



FEVRIER 2001

**Contribution**

de la société civile  
francophone

Au Forum Mondial  
de l'Eau  
à La Haye  
(mars 2000)

Propositions pour  
« Le Cadre pour  
l'action »

*Library*  
IRC International Water  
and Sanitation Centre  
Tel.: +31 70 30 689 80  
Fax: +31 70 35 899 64

Document réalisé par  
Pierre-Marie Grondin  
et Olivia Drevet,  
pS-Eau

Avec le soutien  
du Ministère des Affaires Etrangères  
Bureau DCT/ERN

# Sommaire

<b>I. DES CADRES DE TRAVAIL ET DES INITIATIVES</b> .....	<b>6</b>
I.1. PRÉSENTATION SUCCINCTE DU « CADRE POUR L'ACTION » .....	6
<i>Mobiliser la volonté politique d'agir</i> .....	6
<i>Rendre la gouvernance de l'eau efficace</i> .....	6
<i>Générer une « sagesse de l'eau »</i> .....	7
<i>Répondre aux priorités urgentes</i> .....	7
<i>Investir pour un avenir où la sécurité en matière d'eau sera atteinte</i> .....	8
<i>Aller de l'avant</i> .....	9
I.2. LA CHARTE SOCIALE DE L'EAU, UNE INITIATIVE DE L'ACADÉMIE DE L'EAU, SOUTENUE PAR LE PS-EAU ET LE SIE .....	9
<i>Le contexte de la Charte Sociale de l'Eau</i> .....	9
<i>Les sept recommandations de la Charte Sociale de l'Eau</i> .....	10
<b>II. CONTRIBUTION</b> .....	<b>12</b>
II.1. DOMAINES DU « CADRE POUR L'ACTION » DANS LESQUELLES S'INSCRIVENT LES CONTRIBUTIONS .....	12
<i>Rendre la gouvernance de l'eau efficace</i> .....	12
<i>Générer une sagesse de l'eau</i> .....	12
<i>Répondre aux priorités urgentes</i> .....	12
<i>Aller de l'avant</i> .....	12
II.2. SYNTHÈSE DES PRIORITÉS DÉFINIES PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE FRANCOPHONE .....	13
<i>Mettre en œuvre des solutions innovantes</i> .....	13
<i>Développer une approche participative à toutes les phases du projet</i> .....	14
<i>Répartir clairement les rôles et responsabilités entre les différents acteurs intervenant dans le secteur</i> .....	14
<i>Développer la concertation et la contractualisation entre les acteurs</i> .....	15
<i>Assurer la pérennisation des infrastructures et de leur gestion</i> .....	16
<i>Le prix de l'eau</i> .....	16
<i>Développer la capacité économique et les savoir-faire locaux</i> .....	17
<b>III. CONCLUSION</b> .....	<b>18</b>
<b>IV. EXPÉRIENCES ET PRIORITÉS SOULIGNÉES PAR LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE L'EAU</b> .....	<b>19</b>
<i>Expérience n° 1 : L'eau, levier d'un programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, le cas de Mékhé (RADI, Sénégal)</i> .....	20
<i>Expérience n° 2 : Réhabilitation de points d'eau en zone périurbaine à Yaoundé (AFVP, CASS, Cameroun)</i> .....	28
<i>Expérience n° 3 : Hommes et femmes à la conquête de l'eau, de la santé et d'eux-mêmes dans un village du Haut Atlas (AMRASH, Maroc)</i> .....	36
<i>Expérience n° 4 : Alimentation en eau potable des quartiers périurbains de Port-au-Prince par la mise en place d'un système de bornes-fontaines publiques payantes, gérées par des associations de quartier (GRET/CAMEP, Haïti)</i> .....	42
<i>Expérience n° 5 : Aménagement des puits traditionnels avec margelles et système d'exhaure. Education pour la santé dans les écoles et pour les femmes. Construction de 4 latrines VIP. (BACED, Burkina Faso)</i> .....	48
<i>Expérience n° 6 : Projet pilote d'alimentation en eau et assainissement des populations défavorisées de La Paz (Lyonnaise des Eaux, Bolivie)</i> .....	54
<i>Expérience n° 7 : Eau et services dans les quartiers périphériques de N'Djamena (Mairie de N'Djamena, Tchad)</i> .....	62
<i>Expérience n° 8 : Cas d'étude sur l'expérience du SISAR (Service Intégré d'Assainissement Rural, Brésil)</i> .....	71
<i>Expérience n° 9 : Alliance pour l'apprentissage de la gestion et de la maintenance d'une adduction d'eau dans le Corregimiento de Mondomo, Cauca (CINARA, Colombie)</i> .....	76
<i>Expérience n° 10 : Programme d'appui à la gestion de l'eau : PAGE (AFVP, ISF, Sénégal)</i> .....	82
<i>Expérience n° 11 : Programme d'hydraulique villageoise en Basse Guinée (4<sup>ème</sup> phase AFD) (SNAPE, République de Guinée)</i> .....	87
<i>Expérience n° 12 : Projet de forage et d'actions d'accompagnement (Eau Vive, Burkina Faso)</i> .....	93

*Expérience n° 13 : Renforcement et développement de l'Union des Exploitants d'Adduction d'Eau Potable (UEAEP, CCAEP, Mali).....98*

## Avant propos

Dans le cadre d'un thème central et fédérateur, « Le citoyen au cœur du débat », trois instances travaillant sur la solidarité internationale dans le domaine de l'eau, l'Académie de l'Eau, le programme Solidarité Eau, et le Secrétariat International de l'Eau, ont décidé de mettre en commun leurs expertises et celles de leurs réseaux affiliés afin de présenter au Forum et à la conférence ministérielle de La Haye en mars 2000 trois outils. Il s'agit de la Charte sociale, d'une exposition ayant pour thème la Maison de l'eau et des citoyens, et des propositions concrètes de projets innovants pouvant servir de point d'application dans le cadre de l'après La Haye.

Le secteur de l'hydraulique en Afrique de l'Ouest, en particulier en milieu rural et dans les petits centres, est en pleine mutation. Ces évolutions, qui ont commencé dans le début des années 1990, se sont considérablement accélérées ces dernières années. Elles se caractérisent par quatre axes forts :

- Un recentrage des missions des services de l'Etat sur des fonctions de planification, d'organisation, de contrôle et d'agrément des opérateurs ;
- Une implication des collectivités locales et territoriales à travers des processus de décentralisation en cours dans de nombreux pays ;
- La promotion et l'implication du secteur privé en particulier dans les fonctions de maîtrise d'œuvre, de maintenance et parfois de gestion et d'exploitation ;
- L'autogestion des infrastructures en milieu rural et la promotion d'associations d'usagers pour la gestion et/ou l'exploitation.

Cette nouvelle répartition des rôles place les associations d'usagers, les collectivités locales et le secteur privé au cœur des nouvelles politiques de l'hydraulique. Si l'état d'avancement de ces politiques et les orientations, en particulier sur la promotion de certains acteurs, est très variable selon les pays, ce mouvement de redistribution des rôles semble clairement bien avancé, voire irréversible.

Les pays francophones étaient peu présents dans le processus de la Vision. Notre souhait a été de rendre visible l'expérience de quelques acteurs de ces pays et les modèles de gestion qu'ils ont souhaité faire apparaître fortement à La Haye.

Il est primordial que les partenaires que nous connaissons en Afrique de l'Ouest aient pu exprimer leurs attentes et leur vision de la gestion de l'eau pour le siècle prochain. La présentation, de ces expériences de concertation et des réalisations qui les accompagnent, à l'ensemble de la communauté des experts du secteur de l'hydraulique a pu permettre une meilleure compréhension de l'ensemble des différents types d'acteurs, de leurs attentes, de leurs limites et de leurs capacités d'engagement dans les nouvelles données politiques qui se dessinent actuellement.

Les évolutions mentionnées plus haut sont pour de nombreux pays discutées au sein de cadres d'échanges et de concertation où les différents types d'acteurs concernés sont représentés. Ces cadres, qui ne sont jamais décisionnels, permettent de réfléchir et de prendre en compte la position des différents protagonistes. Les échanges qui en sortent permettent d'alimenter la réflexion du législateur.

Ce document est la synthèse des propositions faites par les représentants du réseau francophone du pS-Eau invités au Forum par le Ministère français des Affaires étrangères. L'accent est mis dans la synthèse sur les mesures concrètes, souhaitées par nos partenaires, à prendre au sein des cadres mondiaux de réflexion et de planification.

# **I. Des cadres de travail et des initiatives**

## **I. 1. Présentation succincte du « Cadre pour l'action »**

Selon la Commission mondiale de l'Eau, il est urgent de modifier nos approches si l'on veut éviter une crise de l'eau au 21<sup>ème</sup> siècle. De nombreux pays ont déjà porté un grand intérêt au programme de la Vision Mondiale lors du Forum Mondial de l'Eau, à La Haye, en mars 2000. L'objectif aujourd'hui est que cet intérêt se traduise par des actions concrètes et un engagement durable, de la part de l'ensemble des acteurs concernés, afin d'atteindre la sécurité en matière d'eau (*Water Security*) au niveau local, national et mondial. Le problème se pose aussi bien pour la ressource, que pour son exploitation, sa gestion, et sa protection.

### **Mobiliser la volonté politique d'agir**

La base de la « sécurité eau » réside dans les principes de Dublin ainsi que dans les différentes conventions internationales précédemment ratifiées. Le Cadre pour l'Action (*Framework for Action*), lui, propose comme son nom l'indique un cadre pour la mise en œuvre de ces recommandations. Cela implique que chaque pays définisse ses propres objectifs, accompagnés d'indicateurs, d'un système de suivi et d'évaluation, pour mettre en œuvre son programme national d'action, selon un calendrier précis. Etant donné la corrélation forte existant entre la problématique de la « sécurité en eau » et celle du développement durable, il est indispensable qu'une telle démarche trouve un écho auprès des décideurs politiques les plus haut placés, et qu'elle propose des solutions intégrées globales, mettant l'accent sur les populations les plus pauvres.

### **Rendre la gouvernance de l'eau efficace**

Une bonne gouvernance constitue le point de départ de toute action. Elle se traduit, au niveau gouvernemental, par une politique et un cadre légal d'attribution et de gestion de l'eau, tenant compte des besoins sociaux et économiques nationaux et de la pérennisation de la ressource. Elle requiert la création d'un environnement où les différents acteurs (privés, publics) coordonnent leurs initiatives dans un climat de confiance, et où les responsabilités en matière de protection de la ressource sont partagées.

Concernant la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE, ou *IWRM* en anglais), les gouvernements doivent prioriser leur rôle politique et réglementaire, le secteur privé et les communautés prendre en charge les fournitures et l'exploitation des services ; tout ceci dans un système décisionnel privilégiant la transparence et une approche participative, afin d'éviter toute corruption. Actuellement, le GWP élabore un outil pour la mise en place d'une telle gestion, en se basant sur certaines mesures issues d'expériences réussies.

Pour une meilleure coordination à tous les niveaux, condition d'une répartition plus équitable des ressources et d'une meilleure résolution des conflits (amont-aval / rural-urbain), il faut créer des organismes et des comités travaillant à cet effet. L'unité de gestion de la ressource devrait être définie à l'échelle d'un bassin fluvial ou aquifère. L'organisme en ayant la responsabilité devrait disposer d'une grande autonomie, appliquer un modèle décisionnel participatif, générer et diffuser l'information. Dans le cas des eaux transfrontalières, il faudrait veiller à une utilisation équitable des ressources, sur le mode d'une coopération régionale, ou, le cas échéant, d'une « diplomatie de l'eau » pour prévenir les conflits.

Pour mettre en œuvre une gestion intégrée, selon les auteurs du cadre pour l'action il faut avant tout considérer l'eau comme un bien économique.

Ceci implique une révision des pratiques financières en la matière, sur le principe d'une facturation complète du prix de revient aux bénéficiaires, et de l'établissement de charges liées à la pollution (principe du pollueur-payeur mais aussi du consommateur-payeur).

Nous verrons dans les priorités données par la société civile francophone que la gestion intégrée présuppose également de porter une attention particulière à la valeur sociale de l'eau.

### **Générer une « sagesse de l'eau »**

Il est urgent de lancer un processus de prise de conscience général (*Water Awareness Initiative*) sur les questions d'eau et d'assainissement, sur les risques qui y sont liés et les actions/comportements à adopter pour s'en préserver. Cette démarche de responsabilisation doit se faire auprès d'un large public : jeunes, agriculteurs, entreprises industrielles, et fabricants de biens de consommation liés à l'eau.

Parallèlement, il faut former et renforcer les capacités existantes, en insistant sur les approches pluridisciplinaires, en distinguant et diffusant les « meilleures pratiques ». Ceci implique une mise en réseaux, une réforme des cursus, et l'instauration d'une discrimination positive à l'égard des femmes (en amont et en aval des formations).

La recherche doit se concentrer sur la résolution des problèmes suivants : productivité en eau ; utilisation plus efficace de la ressource en agriculture ; compréhension des écosystèmes d'eau douce ; création de nouvelles techniques pérennes, rentables et faiblement polluantes ; systèmes pour dessaler l'eau de mer ; systèmes à énergie solaire plus rentables.

Enfin, il faut améliorer la production et le partage de l'information sur tous les aspects liés à l'eau, en développant la collecte de données sur des thèmes encore insuffisamment explorés (tel celui des technologies visant à économiser l'eau).

### **Répondre aux priorités urgentes**

#### ***Protéger et assainir les ressources en eau et les écosystèmes***

Protection et pérennisation des ressources en eau sont indissociables. Même si une telle démarche relève d'une responsabilisation collective, les gouvernements devraient donner l'exemple en instituant des normes de préservation des écosystèmes tenant compte des capacités financières locales. Ils devraient également mettre en œuvre des programmes de nettoyage des zones polluées, et mener parallèlement des campagnes de sensibilisation pour faire évoluer les comportements, notamment en matière d'agriculture, d'assainissement et de traitement des déchets industriels.

#### ***Parvenir à la sécurité en matière d'eau et d'alimentation***

L'agriculture étant l'activité qui consomme les plus grandes quantités d'eau, ces deux questions ont une forte corrélation. Il faudrait donc optimiser les rendements agricoles à partir de chaque goutte d'eau utilisée, de même que la productivité en eau elle-même. L'irrigation par l'eau de pluie représente un potentiel agricole considérable, qu'il faudrait exploiter en améliorant la nutrition des cultures ainsi que le contrôle de l'humidité des champs et des variétés résistantes à la sécheresse. L'agriculture irriguée doit être modernisée, du point de vue aussi bien des structures institutionnelles, de l'amortissement des coûts, des subventions que des systèmes d'exploitation. Il serait bon pour cela d'accorder plus de responsabilités à des groupes d'utilisateurs d'eau, avec le soutien d'ONG, d'agences d'irrigation, en même temps que de promouvoir le secteur privé. Certains considérant l'irrigation comme essentielle, d'autres comme un facteur de gaspillage et de pollution, il faudrait réconcilier les conceptions en développant une réflexion commune sur la stratégie la plus efficace à mettre en œuvre.

La sécurité alimentaire ne dépendant pas seulement de la production, mais aussi des échanges alimentaires, un groupe consultatif devrait être constitué pour travailler sur les pays pauvres et / ou à faibles ressources en eau autour de cette problématique.

### ***Étendre la couverture sanitaire et l'éducation à l'hygiène***

Actuellement, la plupart des pays en voie de développement ne disposent pas de services d'assainissement adaptés. Il est urgent de faire évoluer cette situation, pour des raisons aussi bien de santé que de dignité humaine. Promouvoir l'assainissement comme « base d'un environnement sain », plutôt que comme « l'évacuation des excréments, volet complémentaire des programmes d'eau potable », serait certainement mieux perçu et trouverait un meilleur écho. Les gouvernements devraient établir des législations et des politiques allant dans ce sens, à travers des mesures et des campagnes d'éducation à l'hygiène, en travaillant avec les organismes tant internationaux que locaux, et les communautés.

### ***Relever le défi de l'urbanisation***

La moitié de la population mondiale vit aujourd'hui en milieu urbain, et les prévisions montrent que cette tendance ne fera que s'accroître dans les prochaines décennies. Un tel processus exacerbe les problèmes de gestion des eaux urbaines, particulièrement pour les villes du Sud, qui cumulent croissance démographique exponentielle et faiblesse des ressources en eau. Il faut donc en premier lieu intégrer la planification de l'eau dans la planification urbaine, comme une de ses priorités majeures. Les gouvernements, les Nations Unies et les bailleurs de fonds devraient renforcer et étendre les initiatives existantes, et promouvoir un partenariat public / privé incluant la société civile pour l'approvisionnement et la gestion. En matière d'assainissement, les municipalités devraient lancer des programmes de gestion et de traitement des déchets solides et liquides mettant en pratique des solutions économiquement réalisables. Parallèlement, la recherche devrait se centrer sur le développement de solutions innovantes, comme l'énergie solaire, le dessalement ou la bio-remédiation.

### ***Améliorer la gestion des inondations***

Les inondations représentent le type de catastrophe naturelle le plus fréquent et dévastateur, mais jouent en même temps un rôle non négligeable dans la vie aquatique et la biodiversité des rivières, en alimentant les aquifères, en enrichissant les sols et parfois en participant à l'irrigation des cultures. Il s'agit donc pour les gouvernements de mettre en place, avec le soutien des bailleurs de fonds, des programmes de gestion des inondations et des bassins versants ; accompagnés d'un système de prévision et d'alerte, et de mesures de soutien en cas de catastrophe. Ceci afin de limiter les impacts négatifs des inondations (pertes en vies humaines et moyens de subsistance), et de maximiser leurs impacts positifs sur la pêche, l'agriculture et les écosystèmes.

### ***Investir pour un avenir où la sécurité en matière d'eau sera atteinte***

Pour réaliser la Vision Mondiale de l'eau selon les principes du *Framework For Action*, une augmentation des investissements actuels<sup>1</sup>, accompagnée d'une amélioration de l'équité et de l'efficacité de ces derniers s'avère nécessaire. Pour cela, il faudrait non seulement améliorer l'analyse des flux financiers du secteur, mais aussi estimer plus précisément les besoins d'investissements.

De nouvelles sources de financement doivent être identifiées au sein des budgets gouvernementaux, des bailleurs et particulièrement du secteur privé (local et international).

---

<sup>1</sup> Il n'existe pas de chiffres globaux en matière de flux financiers relatifs à l'eau, mais les estimations évaluent les investissements annuels dans les PVD à 80 milliards de US\$. La mise en œuvre de la Vision demanderait près de 180 milliards de US\$ supplémentaires par an, qui seraient principalement affectés à l'assainissement.

Les flux privés internationaux sont aujourd'hui centrés sur l'Asie et l'Amérique du Sud, et il serait souhaitable qu'ils se tournent davantage vers l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, pour accroître les fonds des bailleurs déjà mobilisés sur ces zones. Pour obtenir cette contribution internationale, il faudrait créer une Fondation Internationale de la Recherche sur l'Eau, ou un Fonds d'Innovation sur l'Eau, avec le soutien d'entreprises privées. En ce qui concerne les investissements privés nationaux, le développement du micro crédit, la promotion de produits économes en eau devraient être envisagés.

Au niveau gouvernemental, certaines mesures pourraient améliorer l'utilisation de ces investissements : mobilisation des fonds issus de la réduction de la dette, diffusion de recommandations pratiques, développement de capacités, protection des écosystèmes, mise en place de systèmes sociaux pour les plus démunis.

Il faudrait également fixer un prix couvrant intégralement les services de l'eau (tout en tenant compte des populations pauvres) pour attirer les investisseurs privés ; introduire une taxe de type « pollueur-payeur » ; et développer une approche participative pour la planification des programmes sur l'eau et l'assainissement.

### **Aller de l'avant**

Le seul moyen de mesurer le succès du passage de la Vision à l'Action est d'appliquer ses principes sur le terrain, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés. Pour cela, des objectifs, des jalons et des indicateurs doivent être définis, du fait qu'ils rendent la politique de l'eau plus visible, qu'ils contribuent à la mobilisation des fonds et qu'ils permettent de mesurer les résultats et les impacts. Les gouvernements sont aujourd'hui invités à effectuer cette démarche, qui constituera la base des Programmes Nationaux et régionaux d'Action. Le GWP s'est engagé à les y aider, en partenariat avec d'autres acteurs, d'ici à 2002.

Pour que la mise en œuvre de ces programmes soit effective et efficace, il sera indispensable de concilier les approches ascendantes et descendantes (*bottom up* et *top down* en anglais).

Les gouvernements devront élaborer des politiques, des lois et des cadres réglementaires, et revoir leur rôle dans une perspective plus participative, en appuyant, notamment, la gestion communautaire. Le développement du secteur privé sera bénéfique, dans la mesure où il introduira la notion d'efficacité et qu'il génèrera de nouveaux fonds. Les agences extérieures et les organisations internationales soutiendront les actions au niveau national.

Etant donné le nombre d'acteurs présents dans le secteur de l'eau, des alliances et des partenariats devront se créer en utilisant les réseaux et les structures existantes (au niveau tant régional, national que local), afin de développer une approche holistique des problèmes.

Le Rapport Mondial du Développement de l'Eau des Nations Unies, publié tous les deux ans, permettra une mise à jour régulière des avancées de ce vaste processus, et une évaluation du travail restant à accomplir pour atteindre les objectifs en matière de « sécurité eau ».

## **1.2. La Charte Sociale de l'Eau, une initiative de l'Académie de l'eau, soutenue par le pS-Eau et le SIE**

### **Le contexte de la Charte Sociale de l'Eau**

L'idée d'un développement élaboré et mis en œuvre avec les citoyens a été énoncée dans l'Agenda 21, issu de la Conférence de Rio, en 1992. Depuis, cette conception a été reprise de nombreuses fois à l'occasion de plusieurs conférences sur l'eau, comme celle de Dublin ou de Paris, ou encore du précédent Forum Mondial de Marrakech. De ces rencontres est ressorti un certain nombre de constats :



- L'eau est un bien économique et social qui a un prix, mais dont l'accès constitue un droit imprescriptible pour tous, ce qui sous-entend le développement d'une solidarité entre riches et pauvres autour de l'eau.
- L'importance de la gestion par la demande, et non plus uniquement par l'offre. Ceci implique d'identifier précisément les besoins et la capacité financière des usagers, et de les sensibiliser aux problèmes de gaspillage.
- Tout cela nécessite de concevoir les citoyens comme des partenaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce nouveau mode de gestion.

Dans le même temps apparaissait la doctrine de « gouvernance » (Conférence Habitat II d'Istanbul en 1997), visant à associer les décideurs, les experts aux représentants de la société civile (élus, ONG), dans la définition, la réalisation et le suivi des politiques de développement.

Mais, à l'occasion de nouvelles rencontres sur l'eau<sup>2</sup>, l'Académie de l'eau mesure la distance demeurant entre les intentions et la réalité. Après la conférence de Paris, l'Académie décide alors, avec la Vision Mondiale de l'Eau, d'élaborer une Charte Sociale de l'eau, pour rendre effective plus rapidement la collaboration entre décideurs, spécialistes et populations.

La Charte Sociale est en accord avec les principes énoncés lors des conférences et déclarations récentes ayant été réalisées sur le thème de l'eau. Son objectif est de mettre en œuvre une nouvelle politique de l'eau pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, basée sur un modèle participatif, de partenariat entre les différents types d'acteurs cités précédemment.

Concrètement, la Charte a émis sept recommandations pour faire évoluer les conceptions et les pratiques, qui doivent être adaptées à la culture de chacun des pays ainsi qu'à leur économie. Elle propose également la création d'un fonds de solidarité (qui serait alimenté par des dons privés) afin de mener des actions pilotes allant dans ce sens.

### **Les sept recommandations de la Charte Sociale de l'Eau**

- Identifier les différents interlocuteurs locaux à solliciter et à associer dès l'amont de la réalisation.
- Procéder à l'évaluation des demandes des populations.
- Veiller à la mise en œuvre de procédures de concertation et de négociation avec les populations et leurs représentants.
- Définir et mettre en place, en collaboration avec les populations et leurs représentants, les contenus et modes de participation des populations.
- S'attacher à accompagner toute réalisation d'une politique adaptée d'éducation et d'information.
- Procéder à l'évaluation régulière de l'adéquation entre offre et demande auprès des populations et de leurs représentants et organiser des échanges d'expériences entre les responsables des diverses actions de terrain dans le monde.
- Majorer les dépenses d'investissement pour rendre possible l'ensemble de ces actions.

De par la spécificité de son réseau d'acteurs francophones engagés sur le terrain, le pS-Eau a largement contribué à la conception et à la réalisation de la Charte. Un nombre important de membres du réseau ont réagi et continuent à en étayer ses principes. L'ambition du pS-Eau est de permettre à ces contributeurs du Sud comme du Nord d'exprimer leurs attentes concrètes.

---

<sup>2</sup> Symposium sur « L'eau, la ville et l'urbanisme », organisé avec l'UNESCO en 1997 ; Atelier n° 5 « Aspects économiques et sociaux de l'eau » de la conférence de l'UNESCO organisée en 1998 : « L'eau, une crise imminente au XXI<sup>e</sup> siècle ».

Cette expression des besoins et des attentes s'est réalisée au sein de la Maison du Citoyen, où plus de 15 organismes ont pu organiser des débats autour des principaux enjeux qui sont développés dans les paragraphes suivants.

Pour ces acteurs, l'essentiel est de parvenir à appliquer les recommandations émanant de la Vision, du Cadre pour l'Action ou de la Charte Sociale de l'Eau.

Le pS-Eau s'est efforcé de mettre en exergue ces différentes priorités.

:

.

.

.

## **II. CONTRIBUTION**

### **II. 1. Domaines du « Cadre pour l'Action » dans lesquelles s'inscrivent les contributions**

Les priorités qui ressortent des expériences collectées au sein du réseau s'inscrivent pour la plupart dans les propositions avancées par le « Cadre pour l'Action ». Les mesures que préconise ce Cadre sont synthétisées ci-après.

#### **Rendre la gouvernance de l'eau efficace**

- Créer un cadre légal d'attribution et de gestion de l'eau.
- Créer un environnement où les différents acteurs (privés et publics) travaillent en coordination, dans un climat de confiance, et en se partageant les responsabilités.
- Définir et distribuer les rôles de chaque acteur : les gouvernements doivent assumer un rôle politique et réglementaire ; le secteur privé et les communautés doivent prendre en charge les fournitures et l'exploitation des services.
- Promouvoir la transparence, dans les décisions et dans la gestion des ressources.
- Promouvoir un modèle décisionnel participatif.
- Générer et diffuser l'information.
- Considérer l'eau comme un bien économique, par une facturation complète du prix de revient aux bénéficiaires.

#### **Générer une sagesse de l'eau**

- Former et renforcer les capacités existantes.
- Etablir une discrimination positive à l'égard des femmes pour les former et ainsi mieux les impliquer.
- Créer de nouvelles techniques pérennes, rentables et faiblement polluantes (solaire) (exp. n° 7).

#### **Répondre aux priorités urgentes**

- Etendre la couverture sanitaire et l'éducation à l'hygiène, en travaillant avec les organismes internationaux, locaux et avec les communautés.
- Relever le défi de l'urbanisation, en faisant face au double problème d'une croissance démographique exponentielle et de la faiblesse des ressources en eau (exp. n° 2).
- Intégrer la planification de l'eau dans la planification urbaine, comme une priorité majeure.
- Etablir un partenariat public/privé incluant la société civile (exp. n° 6).

#### **Aller de l'avant**

Pour que la mise en œuvre des programmes nationaux, régionaux d'Action (c'est-à-dire le passage de la Vision à l'Action) soit effective et efficace, il est indispensable de concilier des approches ascendantes et descendantes (*bottom-up* et *top-down* en anglais).

Les gouvernements doivent élaborer des politiques, des lois et cadres réglementaires, et revoir leur rôle dans une perspective plus participative, notamment en appuyant des modes de gestion communautaires :

- Développer le secteur privé sera bénéfique, car il introduira la notion d'efficacité.
- Créer des alliances et des partenariats en utilisant les réseaux et structures existantes (au niveau régional, national et local), pour une approche holistique des problèmes.

Ce sont ces mesures qui méritent selon nous d'être renforcées et appliquées tant au niveau global que dans les moyens mis à disposition localement des décideurs et des opérateurs.

## **II. 2. Synthèse des priorités définies par la société civile francophone**

La société civile francophone mobilisée à La Haye a fait part de ses priorités pour aboutir à une large mise en application des principes qui y ont été définis. Ces principales attentes peuvent être résumées comme suit :

### **Mettre en œuvre des solutions innovantes**

La majorité des organismes qui ont répondu à cette sollicitation ont mis en avant la priorité à donner au soutien d'actions innovantes. Ceci est tout particulièrement vrai dans les zones périurbaines où la desserte en eau potable et l'assainissement nécessitent de nouvelles approches (cf. « L'eau et la santé dans les quartiers périurbains et les petits centres en Afrique », Christophe Le Jallé, pS-Eau/Gret).

En effet, le schéma urbain irrégulier, l'absence de titres de propriétés, le très faible taux d'alphabétisation et la précarité globale dans laquelle vivent les habitants, nécessitent la mise en œuvre de techniques et d'approches innovantes (exp. n° 2). Nous pouvons citer l'adoption de réseau de distribution d'eau en surface (La Paz) ou la conception d'égouts à faibles diamètres (Dakar), ou encore la constitution de comités de quartiers (Haïti).

Des solutions existent, elles ont été testées, mais elles ne bénéficient pas pour l'instant d'une diffusion et d'une reconnaissance suffisante permettant aux décideurs de les mettre en œuvre. Comme le souligne un des témoignages en Amérique latine, la réalisation de solutions techniques innovantes peut permettre jusqu'à 50 % d'économie sur les coûts de construction, qui peuvent être alors reportés sur l'aide aux branchements. Ces économies peuvent également porter sur l'exploration d'énergies renouvelables encore peu utilisées. La gestion classique des services d'eau et d'assainissement ne peut répondre aux besoins de tous (cf. exp. n° 6).

En milieu rural, l'accent est mis sur l'échelle d'intervention à considérer. Pour beaucoup, seule l'échelle du village peut permettre une participation effective des habitants dans le contexte africain (exp. n° 3). Sur le plan technique et à partir d'une population groupée de 1000 habitants, la mise en place de mini-réseaux bénéficiant d'une maintenance groupée est à promouvoir (exp. n° 11).

Cette politique d'installation de mini-réseaux n'est pas suffisamment promue et financée pour résoudre durablement les problèmes locaux d'approvisionnement en eau potable. Les bailleurs de fonds et les entreprises privées sont accaparés par la desserte des grandes villes, l'amélioration de leurs équipements accentuant la concentration des populations dans ces mégapoles.

Il est donc nécessaire que les bailleurs de fonds changent les conditionnalités de leurs aides pour favoriser l'essor de techniques adaptées à des échelles réduites (villages) ou complexes (quartiers d'habitats précaires qui représentent + de 60 % de la population).

Ces nouvelles conditions doivent veiller à ce que l'aide internationale atteigne effectivement les catégories les plus pauvres (exp. n° 3). Ce mouvement peut être renforcé par le souci de développer une microéconomie autour des projets d'AEP (exp. n° 13).

Tout cela ne pourra être que si les gouvernements accordent une réelle priorité à ces actions et si l'appel à l'investissement privé (local ou international) peut bénéficier d'un environnement juridique et institutionnel stable.

Enfin, la mise en pratique de ces solutions innovantes et leur efficacité passent par un travail permanent de sensibilisation et d'accompagnement des usagers à la gestion de l'eau et à l'amélioration de l'hygiène.

### **Développer une approche participative à toutes les phases du projet**

Des dynamiques de participation et des programmes existent comme tentent de le mettre en lumière « l'Alliance Genre et Eau », le « *Water Utility Partnership* » ou les groupes régionaux du Conseil de Concertation pour l'eau et l'assainissement.

Ces programmes mettent en évidence l'importance du développement de rapports de confiance entre les usagers et les responsables de la gestion du service, qu'ils soient publics ou privés.

Cette confiance ne se développera que si la transparence et l'information de l'utilisateur sont érigées en priorités (exp. n° 3). La sécurisation de l'environnement légal doublée d'une représentativité réelle des usagers dans les instances de décisions sont des conditions *sine qua non* de la pérennité du service public.

Cet environnement légal permet de rentrer dans un processus de contractualisation avec les représentants des usagers élus par leurs pairs garante du respect des droits de tous.

### **Répartir clairement les rôles et responsabilités entre les différents acteurs intervenant dans le secteur**

Devant les énormes besoins en équipement du monde pour la distribution de l'eau et l'assainissement (4500 milliards de dollars pour les 25 prochaines années selon la Vision mondiale de l'eau), le recours à l'investissement privé est une nécessité.

Plusieurs conceptions s'affrontent. En caricaturant, l'une met en avant la notion de l'eau « bien public » que l'on doit rendre disponible aux usagers, l'autre la notion de l'eau « bien de consommation » que les usagers doivent être en mesure de payer. Cependant, chacun s'accorde à dire que l'eau n'est pas un bien économique en tant que ressource, mais qu'il faut la conduire aux consommateurs et que cela a un coût.

Quel que soit donc le positionnement philosophique, il est nécessaire de définir des règles régissant le partenariat public, privé, usager. Le réseau francophone montre son attachement à la notion de service public, et souhaite que le rôle de l'Etat soit renforcé en tant que responsable d'un cadre normatif légal et garant d'un niveau de service.

Par contre, il est tout aussi clair que l'engagement du secteur privé ne se fera que si ce cadre permet aux entreprises de dégager des bénéfices d'exploitation leur permettant de poursuivre leurs investissements.

Dans le cas des zones périurbaines, cette répartition des rôles et l'engagement des usagers dans le processus de décision font maintenant l'unanimité (exp. n° 2). Le rôle des mairies est constamment mis en avant comme l'échelon d'intervention adéquat qui doit être renforcé, notamment du point de vue de ses capacités financières et humaines. Des conseils communaux devraient être développés comme lieux d'expression des populations et de négociation avec les gestionnaires du service, qu'ils soient publics ou privés (exp. n° 3).

Les ONG peuvent avoir un rôle d'appui temporaire à condition de ne pas prendre la place de l'une ou l'autre des parties. Selon les auteurs du compte rendu de l'expérience n° 1, la répartition des rôles pourrait être la suivante :

- ONG : expertise technique, équipements, matériaux coûteux, formation des usagers, suivi-évaluation.
- Bénéficiaires : main d'œuvre non qualifiée, matériaux locaux, exploitation locale des équipements.
- Elus et autorités locales : appui administratif pour la coordination et la mise en œuvre des actions.
- Professionnels du secteur privé et artisans locaux : services techniques pour l'exécution des travaux et la maintenance des équipements.
- Ministères techniques et autres ONG : appui-conseil, suivi des travaux.

### **Développer la concertation et la contractualisation entre les acteurs**

Le développement de la concertation et de la contractualisation mentionnée plus haut passe par le respect de principes tels que la solidarité, l'autonomie, la loyauté, la responsabilité, la confiance. En cela, des initiatives comme « le Manifeste de l'eau » ou « la Charte Sociale de l'Eau » méritent d'être diffusées et appliquées à grande échelle afin que des mêmes principes régissent l'accès à l'eau dans le monde.

Dans la mesure où l'on voudrait voir ces principes appliqués, il sera nécessaire de les inclure dans les conditionnalités de prêt octroyés aux Etats par les bailleurs de fonds internationaux. S'ils ne peuvent couvrir l'ensemble des besoins, les agences de soutien extérieures peuvent favoriser l'adoption de règles garantissant d'une plus grande équité sociale (exp. n° 12).

La contractualisation entre les partenaires permettra, selon les auteurs des fiches d'expériences, de garantir un équilibre entre l'équipement des zones et un essor de l'appropriation du service par les usagers.

Des contrats seront ainsi établis entre :

- le conseil élu et le Ministère de l'Intérieur (relations, élections) ;
- les services publics et des structures locales démocratiques et représentatives (formées techniquement et politiquement) ;
- le secteur privé et les autres acteurs (dont le secteur public).

Le secteur public est encore réticent à déléguer sous une forme ou une autre la gestion d'un service qui lui assure une rente de situation. La contractualisation telle qu'elle est envisagée doit donner à chaque partenaire des garanties quant à son rôle, sa capacité de fonctionnement et la pérennisation des services qu'il assume (exp. n° 6).

Des réformes institutionnelles profondes sont à réaliser dans de nombreux pays afin de favoriser un environnement de travail convenable pour le secteur privé. Ce secteur privé doit avant tout s'appuyer sur les capacités locales existantes qui peuvent être présentes mais mal exploitées. Réhabiliter et renforcer les capacités de production et de distribution des entreprises locales qui souhaitent devenir concessionnaires est une priorité (exp. n° 7).

Dans tous les cas, une situation de monopole, qu'il soit public ou privé, doit être évitée si l'on veut que les élus locaux et les usagers aient une chance de faire valoir leurs rôles et leurs droits.

De nouvelles formes de gestion de l'eau très différentes d'une gestion autoritaire et centralisée, qui reposent sur une approche localisée et une intermédiation entre le public, le privé et les usagers, sont à promouvoir.

Ces approches ne sont pas caractérisées par la délégation du service à une compagnie privée, mais par l'existence d'un lieu de concertation et de décision intermédiaire comme le sont les comités de bassin ou les instances de gestion mises en place dans les *länders* en Allemagne.

Cet intermédiaire s'assure que les droits d'accès à la ressource des populations sont préservés et propose des solutions conciliant les intérêts publics et les intérêts économiques des privés appelés à investir dans le financement, la réalisation et l'exploitation des réseaux (exp. n° 13).

### **Assurer la pérennisation des infrastructures et de leur gestion**

La pérennisation du service, l'entretien et le renouvellement des infrastructures ne seront effectifs que si le soutien d'animateurs, de formateurs et de chercheurs locaux est acquis. Encore faut-il que ces capacités locales à participer à la gestion du service bénéficient d'une formation et d'un accompagnement continus.

La recherche d'un processus d'autonomisation des populations et de leurs représentants locaux est un des piliers de cette pérennisation. La mobilisation de fonds propres au niveau local est le meilleur garant d'un intérêt local pour les infrastructures publiques (exp. n° 8).

La constitution d'associations d'usagers, de manière à ce qu'elles soient représentatives de la communauté, participe à responsabiliser ces usagers sur les questions de gestion et de maintenance, en partenariat avec l'Etat et les municipalités (exp. n° 2). Ce sont alors des groupes de pression qui peuvent veiller à la stabilité des prix et à la pérennité du service.

En milieu rural, où le problème de la maintenance est loin d'être résolu, la constitution de fonds locaux cogérés par ces partenaires est une solution à promouvoir tout en aidant les artisans locaux à développer leurs capacités et leurs savoir-faire (exp. n° 11).

Des systèmes de mutuelles inter villageoises gérées par les usagers pour anticiper les charges liées aux réparations (exp. n° 12) peuvent également être imaginés. Une ONG ou une agence de développement peut contribuer à soutenir une telle initiative en mobilisant les représentants des usagers et les services techniques pour :

- définir un cahier des charges,
- évaluer le coût des pannes et le montant des cotisations,
- définir les modalités de rassemblement des fonds,
- informer et sensibiliser populations et artisans locaux.

Ces systèmes mettent en avant :

- La contractualisation entre mutualistes et artisans qui permet, vu le volume de travail lui étant proposé, de négocier à la baisse les tarifs unitaires d'intervention ;
- La réduction des délais d'intervention, car ceux-ci ne dépendent plus du rassemblement des fonds, souvent difficilement mobilisables dans l'urgence.

### **Le prix de l'eau**

La gestion des services de l'eau et de l'assainissement est encore majoritairement public, seuls 5 % des services sont actuellement gérés par des entreprises privées. L'investissement des compagnies privées au niveau mondial ne s'est développé que ces dix dernières années.

Comme nous l'avons vu plus avant, les conceptions par rapport à l'eau s'affrontent entre bien public et bien économique.

Ce qui est sûr, c'est que le service de l'eau et de l'assainissement nécessite des investissements lourds qui s'amortissent sur des décennies, et que le principe de l'eau considéré comme un bien social a maintenu les prix des services artificiellement bas.

Ces prix ne permettent pas aux gestionnaires des services d'effectuer les investissements nécessaires ou de réaliser une bonne maintenance des infrastructures existantes ; un tel principe a entraîné une dégradation de nombreux services.

Il est donc nécessaire de considérer non pas l'eau, mais le service et les investissements qui y sont liés, comme une activité économique (exp. n° 3). Mais comme l'indique Ricardo Petrella : « Ce n'est pas parce qu'un service a un coût que cela doit se traduire par un prix de marché ».

Il faut faire attention à ne pas confondre le coût avec son mode de recouvrement. En effet, si en France, nous avons choisi de suivre le principe « l'eau paye l'eau » en individualisant les coûts des services d'eau et d'assainissement dans les budgets communaux, ce n'est qu'un phénomène récent, qui s'explique par de nombreux paramètres propres à l'Hexagone. Rien ne dit qu'une solution de solidarité fiscale ne serait pas plus appropriée dans des contextes de pauvreté et de précarité.

Passer de la notion de contribuable participant aux services publics dans leur ensemble à celle d'utilisateur doit se mesurer au cas par cas. C'est ce que font ressortir ces expériences avec une nette propension à privilégier les solutions locales concertées à l'adoption de normes de gestion plus globales.

Rapidement, il a pu être constaté que pour les populations urbaines pauvres l'installation d'un service performant avait tendance à plutôt diminuer les prix qu'à les augmenter. La limite de l'exercice n'est pas tant le prix que la manière de compter la consommation et de recouvrer les sommes dues.

La facturation mensuelle et la pose de compteur individuel alourdissent considérablement les coûts de gestion avec des risques importants d'impayés. Or, on ne peut couper l'eau qui est une ressource vitale. Imaginer de nouveaux systèmes de perception et de comptage est le nouveau défi.

Lier par exemple la facturation d'eau et d'électricité (qui est plus facilement payée) peut permettre un meilleur taux de recouvrement.

### **Développer la capacité économique et les savoir-faire locaux**

Enfin, la pérennisation de ces services quelle que soit la solution choisie passe par un essor économique local. Les programmes et projets doivent associer à la mise en place de services d'eau potable et d'assainissement des aides à l'essor d'activités génératrices de revenus.

En milieu rural, ce peut être des activités de transformation des produits agricoles ou d'autres activités de commercialisation ou d'artisanat ; en milieu urbain, des activités de service peuvent être développées comme le ramassage des ordures (exp. n° 1).

Les collectivités locales, à qui sont de plus en plus confiée la gestion de leurs services publics, ne voient pas pour l'instant leurs capacités économiques croître suffisamment pour assumer leur rôle (exp. n° 2). Les ressources fiscales sont massivement tournées vers les Etats qui peinent à redistribuer localement les sommes collectées.

En matière d'assainissement, le déficit est encore plus impressionnant que dans d'autres secteurs. Chargées du contrôle et de la promotion de l'hygiène publique, elles restent démunies face aux besoins de leurs administrés.

Des actions de sensibilisation à l'hygiène, la mise à disposition de manuels techniques au niveau local, le développement de recherche/actions en matière d'hygiène et d'assainissement, sont des mesures à financer d'urgence.



### III. Conclusion

L'ambition de cet exercice était, à partir des contributions de la société civile francophone, de mettre en exergue les solutions concrètes à appliquer pour accélérer la couverture des besoins en eau potable et assainissement.

Les contributions recueillies montrent qu'il est difficile de sortir de son contexte pour mettre en évidence les manques qui freinent les réalisations et les moyens qui seraient nécessaires à l'essor des solutions testées dans différentes régions du globe.

Malgré tout, certains points ressortent avec force :

- former des compétences locales et s'appuyer sur elles pour développer une gestion de proximité des services ;
- favoriser l'émergence de lieux de concertation et de décision public/privé/usagers ;
- faire participer les populations à l'exploitation de l'eau et mettre en place avec elles les techniques appropriées ;
- renforcer les capacités des collectivités locales, rendre la fiscalité plus favorable à l'essor de leurs moyens ;
- instaurer des outils de mutualisation des moyens locaux pour pérenniser les services ;
- créer un fonds de développement international dédié à l'eau servant de garantie aux investisseurs privés et imposant des principes éthiques ;
- faire connaître les techniques et approches alternatives plus économes afin de donner de réels choix aux décideurs ;
- sortir de la logique de projet pour développer à moyen et long termes les capacités économiques locales ;
- raisonner en terme de service public en mettant à profit l'ensemble des moyens, publics ou privés, disponibles localement ;
- faire appel à des équipes pluridisciplinaires associant chercheurs, personnels des collectivités locales et des sociétés privées, ONG, afin de développer au mieux les capacités locales ;
- éviter toute forme de monopole, public ou privé, qui exclurait de fait les élus locaux et les usagers de la participation à la gestion du service.

Enfin ces mesures n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans un environnement stable et sain permettant à la fois d'attirer les investisseurs et de développer un véritable savoir-faire de gestion de l'environnement local respectueux du bien être des populations concernées.

## **IV. Expériences et priorités soulignées par les acteurs du développement dans le domaine de l'eau**

Expérience n° 1 : *L'eau, levier d'un programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, le cas de Mékhé (RADI, Sénégal)*

Expérience n° 2 : *Réhabilitation de points d'eau périurbains à Yaoundé (AFVP/CASS, Cameroun)*

Expérience n° 3 : *Hommes et femmes à la conquête de l'eau, de la santé et d'eux-mêmes dans un village du Haut Atlas (AMRASH, Maroc)*

Expérience n° 4 : *Alimentation en eau potable des quartiers périurbains de Port-au-Prince par la mise en place de bornes-fontaines payantes, gérées par des associations de quartier (GRET/CAMEP, Haïti)*

Expérience n° 5 : *Aménagement des puits traditionnels avec margelles et systèmes d'exhaure. Education pour la santé dans les écoles et pour les femmes. Construction de 4 latrines VIP (BACED, Burkina Faso)*

Expérience n° 6 : *Projet pilote d'alimentation en eau et assainissement des populations défavorisées de La Paz (Lyonnaise des Eaux, Bolivie)*

Expérience n° 7 : *Eau et services dans les quartiers périphériques de N'Djamena (Mairie de N'Djamena, Tchad)*

Expérience n° 8 : *Cas d'étude sur l'expérience du SISAR (SISAR, Brésil)*

Expérience n° 9 : *Alliance pour l'apprentissage de la gestion et de la maintenance d'une adduction d'eau dans le Corregimiento de Mondomo, Cauca (CINARA, Colombie)*

Expérience n° 10 : *Programme d'appui à la gestion de l'eau : PAGE (ISF/AFVP, Sénégal)*

Expérience n° 11 : *Programme d'hydraulique villageoise en Basse Guinée (4<sup>ème</sup> phase AFD) (SNAPE, République de Guinée)*

Expérience n° 12 : *Projet de forage et d'actions d'accompagnement (Eau Vive, Burkina Faso)*

Expérience n° 13 : *Renforcement et développement de l'Union des Exploitants d'Adduction d'Eau Potable (UEAEP/CCAEP, Mali)*

## **Expérience n° 1 : L'eau, levier d'un programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, le cas de Mékhé (RADI, Sénégal)**

### **Lieu de l'action**

Région de Thiès, Département de Tivaouane.

Villages de Ngembe, Darou Sam, Diamathil, Niagane, Thiambene.

### **Mots clés caractérisant l'expérience décrite**

Participation, implication, transparence, démocratie, solidarité, responsabilité, partage, cohésion sociale, projets, programmes, cogestion, équité, justice sociale, partenariat, citoyenneté, contribution, suivi, évaluation, coordination, pérennisation, durabilité.

### **Contexte et enjeux**

Le Sénégal comme tous les pays du Sahel a été victime de deux décennies de sécheresse caractérisée par une quasi-disparition du couvert végétal et une raréfaction des ressources hydrauliques facilement mobilisables (nappes superficielles et eau de surface). Parmi les conséquences fâcheuses de cette sécheresse figurent :

- la chute des rendements des cultures ;
- la réduction considérable du cheptel ;
- la malnutrition et ses corollaires ;
- l'exode rural ;
- les difficultés d'accès à l'eau ;
- la faible pluviométrie : hauteur de 300 mm avec une moyenne de 20 jours de pluie par an.
- l'absence d'un système d'assainissement approprié dû au problème d'accès à l'eau potable en quantité suffisante.

Dans la zone considérée, il n'existe pas d'eau de surface et les nappes souterraines situées dans des calcaires fissurées sont abondantes et de bonne qualité, le niveau statique est de 30 m.

*L'agriculture pluviale et le petit élevage constituent les principales sources de revenus des populations en général très pauvres.*

Pour venir en aide aux populations en vue d'atténuer leurs difficultés d'accès à l'eau potable, le Ministère de l'hydraulique a conçu et réalisé un important programme d'hydraulique rurale qui a permis de réaliser une série de forages équipés de pompes manuelles.

En dépit du nombre important de points d'eau réalisés, l'accessibilité à l'eau demeurerait toujours difficile aussi bien pour la consommation domestique que pour la conduite des actions maraîchères et de reboisement.

A titre d'exemple, le temps moyen d'exhaure de l'eau avec une pompe manuelle dans la zone pour satisfaire les besoins en eau domestique et l'irrigation d'un petit potager de 500 m<sup>2</sup> allait de 6 heures à 22 heures. En outre, les femmes trouvaient la manipulation du système très pénible.

Face à cet environnement difficile, les populations ont développé une forte tradition de solidarité entre elles à travers l'émergence spontanée de mouvements associatifs fédérés, soutenus par les fils du terroir émigrés en Europe.

Ces derniers drainent un flux important d'argent vers les villages, notamment par leur contribution aux initiatives de motorisation des forages, entreprises par le RADi et les populations des villages de Nguembé, Darou Sam, Diamathyl, Niagane et Thiambéne.

Le RADi est un réseau Panafricain composé de 77 organisations africaines membres. Il est au service du développement de l'Afrique et a pour mission de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté, l'injustice et l'ignorance. Il intervient dans cinq pays africains dont le Sénégal, le Mali, la république islamique de Mauritanie.

## **Objectifs**

Suivant une approche participative et citoyenne, le but, les objectifs et les activités prioritaires ont été identifiés grâce à une série d'études et enquêtes menées selon la méthode MARP (Méthode Accélérée de recherche Participative). Par la suite les populations et le RADi ont décidé d'équiper le forage de chaque village d'une motopompe, de construire un réservoir de stockage d'eau de 50 m<sup>3</sup>, un abreuvoir, une borne fontaine, des latrines villageoises simplifiées, un périmètre maraîcher de 2,5 ha et un bois de village. L'eau et les autres activités productives devant servir de levier aux autres actions sociales.

Antérieurement, plusieurs expériences de motorisation des forages ruraux avaient échoué, soit parce les bénéficiaires n'étaient pas suffisamment impliqués, soit parce que leurs revenus ne leur permettaient pas de faire face aux charges récurrentes, soit encore parce que la formation requise en la matière n'avait pas été dispensée. Pour surmonter cette contrainte, ce projet de motorisation a été couplé d'activités productives génératrices de revenus (le maraîchage, l'élevage), capables de supporter une partie des charges avec un volet transversal de renforcement des capacités techniques et de gestion des bénéficiaires. Ce volet visait essentiellement la formation de ressources humaines locales (éco-volontaires) dans une optique d'autonomisation et de pérennisation des activités.

Le but du programme est d'améliorer les conditions socio-économiques des bénéficiaires en réduisant leurs contraintes d'accès à l'eau pour la consommation et la production en renforçant leurs capacités techniques et organisationnelles.

Pour atteindre ce but, le programme s'est fixé les objectifs suivants :

- Mettre à la disposition des usagers des ressources en eau aptes à satisfaire leurs besoins (consommation domestique, maraîchage, élevage, foresterie) ;
- Participer à la protection de l'environnement par la mise en œuvre d'un système d'assainissement adapté aux réalités locales ;
- Augmenter les productions agricoles, fourragères et horticoles des agriculteurs ;
- Renforcer les capacités financières des usagers ;
- Améliorer les capacités d'organisation et de gestion des villageois ;
- Renforcer les capacités d'organisation et d'encadrement du RADi ;
- Rendre opérationnel l'échange d'expériences entre les différents villages impliqués.

## **Description**

Les actions à mener pour atteindre ces objectifs sont essentiellement les suivantes :

### Eau

- Mise en place du réseau de distribution en tuyaux PVC, alimentation des bornes fontaines, abreuvoirs, bassins périmètres pour les 5 villages ;
- Construction des ouvrages (châteaux d'eau, cabines de pompage, bornes fontaines, abreuvoirs, bassins des périmètres maraîchers) ;
- Installation de 5 motopompes.

### Maraîchage

- Mise en place d'un périmètre maraîcher de 1 ha dans chacun des cinq villages ;
- Aménagement des pépinières maraîchères dans chaque village.

### Assainissement / gestion des ressources naturelles

- Construction de 272 latrines villageoises individuelles, sur la base d'initiatives collectives de lutte contre les maladies liées au péril fécal ;
- Programme de collecte d'ordures ménagères en milieu semi-rural par la mise en place de 5 équipes charrettes/chevaux à Kébémér, accompagné d'une vaste campagne d'éducation environnementale centrée sur l'hygiène et la santé, et d'une formation des acteurs dans le recyclage des déchets liquides et solide. Un bel exemple de partenariat entre élus, habitants et professionnels ;
- Mise en place de mini pépinières d'essences forestières au niveau de chaque point d'eau pour faciliter la mise en place de bois communautaires et de brise-vent autour des périmètres maraîchers ;
- Formation des comités villageois à une gestion citoyenne et durable de l'eau et de l'assainissement, et formation des conducteurs de motopompes en techniques d'entretien et de maintenance des équipements hydrauliques.

### Principaux acteurs impliqués

- le RADI (ONG d'encadrement) apporte l'expertise technique, les équipements, et les matériaux de construction coûteux (ciment, fer à béton, etc.), assure la formation des utilisateurs et met en place un programme de suivi évaluation ;
- les bénéficiaires apportent la main d'œuvre non qualifiée, les matériaux locaux (sable, eau) et assurent l'exploitation des équipements ;
- les Elus et les Autorités Locales apportent un appui administratif et facilitent la coordination et la mise en œuvre du programme ;
- les professionnels du secteur privé, les artisans locaux fournissent, à la demande, les services techniques nécessaires à la bonne exécution des travaux et au bon fonctionnement du projet ;
- les professionnels des ministères techniques et des autres ONG donnent un appui conseil et assurent le suivi des travaux (suivi du cahier des charges).

### Relation avec les acteurs

Ces relations sont basées sur l'échange, le partage, la complémentarité, la solidarité. Le projet a d'ailleurs favorisé la mise en place de cadres de concertation entre élus, citoyens, professionnels et autorités sur la gouvernance de l'eau mais aussi sur tous les autres problèmes de développement de la zone du projet.

Dans l'exécution du projet, les acteurs ont mis en commun leurs expériences et savoir-faire pour venir à bout des difficultés.

### **Résultats obtenus**

- l'approvisionnement en eau potable des villages est régulier depuis 6 ans. A Nguembé par exemple, plus de 80 % des ménages ont amené l'eau dans leurs maisons par leurs propres moyens en se branchant au réseau du village, et s'acquittent régulièrement de leurs cotisations avec l'argent généré par les activités productives du projet (maraîchage, embouche, etc.) ;
- l'émergence de ressources humaines au niveau local capables de disséminer les connaissances acquises au sein des communautés et capables de s'approprier le projet ;

- d'intenses activités de production maraîchères, d'embouche se sont développées dans le village, entraînant une amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation du fait de la production de légumes et de l'augmentation du pouvoir d'achat des producteurs. La qualité de vie s'est améliorée ;
- à l'heure actuelle, à Darou Sam et à Nguembé, la gestion et le suivi du projet sont assurés de façon autonome par les comités de gestion des villages, le RADI n'intervenant que sur demande pour apporter conseils et assistances ponctuelles ;
- on remarque que les jeunes des villages environnants viennent travailler dans des champs individuels aménagés pour les accueillir, et surtout pour les inciter à renoncer à aller chercher du travail en ville. Cette dynamique de création d'emplois concerne aussi les volets santé et assainissement, hydraulique, transformation (matrones, pompistes, meuniers, cochers et ramasseurs d'ordures ménagères, maçons/éco-volontaires en latrines, etc.) ;
- l'existence de cinq points d'eau dans cinq villages-centres a contribué à fixer d'autres villages polarisés qui s'apprêtaient à déménager faute d'eau. Présentement ces villages existent toujours, et s'agrandissent avec la disponibilité de l'eau en qualité et en quantité suffisantes ;
- les villages se sont équipés de quatre moulins à céréales et ont renouvelé les équipements ;
- les recettes des activités maraîchères au niveau des 5 périmètres et les cotisations et redevances des 5 sites hydrauliques ont largement couvert les charges de fonctionnement et ont permis de financer d'autres initiatives communautaires (construction de base, de cases de santé, de magasins céréaliers, etc.) ;
- l'instauration d'un cadre d'action d'échange et de dialogue entre acteurs locaux sur la gouvernance de l'eau dans une optique de développement rural intégré.

## **Bilan**

### Points forts de l'action

- la parfaite mobilisation des populations et leur implication à tous les niveaux à travers des stratégies participatives prenant en compte les réalités locales. Le citoyen est indiscutablement la ressource la plus précieuse pour le développement du terroir ;
- l'idée d'un fonds de solidarité est née au niveau des communautés rurales de la zone du cas pour que les villages les plus riches soutiennent les plus pauvres ;
- l'initiation d'activités génératrices de revenus capables de contribuer aux charges de maintenance et d'amortissement des équipements, mais aussi au financement d'infrastructures communautaires (magasin céréalier, latrines collectives, école, case de santé, etc....) ;
- formation et utilisation des artisans locaux pour la construction de réservoirs de stockage de 50m<sup>3</sup>. Ceci a permis de réduire les coûts et de créer des emplois locaux ;
- l'utilisation de cette technologie appropriée a redonné confiance aux artisans du village pour qui la réalisation d'un tel ouvrage relevait plus des grosses entreprises ;
- la restauration des espaces immédiats en bois de village par la plantation d'arbres a été facilitée par la disponibilité de l'eau en quantité dans les villages ;
- la diversification de la production et l'augmentation des revenus des bénéficiaires ;
- la mobilisation de la Diaspora originaire des villages : un exemple de coopération décentralisée bien apprécié ;
- la création d'emplois en milieu rural.

### Problèmes rencontrés et leçons à tirer

S'il n'y a pas eu de problème majeur, l'introduction de nouvelles techniques dans un contexte très pauvre ne s'est pas faite en un jour.

Au début, une fraction des partenaires affichait un certain scepticisme concernant les changements de système d'exhaure avec l'introduction de la motorisation, très exigeante du point de vue de la gestion et de la maintenance. Les échecs enregistrés ça et là avec les premières expériences n'étaient pas de nature à convaincre les sceptiques. Il a fallu une large campagne d'animation, de sensibilisation pour dépasser ce scepticisme.

Le second problème est d'ordre conjoncturel. L'absence d'activités productives et économiques de contre-saison avait fini par vider les villages des plus jeunes nous obligeant à démarrer avec les adultes et parfois les vieux trouvés sur place. Les jeunes, donc les plus dynamiques, étaient tous en ville en quête d'emplois dans le secteur informel. Avec les premiers résultats, un bon nombre d'entre eux sont revenus et depuis sont restés dans les villages couverts par le programme.

La mobilisation de la contribution locale a été très difficile et parfois très insuffisante du fait de la pauvreté des bénéficiaires. Certains villages voisins, bien qu'ayant les mêmes problèmes d'accès à l'eau, n'ont pu avoir accès aux aides, faute de pouvoir rassembler les moyens nécessaires pour assurer leur apport à la réalisation de projets similaires. Les Communautés Rurales dont dépendent ces villages sont très démunies et sont incapables de leur apporter une aide à partir de leurs budgets d'investissements.

Enfin, la difficile transition d'une économie de subsistance (survie) à une économie plus moderne, capable de faire face aux exigences du développement durable mais aussi du marché a également été un facteur de ralentissement non négligeable.

Certaines rigidités culturelles ont freiné cette transition.

### **Moyens humains et financiers**

#### Moyens humains

Personnel opérationnel : 1 coordonnateur, 4 animateurs/trices, 1 chauffeur, 5 mécanos pompistes, 7 éco-volontaires de la latrinisation, 5 ouvriers relais pour le maraîchage, 5 cochers et 5 ramasseurs d'ordures, 6 matrones villageoises et 4 meuniers.

Personnel d'appui conseil et d'accompagnement : 1 chargé de programme, un conseiller technique en suivi et évaluation, 1 conseiller technique en formation/transfert de compétences et renforcement des capacités institutionnelles, 1 conseiller technique principal.

#### Moyens matériels

1 véhicule 4 x 4, 1 ordinateur + imprimante, 2 motos.

#### Moyens financiers

- financement extérieur : 168 952 872 FCFA, soit 1 689 528 FF ;

- apport des bénéficiaires : 35 199 130 FCFA, soit 351 991 FF.

Le financement concerne les volets : hydraulique, maraîchage, élevage, formation.

#### Apport en nature

Sable, eau, main d'œuvre, petit matériel, etc.

Les partenaires financiers sont : SIE (Nguembé), CHRISTIAN AID (Niagane, Thiambéne), EAU VIVE (Darou Sam), FCEAR (Diamatyl).

## Equipements

5 groupes motopompes (GMP), tuyauterie en PVC, 15 pulvérisateurs à pression entretenue, 5 pics, 15 pelles, 15 râpeaux, 5 doubles décamètres, 500 mètres de cordes, 60 arrosoirs, 5 trousseaux à outils pour l'entretien des GMP, 5 charrettes et 5 chevaux, 3 moulins à céréales.

## Perspectives

Aujourd'hui les 5 projets fonctionnent tous. Ils ont été réalisés sur des durées variant d'un site à un autre, et dans l'ordre suivant, selon les villages :

- **Darou Sam** : exécution sur 2 ans, de 1992 à 1994, avec un mécano pompiste bien formé et régulièrement remis à niveau, apte à entretenir et à réparer les installations d'exhaure.
- **Nguembé** : exécution sur 2 ans, de 1994 à 1996, avec 2 mécanos pompistes bien formés. L'un d'eux a démissionné après 5 ans de bénévolat, pour chercher un emploi plus rémunérateur en ville. En effet, le groupement ne pouvait pas assurer simultanément la prise en charge des 2 pompistes, et rémunérait seulement le plus engagé. Il a donc été contraint de laisser partir l'autre malgré l'investissement effectué pour sa formation.
- **Niagane et Thiambéne** : exécution sur 3 ans, de 1998 à 2001 (projet toujours en cours pour certaines de ses composantes, notamment pour son volet assainissement : latrinisation, collecte des ordures ménagères et éducation environnementale). Dans ces villages, 4 pompistes dont 2 par site ont été formés et mis à la disposition des groupements villageois parmi lesquels ils avaient été sélectionnés. Dans chaque village, il y a un pompiste principal et un suppléant (pour parer à une éventuelle démission de l'un ou de l'autre). Ces derniers offrent aussi leurs services aux autres villages ayant bénéficié d'équipements similaires, avec l'appui, soit du secteur public, soit d'autres ONG. Ce sont là des innovations de taille en matière de solidarité, de complémentarité et de partage de savoir et de savoir-faire.
- **Diamatil** : c'est le plus récent en terme d'exécution. Sa durée est cependant beaucoup plus courte (8 mois). Ce village dispose aussi de 2 mécanos pompistes formés dans les mêmes conditions, les mêmes circonstances et pour des missions identiques. L'élément nouveau, c'est l'aménagement par les villageois de parcelles maraîchères d'un 8ème d'ha, dont une partie des recettes sera affectée au pompiste, pour sa motivation, et l'autre partie reversée dans la caisse destinée à l'entretien et à la maintenance des ouvrages, des infrastructures et équipements hydro-agricoles du village de Diamatil. Les ménages commencent déjà à se connecter au réseau mis en place.

*N.B.* : les moteurs de Thiambéne et de Diamatil sont des nouveaux modèles, dotés d'un groupe électrogène avec une dynamo et un accumulateur, offrant ainsi aux villageois l'accès à l'électricité, pour l'éclairage futur de leurs maisons et pour l'alimentation d'éventuelles machines telles que les batteuses ou les moulins à céréales.

## Éléments concrets à appliquer

L'eau étant le besoin prioritaire de toutes les communautés rurales au Sénégal, elle est pour nous le moteur de tout développement rural intégré participatif et autogéré. Autrement dit, le développement d'activités à caractères socio-économiques aptes à freiner la pauvreté dans tous ses aspects en milieu rural est inextricablement lié à l'accès à l'eau potable et à un assainissement approprié.

Tous les acteurs du développement, qu'ils soient impliqués directement ou indirectement doivent être conscients du fait que la pauvreté ne peut être attaquée et éliminée que par des actions combinées, intégrées et complémentaires, dans un élan de solidarité et de cohésion, et dans un esprit citoyen et participatif.



Pour ce faire, des mécanismes de partage des rôles et responsabilités doivent être mis en œuvre à l'échelle nationale, régionale et locale de la manière suivante :

- les ONG (structures d'encadrement) devraient apporter l'expertise technique, les équipements, les matériaux de construction coûteux, assurer la formation des utilisateurs, et mettre en place un programme de suivi évaluation ;
- les bénéficiaires devraient apporter la main d'œuvre non qualifiée et les matériaux locaux (sable, eau) et assurer une exploitation judicieuse des équipements ;
- les élus et les autorités locales devraient donner un appui administratif et faciliter la coordination et la mise en œuvre du programme ;
- les professionnels du secteur privé et les artisans locaux devraient dispenser, à la demande, les services techniques nécessaires à la bonne exécution des travaux et au bon fonctionnement du projet ;
- les professionnels des ministères techniques et des autres ONG devraient fournir un appui conseil et assurer le suivi des travaux (suivi du cahier des charges, maîtrise d'œuvre).

### **Bénéficiaires**

1881 femmes bénéficiaires directes.

12 248 bénéficiaires indirects (6 486 femmes ; 4 762 hommes).

### **Durée du projet**

Début du projet : 1992

Fin du projet : 2001

Durée d'engagement : 18 mois à 3 ans selon le partenaire.

Etat d'avancement : 2 projets achevés (Darou Sam et Nguembé) ; 3 projets en cours (Thiambène, Niagane et Diamathil) ; projets de duplication des expériences acquises en préparation.

### **Documents produits ayant trait à l'expérience décrite**

- Production et diffusion de documents de gestion pour toutes les composantes des programmes ruraux intégrés dont le but est d'assurer une gestion citoyenne, transparente, démocratique et participative.
- Elaboration de stratégies d'animation, de suivi et d'évaluation.
- Elaboration de fiches descriptives : sur les tâches, sur les leaders des groupements, des fédérations et des comités de suivi et gestion, ainsi que sur les commissions techniques villageoises.
- Elaboration et diffusion d'une stratégie de gestion d'un système intégré de crédit/épargne en milieu rural.

### **Partenaires étant intervenus sur le projet**

SIE (Canada).

Christian Aid (Grande Bretagne) : M. Jacky Répila.

Eau Vive (France).

Fondation CEAR (Espagne) : M. Moustapha Amar.

## CONTACTS

### **RADI, Réseau Africain pour le Développement Intégré**

Monsieur Dame Sall, Secrétaire Général

Monsieur Mahmoud Diop, Coordonnateur des programmes ruraux intégrés du RADI

RADI-siège :

Colobane Parc à Mazout,

Immeuble Diaga Diop

BP 12085, Dakar

Sénégal

Tél. : 00 221 824 33 37

Fax : 00 221 825 75 36

Email : [radi@telecomplus.sn](mailto:radi@telecomplus.sn)

Antenne de Mékhé :

Base de Mékhé

BP 49

Mékhé

Sénégal

Tél. : 00 221 955 51 23

Fax : 00 221 956 44 04

Email : [radimekhe@telecomplus.sn](mailto:radimekhe@telecomplus.sn)

## **Expérience n° 2 : Réhabilitation de points d'eau en zone périurbaine à Yaoundé (AFVP, CASS, Cameroun)**

### **Lieu de l'action**

Yaoundé, 4 quartiers du 4<sup>ème</sup> arrondissement.

### **Mots clés caractérisant l'expérience décrite**

Afrique Centrale, Cameroun, quartiers périurbains, eau potable, points d'eau collectifs, captage de source.

### **Contexte et enjeux**

L'approvisionnement en eau de la population de la Ville de Yaoundé (1,2 millions d'habitants) n'est que partiellement assurée par le réseau public de la SNEC<sup>3</sup>. L'actuel taux de desserte par réseau demeure faible. Les statistiques nationales indiquent d'ailleurs une détérioration puisque le taux de desserte calculé est passé de 79% en 1976 à 64% en 1994. Au vu de la faiblesse du nombre d'abonnés, il est aujourd'hui vraisemblablement inférieur à 50 %.

### **La multiplicité des points d'eau naturels**

Ces chiffres confirment qu'une part importante de la population s'approvisionne, au moins partiellement, à des points d'eau naturels alimentés par les nappes souterraines ou les pluies, abondantes à Yaoundé.

Dans le cadre de l'action, l'AFVP et le Laboratoire de l'Environnement et des Sciences de l'Eau de l'ENSP<sup>4</sup> ont recensé, sur une quinzaine de quartiers périurbains de Yaoundé 4<sup>ème</sup>, 330 points d'eau à usage collectif, ce qui apparaît considérable. Parmi eux, 80% sont naturels. Parmi les 20% restants, on dénombre des branchements particuliers dont les propriétaires revendent l'eau à leurs voisins. Sur initiative individuelle (cas de 25 puits) ou collective (cas de 26 sources) des usagers, des aménagements jugés corrects des sources et puits ont été réalisés sans apport financier extérieur.

### **Des points d'eau naturels largement ignorés des politiques urbaines**

Ces aménagements traduisent l'intérêt porté par la population de Yaoundé aux points d'eau naturels. Cependant ils sont largement ignorés des politiques d'aménagement. Ni urbaines, au sens du niveau d'équipement, ni rurales, au sens de la densité de population, les zones périurbaines constituent un vide institutionnel. Elles posent cependant des questions liées à la santé publique, la planification urbaine et aussi, ce qui nous intéresse particulièrement ici, à la participation des habitants aux choix et à la prise en compte de leurs priorités.

Face à cette tendance générale à ignorer l'utilisation de ces points d'eau traditionnels, l'action a exploré la voie de leur reconnaissance et de leur amélioration en complément au service moderne par adduction. Elle a été menée sur quinze quartiers du quatrième arrondissement de Yaoundé par l'AFVP et le Centre d'Animation Sociale et Sanitaire (CASS), une ONG camerounaise, rejoints par des chercheurs et étudiants de l'ENSP et de l'Université de Yaoundé I.

### **Objectifs**

L'action pilote devait principalement évaluer l'intérêt et la faisabilité de la réhabilitation des points d'eau dits « traditionnels » en zone périurbaine de Yaoundé.

- Evaluer la qualité de l'eau et du service apporté par les points d'eau traditionnels (l'évaluation a été étendue aux branchements privés).

<sup>3</sup> Société Nationale des Eaux du Cameroun : concessionnaire des réseaux d'adduction d'eau au Cameroun.

<sup>4</sup> Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé

- Evaluer la qualité bactériologique de l'eau, et l'évolution de la qualité et de la quantité d'eau disponible dans le temps.
- Evaluer la qualité du service : « poids » des points d'eau parmi les AEP disponibles, combinaison des divers modes d'approvisionnement.
- S'interroger sur la possibilité d'inciter les usagers à distinguer l'eau « pour boire » (payante et sûre) et l'eau « sanitaire » (de qualité douteuse mais moins coûteuse).
- Réaliser des aménagements tests : on cherchait ici un support aux expériences d'analyses d'eau et de systèmes de chloration.
- Evaluer la qualité de l'eau après aménagement : l'évaluation devait porter sur les points d'eau aménagés et quelques point d'eau « témoins » non aménagés (étude de type « instantanée »).
- Etudier les modalités de financement local de tels aménagements :
  - Cofinancement des aménagements par l'action pilote.
  - Etude du rapport qualité/prix de divers type d'aménagements.
- Recherche des modalités de recouvrement pour les charges récurrentes (dont chloration).
- Etudier la faisabilité technique et sociale de systèmes de chloration collectifs
- Intégrer ces ouvrages dans les schémas d'aménagement de l'administration :
- Promotion de ce type d'ouvrage auprès de la mairie et de la SNEC.

## **Description**

L'action pilote s'est déroulée sur deux années avec pour phases principales :

- diagnostic des modes d'approvisionnement en eau (4 mois) ;
- conception d'aménagements et de modes de gestions avec les usagers (4 mois) ;
- recherche de financements pour les travaux (4 mois) ;
- mise en œuvre des solutions retenues (travaux de réhabilitation et formation à la gestion) (9 mois) ;
- promotion/évaluation de la démarche auprès des décideurs et bailleurs de fonds (3 mois).

L'action a choisi de privilégier une maîtrise d'ouvrage locale par des groupes d'usagers, constitués en association. Cela a été facilité par l'enjeu mobilisateur que représente l'eau et par l'expérience du CASS dans ce domaine. Les engagements et responsabilités respectives du comité et de l'équipe coordinatrice de l'action ont été clairement définis par contrat : participation au financement des travaux (de 10 à 15 % pour l'association), exécution des études techniques, organisation de la consultation des entreprises locales, contrôle des travaux, etc. L'association est le destinataire final de l'ouvrage et s'engage à ce titre à constituer une équipe pour son entretien futur. Elle bénéficie pour cela au cours de l'action d'une formation à l'entretien du point d'eau.

## **Résultats**

### ***Des eaux différentes, des usages multiples***

Une enquête réalisée auprès de 927 ménages nous a montré que 40% d'entre eux utilisent régulièrement des sources d'eau pour la boisson. En revanche, seulement 5 % recourent aux puits dont l'eau leur semble, à juste titre, de moins bonne qualité. Bien des ménages partagent leur approvisionnement entre le réseau qui fournit l'eau de boisson et la source qui fournit le reste, pour les usages domestiques.

## ***Une ressource naturelle de qualité***

Une campagne d'analyse bactériologique menée avec le Laboratoire de Biologie Animale de l'Université de Yaoundé I sur 80 points d'eau a permis de montrer que la qualité de l'eau est variable, mais que cela ne justifie pas de les rejeter tous. 56% des échantillons prélevés aux sources sont de qualité assez bonne à très bonne. En revanche la qualité de l'eau aux puits est moyenne à mauvaise dans 80% des cas. L'eau prélevée sur réseau ne pose aucun problème.

Cependant le contexte urbain rend la qualité de l'eau des sources vulnérable : les latrines, dépôts d'ordures, ruissellements chargés sont autant de facteurs de pollution de la nappe. L'instauration d'un périmètre de protection autour du point d'eau, préconisée par les manuels techniques, n'est pas toujours aisée en zone urbaine où le terrain est densément occupé. C'est pourquoi la négociation locale avec les riverains et les usagers du point d'eau est incontournable pour l'instauration d'un tel périmètre, enjeu de santé pour tous.

## ***Améliorer le service fourni par ces points d'eau naturels***

Des ouvrages test ont été réalisés dans le but d'améliorer le service fourni par les sources naturelles. Leur financement a été assuré par l'Ambassade du Canada (43 %), la Mission française de Coopération (46 %) et les usagers (11 %). Les interventions ont porté sur les captages de sources et sur les aménagements annexes souhaités par les usagers. Les ouvrages ont en effet été définis par les usagers selon leurs priorités : amélioration de l'accès par la construction d'escaliers, amélioration du confort de puisage, réduction du temps d'attente, amélioration de la qualité de l'eau, construction de tables à lessive, etc.

L'action a assuré la promotion de modèles techniques simples et fiables auprès de groupes d'usagers, parfois constitués en associations de quartiers, et de PME locales. Cela doit permettre de garantir aux usagers qui peuvent investir quelques milliers de francs français (comme cela se fait déjà), l'aménagement d'un ouvrage de qualité (3 000 à 4 000 FF pour un ouvrage simplifié, jusqu'à 15000 FF en y ajoutant escaliers et tables à laver).

## **Bilan**

Points d'eau modernes contre points d'eau traditionnels ? Ne plus considérer le réseau comme unique mode d'approvisionnement en eau possible est un enjeu très sensible. La mobilisation des différentes institutions a pu progresser au cours de l'action notamment grâce à la concertation organisée conjointement avec l'ENSP et le GRET<sup>5</sup>. La participation active de représentants des usagers à ces phases de concertation institutionnelle a permis d'apporter un argumentaire concret à la nécessité de reconnaître les points d'eau naturels et d'appuyer les initiatives de la société civile.

La nouvelle loi du Cameroun sur l'eau, de 1998, reconnaît d'ailleurs explicitement la notion de complémentarité entre les ressources en eau, notamment entre eau des réseaux d'adduction et eau des sources et puits.

### **Points forts de l'action**

- Répondre aux besoins des habitants par une approche participative.
- Promouvoir des modes alternatifs d'approvisionnement auprès des institutions.
- Appliquer des techniques d'hydraulique rurale en milieu urbain.
- Travailler en partenariat avec la société civile camerounaise.
- Améliorer la connaissance sur les questions liées à l'eau en zone périurbaine (mode de consommation des habitants, qualité de l'eau, etc.).

---

<sup>5</sup> Groupement de Recherche et d'Echanges Technologiques

### Points faibles de l'action

- Nombre de sites réhabilités (8 au lieu des 20 prévus).
- Retard au démarrage de l'action.
- Vide juridique autour du statut des associations en milieu urbain, qui n'a pas permis la légalisation des comités mis en place.

### Difficultés rencontrées

- Impossibilité d'un réel engagement des institutions.
- Faible disponibilité des responsables municipaux (contexte électoral).
- Tensions sociales fortes intra ou interethniques dans les quartiers.
- Manque de financement pour les enquêtes.

En conclusion, il y a urgence à donner une définition précise des zones périurbaines de ces agglomérations à croissance extrêmement rapide, ceci afin qu'elles puissent bénéficier d'un développement spécifique du service de l'eau mais aussi de l'assainissement, de la santé, etc.

## **Moyens humains et financiers**

### Equipe de l'action pilote

- 1 volontaire de l'AFVP
- 4 animateurs du CASS

### Intervenants :

- Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé
- Université de Yaoundé I
- Hydro Conseil (France)
- 3 artisans spécialisés en hydraulique et BTP.

### Financement de l'équipe et des études : 268 000 FF

Coopération Française.

### Financement des travaux de réhabilitation de 8 sources : 115 000 FF

- l'Ambassade du Canada (43 %)
- la Mission française de Coopération (46 %)
- et les usagers (11 %).

## **Equipement**

La réhabilitation de sources d'eau nécessite des matériaux et équipements exclusivement acquis à Yaoundé (ciment, sable, graviers, moellons et menuiseries de coffrage, buses de génie civil, 2 petites pompes manuelles, etc.).

Pour les analyses bactériologiques, l'équipe a travaillé avec du matériel classique, au sein du Laboratoire de Biologie Animale de l'Université de Yaoundé I, parfaitement équipé.

## **Perspectives**

Dans le contexte des privatisations des services publics, cette action pilote fournit des éléments pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement. En outre, la nouvelle Loi sur l'Eau du Cameroun intègre la notion de complémentarité des ressources, y compris en milieu urbain.

### ***Suite directe de l'action à Yaoundé***

Le secteur de la distribution de l'eau devant être privatisé prochainement, il semble indispensable d'entretenir des contacts fructueux avec la direction de la SNEC.

Il est certain que les nombreux habitants rencontrés, qui n'ont pas tous pu bénéficier des subventions de réhabilitation, attendent une suite à l'action.

### ***Evolution des comités***

Sept comités ont été mis en place pour suivre les 8 points d'eau réhabilités. Ces comités assurent l'entretien des points d'eau. La désinfection des sources à base de l'eau de javel est effectif partout, selon la formule communiquée aux équipes d'entretien par le CASS au cours des séances de formation et de démonstration. Les 3 comités les plus « sérieux » ont créé une réelle dynamique et une confiance parmi les habitants des quartiers. La gestion y est collective, alors que dans les autres cas, les comités sont réduits à l'échelle d'un ménage.

Les Comités d'usagers avaient été mis en place dans une perspective d'élargissement de leurs activités à l'issue de la réhabilitation de leur source d'eau. Aujourd'hui, 3 des 7 comités ont pu élaborer chacun un autre projet qui a été financé par le programme FOURMI (Fonds aux Organisations Urbaines et aux Micro Initiatives) de l'Union européenne, mis en œuvre par le GRET, et suivi par le CASS. Il s'agit des comités d'Ekounou CRTV, Pays-bas (CADE), Ntui-Essong, bloc 5. La réalisation de ces projets s'est achevée début 2000.

### ***Reproductibilité de l'action***

Certains acquis de l'action pilote ont été utilisés pour l'aménagement de nouvelles sources d'eau dont celle de Nsimeyong II dans l'Arrondissement de Yaoundé 6e, où des notions d'entretien et de traitement du point d'eau ont été données au comité. D'autres interlocuteurs pourraient être identifiés sur l'ensemble des 6 arrondissements de Yaoundé. Il serait alors pertinent d'évaluer les capacités d'intervention de chacune des six mairies.

Une production de documents d'aide à la décision est envisagée autour de questions prioritaires telles que : Comment faire un diagnostic objectif de l'AEP sur une zone donnée ? Quels critères appliquer pour sélectionner les puits et sources à aménager selon les contraintes techniques, socio-économiques et politiques ? Quelle démarche de mise en œuvre adopter afin d'éviter l'abandon ou la dégradation des ouvrages ?

Les outils d'aide à la décision ne sont pas encore diffusés. Cependant des rapports d'activités contenant certains aspects de ces outils sont progressivement mis à disposition et exploités localement<sup>6</sup>.

La démarche de cette action ne pourra être généralisée qu'aux métropoles africaines dont les ressources souterraines sont abondantes : des villes comme Kigali (Rwanda), Bujumbura (Burundi), etc., pourraient bénéficier des enseignements de l'action pilote menée à Yaoundé.

### ***Éléments concrets à appliquer***

A l'issue du diagnostic, qui dirige l'action vers les sources naturelles, la concertation plus poussée avec certains groupes d'usagers a mis à jour des demandes annexes à la protection de la ressource : escaliers d'accès, tables à lessive, réserve supplémentaire à ciel ouvert, simplification de la distribution (limitation de la tuyauterie).

Ces travaux de diagnostic et de concertation sont faciles à mettre en œuvre pour peu que des relais locaux efficaces y soient associés, notamment les chercheurs locaux et les animateurs sociaux.

---

<sup>6</sup> La Coopération française à Yaoundé a déjà publié une plaquette sur l'action pilote, à l'attention des ONG, des bailleurs de fonds internationaux et des collectivités camerounaises.

Les principes généraux suivants peuvent donc être retenus :

- Définition précise des quartiers périurbains comme zone d'intervention spécifique.
- Prise en compte des priorités des habitants des zones périurbaines par enquêtes.
- Participation des habitants aux choix de développement de leur quartier par mobilisation d'animateurs sociaux locaux.

### ***Concernant l'environnement relationnel de l'action pilote***

#### *Au niveau ministériel*

- redéfinir les attributions des secteurs urbain et rural du MinMEE pour permettre un engagement officiel de ce ministère dans des actions d'hydraulique traditionnelle en milieu périurbain (cette redéfinition est en cours) ;
- contractualiser, pour éviter d'éventuels blocages politiques ainsi que la mise en œuvre d'actions isolées, dans la perspective d'une opération à plus fort impact sanitaire ;
- faire admettre que les mesures d'accompagnement social de la privatisation de la SNEC ne résoudront pas le problème soulevé par l'action dans les zones périphériques.

#### *Au niveau municipal*

- rappeler la répartition des tâches entre mairie d'Arrondissement et Communauté Urbaine dans le secteur de l'eau ;
- renforcer les capacités d'intervention des Mairies concernant les processus d'analyse de projet, leur montage et leur réalisation ;
- renforcer les ressources financières des Mairies pour que celles-ci relancent le contrôle de l'hygiène publique, des pratiques.

#### *Au niveau des communautés*

- amener les populations à collaborer avec les institutions, et les accompagner pour qu'elles prennent l'habitude de mobiliser leurs propres ressources pour leurs projets ;
- créer des associations de consommateurs pour constituer un groupe de pression sur le prix et la qualité de l'eau ;
- concernant la formation à la maintenance, sortir de la logique « projet », et envisager l'action à plus long terme, afin que les gestes appris soient réellement acquis et maintenus. Ceci pour améliorer le suivi des points d'eau et de leur gestion. Pour ce faire, il faut mobiliser des moyens financiers et humains, et faire appel prioritairement à des animateurs/formateurs locaux (notamment pour des raisons linguistiques).

Ces recommandations devraient permettre la mise en place d'une structure de surveillance et d'orientation des pratiques populaires et de planification des opérations d'équipements hydrauliques (moderne et traditionnel). Le MinMEE a d'ailleurs envisagé avec l'équipe l'éventuelle rédaction de guides techniques à destination des usagers de points d'eau urbains.

Il serait indispensable d'associer à cette démarche l'AFD, par ailleurs impliquée dans le processus de privatisation de la SNEC.

### **Bénéficiaires**

Environ 5000 riverains de 4 quartiers périurbains de Yaoundé où le taux de desserte en eau potable par réseau d'adduction varie entre 0 et 20 %.

### **Durée du projet**

Début du projet : mai 1996

Fin du projet : mai 1998



Etat d'avancement : achevé.

### **Documents produits ayant trait à l'expérience décrite**

- Rapports d'activité (AFVP)
- Document final du programme « *Eau potable dans les quartiers périurbains et les petits centres* » (pS-Eau)
- Contribution à la Conférence Internationale « Eau et développement durable » Paris, mars 1998
- *Complémentarité des modes d'approvisionnement en eau à Yaoundé*, in Lettre pS-Eau n°28, mars 1998
- Contribution à la Charte sociale de l'eau pour le Forum Mondial de l'Eau, La Haye, mars 2000

### **Partenaires étant intervenus sur le projet**

#### ***Partenaires financiers***

- Secrétariat d'Etat français à la Coopération, Mission française de Coopération et d'Action mutuelle (MCAC), BP 1616, Yaoundé.

Tél. : 22 44 43 / Fax : 22 50 65

- Fonds Canadien d'Initiatives Locales (FCIL), Haut Commissariat du Canada, BP 572, Yaoundé.

Tél. : 20 01 71

#### ***Autres partenaires***

- pS-Eau, 32 rue Le Peletier, 75009 Paris

Tél. : 01 53 34 91 20 / Fax : 01 53 34 91 21

Email : pseau@pseau.org

- Hydro Conseil, 53 rue du Moulin des Prés, 75013 Paris

Tél. : 01 53 62 11 17 / Fax : 01 45 65 11 16

Email : h2oconseil@aol.com

- Université de Yaoundé I (Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé ; Laboratoire de biologie animale), BP 8390, Yaoundé, Cameroun (M. Tanawa E.)

Tél. : 22 45 47 / Fax : 23 18 41

Email : Etanawa@camnet.cm

- PME locales

## **CONTACTS**

### **AFVP Délégation régionale au Cameroun**

M. Philippe Amirault

BP 1616, Yaoundé

Cameroun

Tél. : 00 237 22 17 96

Fax : 00 237 23 12 63

Email : afvp.cam@iccnnet.cm

### **M. Thomas Adeline (ancien chef de projet AFVP)**

Tél. en France : 01 55 26 99 97

Email : adeline@isl-ingenierie.fr

### **CASS**

M. Jean Pierre Tanga

Tél. : 00 237 22 04 03

Email : cass@camnet.cm

## **Expérience n° 3 : Hommes et femmes à la conquête de l'eau, de la santé et d'eux-mêmes dans un village du Haut Atlas (AMRASH, Maroc)**

### **Lieu de l'action**

Village d'Aguersiwal, Vallée d'Imlil, Province d'Al Haouz, Haut Atlas, Maroc.

### **Mots clés caractérisant l'expérience décrite**

Atlas marocain, captage de source, participation des femmes, recouvrements des coûts, maintenance, assainissement, branchements privés, éducation à l'hygiène, protection des ressources en eau.

### **Contexte et enjeux**

#### Socio-économie du village

L'étude de cas concerne le village d'Aguersiwal, hameau de 232 habitants situé à 1700 m d'altitude dans la vallée d'Imlil au pied du mont Toubkal dans le Haut - Atlas marocain / province d'Al Haouz.

Le climat est semi-aride ; les ressources en eau sont représentées par des sources et un torrent, pérenne toute l'année (à cette altitude). Les périodes de sécheresse sont de plus en plus fréquentes et longues (comme cette année), et les crues de plus en plus dévastatrices (particulièrement en août 1995 et octobre 1999).

Les habitants sont des agro-pasteurs ; l'arboriculture (pommiers et cerisiers), développée sur de minuscules terrasses irriguées par des canaux à partir de l'eau du torrent, est la principale source de revenus ; l'élevage d'ovins et de caprins constitue un complément ; le tourisme se développe.

Les actions collectives sont traditionnellement l'affaire du « lajmaat », conseil traditionnel qui réunit les hommes du village, chaque foyer étant représenté par l'homme le plus ancien. Ses décisions sont encore appliquées par tous. Ce conseil n'est pas reconnu par la loi mais toléré.

#### Les acteurs locaux officiels

La commune rurale (CR), la province et les autorités locales (AL) ainsi que le département de l'hydraulique et des travaux publics (TP) sont les autres acteurs concernés par l'AEP.

La CR a peu de moyens financiers, ses décisions sont influencées par les AL qui président toutes les séances de travail de son conseil. Son président actuel prend pouvoir absolu sur ses conseillers et électeurs, lesquels ignorent souvent leurs droits, devoirs et prérogatives (pourcentage d'analphabétisme très élevé).

La province (avec à sa tête le gouverneur) et les AL sont les principaux décideurs en matière d'équipement et de développement rural ; les gouverneurs des provinces sont nommés directement par le roi et le ministre de l'intérieur et leur pouvoir et attributions relèvent, actuellement encore, plus de ces derniers que du gouvernement (avec un espoir de changement depuis l'accès au trône du nouveau roi). Les plans provinciaux de développement sectoriel sont élaborés sous la tutelle de la province.

Tous les départements publics, dont la DRH et les TP, appellent depuis quelques années à la participation des populations et au partenariat avec les ONG reconnues officiellement pour leur efficacité en matière de mobilisation des populations. Mais ils ont encore à traduire en acte cette approche, malgré une réelle volonté.

AMRASH agit dans ce sens : un partenariat avec la DRH et les TP, souple et sans convention écrite, est en expérimentation depuis 1999 et concerne plusieurs villages, dont Aguersiwal : les ingénieurs ont visité le village et évalué les projets déjà réalisés (Cf. ci-dessous) et proposent leur appui technique pour les prochaines actions.

## Objectifs

Le projet du village d'Aguersiwal a comme objectifs :

- D'aménager une AEP, par le captage d'une source et la construction d'un petit réseau avec 3 bornes fontaines (1ère phase, 1987).
- De réaliser l'assainissement et la desserte de l'eau dans les maisons (branchements privés) (seconde phase, 1997-2000).
- De former des jeunes villageois dans ces domaines et de les engager dans un processus de démultiplication de cette expérience dans d'autres villages.
- D'améliorer le niveau de santé des villageois et des enfants en particulier (impact à moyen terme).
- D'alléger les tâches des femmes et des enfants (dans la perspective complémentaire de pérenniser le mouvement de scolarisation de tous les enfants et de développer d'autres activités génératrices de revenus pour les femmes).
- De promouvoir la participation de la population, particulièrement des jeunes et des femmes à la prise de décisions au sein du village.
- De démontrer les capacités de la population aux représentants de l'Etat et à la commune rurale et de commencer, bien que timidement, à revendiquer leurs droits et à leur signifier un certain partage des rôles.

## Description

AMRASH a appuyé, en 1997, à la demande des intéressés, la création d'une association des jeunes du village qui reprend le projet eau et assainissement en parallèle avec d'autres projets sur d'autres secteurs (alphabétisation, scolarisation, bibliothèques, activités génératrices de revenus, électrification par le solaire avec formation de jeunes dans le domaine, aménagement d'un espace collectif dans le village, *la Maison des jeunes, du développement et de la culture* ou MJDC).

Cette association des jeunes du village comprend (cas quasi unique au Maroc) des femmes au sein de son bureau (demande d'AMRASH négociée avec les jeunes).

Cette association, qui travaille en concertation étroite avec le conseil traditionnel, fonctionne parfois encore comme une simple émanation de ce dernier et reproduit encore souvent les rapports entre familles qui y règne. Elle n'implique pas encore suffisamment les plus jeunes. La participation des jeunes femmes, même celles du bureau, n'est pas encore complètement rentrée dans les mœurs. Mais ils sont tous en chemin...

## Résultats

**Première phase : 1987** (évaluation en 1996-1997 par AMRASH à son arrivée au village) :

L'équipement, pertinent, selon tous les ingénieurs qu'AMRASH a consultés, fonctionnait parfaitement et l'ensemble du système n'a occasionné aucun conflit ; l'eau était gratuite, les pauvres envoyaient femmes et enfants puiser l'eau, les plus riches utilisaient des tuyaux et parfois stockaient l'eau dans la maison.

Sur le plan technique et organisationnel, cette réalisation a bénéficié du réinvestissement des savoirs traditionnels :

- l'adduction à partir de la source, du savoir-faire millénaire en matière de construction de canaux d'irrigation : en 13 ans, aucun dommage n'a été enregistré alors que les tuyaux utilisés ne sont que des « tuyaux oranges » normalement utilisés pour faire passer les fils électriques lors des constructions. Mais les installateurs sont de véritables topographes qui savent ce qu'est une courbe de niveau évitant ainsi les éventuels dégâts dus à des problèmes de pression ;
- la prévention des conflits, pour ce qui est du partage des eaux d'irrigation entre villages et familles du village (à signaler ici que le pouvoir monopolisé par le cheikh se manifestait par le fait que sa famille avait droit à 2 jours de tour d'eau contre 1 jour pour les autres familles).

### **De 1987 à 1996 : aucune initiative**

L'accès à l'eau, le besoin et le droit à l'eau en quantité suffisante était satisfait ; de plus, l'eau de la source et du robinet de la borne fontaine était considérée « pure », de bonne qualité (ce qu'AMRASH a vérifié).

### **Deuxième phase : de 1997 à 2000**

- l'assainissement a été réalisé en premier, en juillet 1998 ;
- la desserte des domiciles en eau a été réalisée en juillet 2000.

Toutes les maisons privées ainsi que la mosquée et la Maison des jeunes, du développement et de la culture (la MJDC appuyée par AMRASH) ont actuellement toutes, sans exception, des toilettes reliées à des fosses septiques collectives et l'eau (avec, pour des raisons d'hygiène, au minimum 2 robinets, le premier à la cuisine et le deuxième dans les toilettes avec tablettes/supports pour le savon).

L'eau est payée et un code de l'eau / contrat social engage la communauté.

Des jeunes du village veillent au recouvrement des coûts et à la maintenance, et sont aujourd'hui capables de contribuer à la sensibilisation et à l'appui technique pour des réalisations dans d'autres villages. Aujourd'hui, ils sont capables de construire des fosses septiques et de fabriquer des buses, de contribuer à l'élaboration d'un schéma directeur des aménagements ainsi qu'à l'élaboration de contrats sociaux. Leur formation est à poursuivre.

### **Bilan**

Les succès enregistrés sont le fruit du respect par AMRASH de nombreux principes :

- intégrer AEP et assainissement dans un processus de développement intégré.
- renforcer une dynamique endogène de développement démocratique par des projets identifiés ou acceptés par une population en confiance. Quel que soit le projet, envisager l'action comme un levier pour développer des forces autonomes, ayant confiance en elles-mêmes.
- respecter le temps de gestation et de maturation d'un projet qui semble au départ non utile ou non prioritaire aux yeux des populations concernées.
- valoriser les savoirs traditionnels (d'organisation sociale, de prévention et gestion des conflits en particulier).
- impliquer les jeunes avec les anciens et non contre, et tous les jeunes : ne pas faire une discrimination positive trop provocante en faveur des femmes, qui risque de provoquer une régression de leur condition (le courant islamiste déborde les villes et frappe déjà quelques villages voisins). Ceci permet une réelle discrimination positive en faveur des femmes, sans conflit majeur, ni avec les anciens, ni avec les jeunes hommes. Le soin est laissé aux femmes de décider, lors de chaque nouvelle situation, après leur avoir fait prendre conscience de l'enjeu.

- impliquer et défendre les plus pauvres. Là aussi, poser le principe et les termes de négociation, laisser le temps à la communauté de trouver une solution, sans exigence d'absolu et de perfection risquant de provoquer une rupture.

Le processus est long ; il faut « être impatient patiemment et patient impatientement » (Paolo Freire)...

## **Moyens humains et financiers**

### **Première phase : 1987**

L'initiative, l'étude technique, l'organisation sociale, la mise en œuvre et le financement n'ont fait appel à aucune intervention extérieure au village en dehors de celle d'un maçon pour la construction du réservoir d'eau.

Le maître d'œuvre était le *lajmaat*, dominé à l'époque par un *cheikh* très respecté, mais qui monopolisait le pouvoir (personnalité charismatique d'une des familles les plus riches et les plus anciennes du village, qui tirait son pouvoir également de sa fonction de représentant du ministère de l'intérieur ; morte en 1992)

### **Deuxième phase : 1997-2000**

AMRASH a financé l'appui technique, la formation pendant la mise en œuvre du projet de jeunes du village, ainsi que les matériaux nécessaires pour les équipements extérieurs aux maisons.

Elle a facilité la concertation, assuré l'éducation pour l'hygiène et la santé ainsi que la sensibilisation pour la protection des ressources en eau de toutes les composantes de la communauté (femmes, enfants et jeunes en particulier). Elle a également veillé à la participation des femmes aux décisions (pour la première fois dans l'histoire des conseils traditionnels des villages du Maroc, des jeunes filles étaient admises aux débats) ; ainsi qu'à l'élaboration du contrat social et à la solidarité interne avec les plus pauvres, tâche non évidente (Cf. « Eléments concrets à appliquer »).

Les habitants ont financé l'équipement intérieur de leur maison et, collectivement, celui des plus pauvres.

L'association des jeunes du village, en concertation avec le *lajmaat*, a assuré la mobilisation et l'organisation sociale. Elle a actuellement la responsabilité de la gestion et de la maintenance, voire de l'extension des équipements.

## **Equipement**

Adduction d'eau avec 3 bornes fontaines.

## **Perspectives**

A Aguersiwal, il faut veiller à consolider les acquis, renforcer l'éducation à l'hygiène, améliorer le système d'assainissement, assurer une formation complémentaire. Mais on y discute déjà aussi d'un projet de collecte des eaux de pluies ou de goutte à goutte.

Deux villages partenaires d'AMRASH dans d'autres secteurs, convaincus par l'expérience de Aguersiwal, se sont engagés en l'an 2000 dans des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Leurs partenaires sont, à l'appel d'AMRASH, la DRH et les TP ainsi que les jeunes d'Aguersiwal.

Ces deux villages sont plus peuplés et posent le problème des techniques à adopter en matière d'assainissement.

L'un de ces villages a des ressources en eau très limitées et toutes ces ressources devront être mobilisées (dont la modernisation de leur système traditionnel de collecte des eaux de pluie complètement vétuste et désuet).

Par ailleurs, dans les deux villages, la participation des femmes risque de demander bien plus de temps et de savoir-faire : l'exclusion des femmes y est plus nette.

Un village ne ressemble jamais à un village voisin, on ne peut jamais simplement copier, calquer, plaquer. C'est une leçon que les acteurs de terrain connaissent tous mais qu'ils sont parfois les premiers à oublier.

### **Éléments concrets à appliquer**

Ces réflexions/propositions se veulent les plus « collées » au contexte local actuel et sont présentées sans ordre d'importance ou de priorité, et sans volonté d'exhaustivité.

Le développement d'une expertise et de la recherche-action en matière d'assainissement de gros villages d'une part, et de collecte des eaux de pluie d'autre part est impérative.

L'approche participative entre populations et secteur public est en bonne voie ; cependant, présente dans tous les discours officiels, sa mise en œuvre reste liée à la bonne volonté des responsables du moment, le savoir-faire en la matière est rare et la confiance mutuelle est à rétablir.

Ce dernier point serait l'un des rôles principaux des ONG, à travers un travail de revalorisation des capacités des deux acteurs, et des populations en particulier. Il est donc de première importance de multiplier les projets participatifs et de les appuyer. Seule une masse critique de succès permettrait de faire le bond et d'inscrire définitivement l'approche participative dans les pratiques courantes.

Des démarches innovatrices de formation de jeunes villageois (même analphabètes !) dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (maintenance, réparation mais également installation) ainsi que de la gestion de projets et du plaidoyer en est une condition.

Les attributions et prérogatives des conseils communaux (des élus) sont à accroître ; elles devraient être le lieu d'expression des projets de société des communautés, et de négociation avec les départements techniques publics ou privés quant au rôle de chacun.

Il faudrait donc, d'une part, revoir toutes les questions relatives aux élections, à la relation entre le conseil élu et le ministère de l'Intérieur ; et d'autre part, lutter contre l'analphabétisme.

Parallèlement, il faudrait augmenter leurs capacités financières (et travailler les questions de redistribution des ressources, de droit sur les ressources naturelles locales, de lutte contre les multiples formes de pillage, ainsi que les questions de transparence et de droit à l'information du citoyen).

La contribution la plus originale d'AMRASH en la matière, est la nécessité impérieuse de repenser la taille des communes rurales (pourquoi pas à l'échelle des villages, où l'intérêt collectif y est le plus concret, le contrôle des élus par les citoyens le plus réalisable, et la participation des femmes plus aisée ?).

Des stratégies innovatrices devraient être recherchées pour les plus pauvres d'entre les pauvres. L'expérience d'AMRASH rejoint celle de nombreux autres pour déplorer le fait que, souvent, ce sont les plus riches des pauvres qui bénéficient des projets, et donc des retombées financières et du pouvoir.

La sensibilisation, la mobilisation de tous ainsi que l'éducation des enfants pour la protection des ressources en eau de plus en plus rares et polluées (qui, par ailleurs, ne devraient pas devenir des *marchandises* pour autant) devraient faire l'objet de stratégies innovatrices et d'appui.

NB : AMRASH a un programme de bibliothèques scolaires et de villages avec animation et atelier d'écriture ; l'eau y occupe une place privilégiée. L'année mondiale de la montagne en 2002 représente une occasion de mener des actions dans ce domaine.

## **Bénéficiaires**

Les 232 habitants du village d'Aguersiwal.

## **Durée du projet**

Début du projet : 1987 (1<sup>ère</sup> phase) ; 1997 (2<sup>ème</sup> phase).

Fin du projet : 1987 (1<sup>ère</sup> phase) ; 2000 (2<sup>ème</sup> phase).

Durée d'engagement : 1 an pour la 1<sup>ère</sup> phase ; 4 ans pour la 2<sup>ème</sup> phase.

Etat d'avancement : Les deux phases du projet sont achevées.

## **Partenaires étant intervenus sur le projet**

Communauté Rurale

Direction Régionale de l'Hydraulique

Les Travaux Publics

## **CONTACTS**

Mme Leila Tazi-Lakhsassi, Présidente déléguée

**AMRASH : Association Marocaine de Recherche et d'Actions pour la Santé et l'Hygiène**

59 rue Clemenceau

Casablanca 01, Maroc

Tél. : 00 212 2 29 35 40

Fax : 00 212 2 29 35 42

Email : leilat@mbox.azure.net



## **Expérience n° 4 : Alimentation en eau potable des quartiers périurbains de Port-au-Prince par la mise en place d'un système de bornes-fontaines publiques payantes, gérées par des associations de quartier (GRET/CAMEP, Haïti)**

### **Lieu de l'action**

Port-au-Prince, Haïti

### **Mots clés caractérisant l'expérience décrite**

Bidonville, Groupes de base, Comité d'eau, Régisseur de service, Prestataires de service, Ingénierie sociale.

### **Contexte et enjeux**

Avec la paupérisation des paysans des sections rurales, le manque d'encadrement des structures agricoles et agraires, la surpopulation du milieu rural, les habitants de ces zones ont émigré vers les villes. Ils se sont regroupés dans la plupart des cas dans les périphéries des villes - dans des conditions d'infrastructure précaires. Ceci crée le phénomène de bidonvilles que nous connaissons actuellement.

C'est ainsi que dans la plupart de ces quartiers défavorisés les habitants occupent des espaces où la ville n'avait pas prévu d'infrastructures en matière d'eau, d'électricité, de téléphone, etc. Ces différents services sont utilisés illégalement par les populations de ces quartiers.

Pour la plupart, dans la première phase d'occupation de l'espace, ces habitants viennent de la paysannerie. Mais il y a aussi une nouvelle génération, née dans ces quartiers. Ces agglomérations varient de 5.000 à 50.000 habitants. Une très forte densité est observée (entre 30.000 à 40.000 habitants au km<sup>2</sup>). Ces populations exercent une certaine pression sur les infrastructures de la ville, tant au niveau de l'eau, de l'électricité et de la téléphonie, puisque au niveau de ces quartiers, ces services sont pratiquement pris d'assaut.

Dans les années 1994, les pays occidentaux ont imposé un embargo à Haïti pour imposer au peuple haïtien l'ordre démocratique - avec le retour au pouvoir du Père Jean Bertrand. L'embargo a duré trois ans, et a appauvri les populations de ces quartiers.

Pour pouvoir réparer les torts faits au peuple haïtien, l'Union européenne a bâti un programme d'urgence afin d'apporter un soulagement à ces populations dans beaucoup de domaines : santé, habitat, eau potable. Port au Prince a vu déferler des ONG d'Europe - toutes financées par le programme ECHO, le Gret était du nombre avec son programme Eau, une équipe haïtienne avec Patrick Vilaire, les représentants du Gret France (Gérard Barthélémy), les conseillers de mission (Bernard Collignon de Hydro Conseil et Isabelle de Boismenu côté Gret).

### **Objectifs**

#### ***Apporter de l'eau potable aux populations pauvres dans un programme d'urgence : le programme ECHO***

L'équipe haïtienne s'est mise au travail en discutant avec ses partenaires du Gret de la conception et de la philosophie du projet, et, ce qui est très important : comment aborder un projet d'eau avec les populations pauvres des quartiers défavorisés ? Nous insistons pour que le Gret France comprenne qu'il ne s'agit pas de faire un programme d'urgence qui n'aurait pas de suite une fois les fonds du programme ECHO épuisés, mais que nous autres Haïtiens nous nous engageons sur le terrain, et qu'il est impératif que le projet continue dans le temps, afin de permettre aux populations pauvres de ces quartiers de se responsabiliser par rapport au projet. « Un projet d'eau est avant tout un projet de développement ».

Pour cela, nous avons monté avec l'aide du Gret France une équipe d'animation et sollicité l'aide du groupe GATAPHY pour les travaux. Nous avons établi avec l'aide du Gret France les rapports institutionnels CAMEP - GRET. La CAMEP, centrale métropolitaine d'eau potable, est le service public d'Etat qui contrôle la distribution de l'eau dans la commune de Port au Prince, de Delmas, de Pétionville et de Carefeur. Il est donc entendu que pour tout programme d'adduction d'eau, il faut passer par ce service public. L'équipe haïtienne a établi de bons rapports institutionnels avec la CAMEP.

Parallèlement, nous avons dans un premier temps identifié les groupes de base des différents quartiers, et nous avons étudié avec eux les stratégies d'interventions ; l'objectif est qu'ils deviennent prestataires de service de l'Etat, et régie de la communauté de ces quartiers.

## **Description**

### ***Du rôle du service public CAMEP***

Fournir une eau de qualité aux populations des quatre communes de Port au Prince, de Delmas, de Carefeur, de Pétionville. Vu la population de la ville et de ses sections communales, la CAMEP est dans l'impossibilité de fournir la quantité d'eau nécessaire à la population, parce que ses ressources en eau sont faibles. La CAMEP s'alimente en eau de deux façons : gravitaire et par pompage. Elle a hérité d'un réseau vétuste, qu'elle a remis sur pied avec l'aide du financement international du programme « forage », dont le but est de renforcer sa capacité à fournir de l'eau aux abonnés. Mais dans le cadre du projet Eau CAMEP - GRET, le rôle de la CAMEP a été surtout de permettre aux comités d'eau, à travers des contrats, d'établir des rapports entre les représentants de ces quartiers et le service public. Elle l'a fait malgré le manque de cadre légal en acceptant de signer un contrat d'eau régissant le service public et les comités d'eau.

### ***Du rôle des comités d'eau***

Les comités d'eau sont des structures créées par le Gret dont l'objectif est de gérer la vente de l'eau dans les quartiers et de veiller à la qualité de cette eau. D'où viennent ces comités dans le plan institutionnel de montage ? Le Gret s'est arrangé à ce qu'il y ait toutes les tendances du quartier, réunies autour du projet d'eau. L'eau servant aussi de prétexte à une cohésion sociale. Le Gret a monté ces comités en accord avec les groupes de base de ces quartiers sur un principe participatif de choix des membres par voie électorale, en limitant le plus possible le nombre des membres à 7 ou 9 représentants, régis par des statuts de type associatif, reconnus par le Ministère des Affaires sociales. N'ayant pas de reconnaissance légale au regard de la constitution, nous nous sommes appuyés sur la loi sociale des structures associatives. Les comités ont signé des contrats d'achat d'eau avec le service public, ils ont leurs comptes en banque, coordonnent la vente de l'eau et surveillent la qualité de l'eau. Le comité, après enquête sur les doléances de la population, décide du type de projet à mettre en œuvre. Le comité travaille en collaboration avec le service public qui reste propriétaire des installations. Il n'a qu'un rôle de prestataire de service ; c'est lui qui gère le projet sur le plan technique - il consent les frais de réparation du réseau, change et répare les vannes défectueuses, règle la distribution aux bornes-fontaines, gère les finances -, c'est une véritable petite entreprise de service.

### ***Du rôle du GRET***

La cellule haïtienne du Gret, née de ce programme d'urgence, n'a pas de statut légal défini. Elle travaille selon un accord bilatéral entre le gouvernement et les ONG, régissant les accords financiers entre les bailleurs de fonds et le gouvernement. Le Gret a néanmoins déposé ses statuts. Il travaille en parfaite collaboration avec la CAMEP. Quand un quartier est identifié (suite à la demande formulée par la population auprès de la CAMEP), cette dernière confie au Gret l'articulation sociale du projet et l'organisation du travail des animateurs.

Toute une technique sociale est mise en place pour rendre le projet faisable : identification des besoins, situation économique des groupes, niveau d'organisation des groupes.

Le Gret articule et facilite les relations comité/CAMEP. Sa méthode se base sur des réunions participatives, des séminaires expliquant l'approche sociale, l'approche technique, et sur la coordination des relations comité - service public.

Le Gret Haïti rédige avec les comités les accords de référence à tous les niveaux de fonctionnement du comité :

- Les statuts
- La reconnaissance institutionnelle (Ministère des Affaires sociales)
- Le contrat de prestation avec le service public
- La réglementation avec la banque pour l'ouverture des comptes
- Les outils comptables
- Les outils de nomination élective pour renouveler le comité

Le GRET Haïti assure également le suivi, durant 3 à 6 mois, de la gestion du comité en charge avant la remise.

La situation actuelle après 6 mois de pratique dans les quartiers défavorisés :

Le projet CAMEP-GRET touche 35 quartiers et une population de plus de 600.000 habitants. Le Gret se désengage, remettant les comités au service des quartiers défavorisés de la CAMEP, tout en gardant un rapport avec les comités d'eau. Actuellement, il s'investit dans l'assainissement, toujours avec l'appui du service public CAMEP. Le Gret Haïti pense qu'il est fondamental de renforcer le service public.

## **Résultats**

Le projet CAMEP-GRET a comme philosophie globale le renforcement de l'Etat (du service public CAMEP), une cohésion de la société civile et une structuration de cette société. Au Gret Haïti, nous pensons que l'eau est un prétexte qui permet cette cohésion entre les groupes. Six ans après que le programme a été mis en place, il fonctionne sur 35 quartiers avec une stratégie plus ou moins similaire, touchant une population de plus de 300.000 personnes avec une capacité de stockage de plus de 1.850 m<sup>3</sup>, et une capacité maximum de distribution de plus de 3.500 m<sup>3</sup>.

Il reste encore beaucoup à faire, tant sur le plan de la coordination des groupes que du point de vue de l'éducation sanitaire. Les comités n'ont que deux ans d'autonomie, il faut qu'ils se renforcent, et c'est dans le vécu des expériences que cela doit être fait.

## **Bilan**

L'approche sociale utilisant un besoin fondamental de l'homme, l'eau, comme vecteur de cohésion sociale, nous a permis de réunir autour d'une même table des frères ennemis, de tendances politiques et religieuses différentes. Le volet éducation et formation, à travers les séminaires de formation, les rencontres, ont appris aux différents groupes à utiliser l'arme du dialogue pour résoudre les problèmes. Le fait que les solutions aient été apportées par la réflexion des groupes nous a permis d'avoir une approche plus réaliste des problèmes. Nous n'avons pas peur des contradictions ni des différends dans la réflexion. Si dans une discussion sur un problème concret des groupes ne s'entendent pas, il nous faut en découvrir les raisons.

Il faut aussi comprendre que dans un quartier défavorisé, le nombre d'habitants au km<sup>2</sup> et la promiscuité ambiante provoquent de fortes tensions, et il faut éviter de fragiliser les relations sociales. Même avec un programme d'eau bien fait, nous n'arrivons pas à satisfaire tout le monde, car le service public ne dispose pas d'une quantité d'eau suffisante.

Et dans ces quartiers, il n'y a pas que l'eau qui pose problème : le drainage, l'assainissement (évacuation des ordures, eaux usées). En période pluvieuse, c'est parfois une situation lamentable, d'autant plus que les habitants ont la mauvaise habitude de se débarrasser de leurs ordures en les jetant dans les rigoles. Dans ce programme, en montant ces comités, nous mettons l'accent sur le volet formation, éducation, gestion (technique). En effet, le comité a l'entière responsabilité du réseau, à l'intérieur du quartier.

Le programme est basé sur les éléments suivants :

- autour du besoin d'eau : « tout le monde a besoin d'eau pour vivre » ;
- l'eau devient un facteur de cohésion sociale ;
- l'analyse de l'approvisionnement en eau dans un quartier est importante, selon que les gens s'approvisionnent à travers des marchands d'eau ou qu'ils « empruntent » l'eau dans le réseau de la CAMEP ;
- un historique du peuplement du quartier (d'où proviennent les gens) ;
- identification des groupes et organisation du quartier ;
- organiser les réunions avec les différents groupes sur des thèmes précis ;
- avec le service public : les modalités d'appel d'offres ;
- avec les entreprises : les introduire dans les quartiers afin qu'ils expliquent au comité l'organigramme de la mise en œuvre ;
- intégration des compétences et du savoir-faire du quartier dans la mise en œuvre (maçons, charpentiers, ferrailleurs, etc.) ;
- organisation de séminaires de formation en ingénierie technique et sociale ;
- remise des documents et outils de formation assurant le suivi après que le comité soit autonome.

### **Moyens humains et financiers**

L'équipe du Gret Haïti est dirigée par un Conseil d'Administration comprenant un Président, un responsable technique, un responsable administratif, personnel de bureau et des animateurs. Mais en principe, tous les membres du Gret travaillent sur l'animation et font du terrain. L'assistance internationale du Gret France assure l'appui technique à travers des missions. Les accords de financement sont signés en général conjointement par le Gret France et par le responsable du Gret Haïti ; un accord est aussi passé entre le bailleur et le service public CAMEP.

#### Quelques chiffres sur le programme

**Première phase** : janvier 1995 - février 1996. Financement ECHO : 850.000 Euros.

**Phase de transition** : février 1996 - septembre 1996. Financements DG8 : 300.000 Euros.

**Deuxième phase** : septembre 1996 - avril 1998. Financement UE/DG8 : 875.000 Euros.  
AFD : 5.000.000 FF

**Troisième phase** : mai 1998 - avril 2000. Financement AFD : 6.000.000 FF.

Le Gret a pour objectif, une fois le programme mis en route, de rendre celui-ci autonome, de manière à pouvoir se retirer. C'est la seule façon de vérifier que les choix faits sur le terrain fonctionnent. Nous avons dans le cadre de ce projet fait la passation à la CAMEP. Nous continuerons néanmoins sur ces quartiers avec un nouveau programme assainissement - amélioration - espace - volet éducation - financement UE, et nous entamons l'expérience Eau dans deux nouvelles villes : Aquin (Sud Haïti) et Mibalais (Centre) avec le SNEP (Service National d'Eau Potable) selon les mêmes méthodes.

## **Perspectives**

Cette expérience, après six ans de fonctionnement, a atteint 35 quartiers. Les comités font leurs expériences de régisseur social et de prestataire du service public (CAMEP). Il leur reste beaucoup à faire pour être pleinement autonomes sur le plan de la gestion. Ils ont déjà tenté le renouvellement des comités dans trois à quatre quartiers (sans heurt, signe d'une certaine maturité), par des élections organisées avec l'aide de la CAMEP et du Gret.

Nous pensons que nous ne pouvons pas pousser le projet à terme, il faut que cela se fasse seul, cela va prendre du temps.

Nous pensons que dans l'état actuel de la situation du tissu social haïtien, tout programme qui vise à structurer les groupes, à renforcer l'état, est positif pour la nation.

## **Éléments concrets à appliquer**

Ce programme était à l'origine un programme d'urgence. Il a été transformé en un projet à plus long terme, dans une perspective d'autonomisation de l'action.

Ainsi, le GRET a petit à petit mis en place des séminaires, des formations et un suivi nécessaire à son désengagement progressif du projet.

Un autre point important du projet est celui de l'eau comme facteur de cohésion sociale.

Pour mener à bien une action dans un contexte tel que celui-ci, il est nécessaire de dresser un historique du peuplement du quartier, et de procéder à une analyse de l'organisation sociale du quartier, et du mode d'approvisionnement en eau de ses habitants (marchands d'eau / CAMEP).

Il faut ensuite réunir toutes les tendances (politiques, religieuses) des quartiers, pour constituer des groupes de bases représentatifs de ces tendances. Le travail est basé sur le dialogue, les solutions élaborées en commun permettant d'avoir une approche plus réaliste des problèmes.

Des comités sont créés dans chaque quartier, et leurs membres sont élus de manière participative. Ces comités ont un rôle d'interface entre la population et l'Etat (les services publics : ici, la CAMEP). Tout ceci dans le but de renforcer tant l'Etat que la société civile, ainsi que leur collaboration.

Dans tout programme de réhabilitation des infrastructures et de distribution d'eau, il est nécessaire de raisonner en terme de service public et non en terme de projet. Les besoins en eau d'une population ne sont pas limités dans le temps.

Dans un contexte de quartier défavorisé, il est nécessaire d'engager un dialogue avec les usagers en les aidant à se structurer pour qu'ils deviennent des interlocuteurs des responsables du service de distribution.

Rien ne peut être fait sans une ouverture du service de distribution à une prise de responsabilité des usagers (public ou privés) dans la desserte du quartier urbain défavorisé.

## **Bénéficiaires**

Plus de 600 000 habitants, dans 35 quartiers de la périphérie de Port-au-Prince.

## **Durée du projet**

Début du projet : décembre 1994

Projet toujours en cours.

## **Partenaires étant intervenus sur le projet**

CAMEP

GRET (Haïti et France)

Comités d'eau  
UE (ECHO et DG8)  
Agence française de Développement.

## **CONTACTS**

M. Patrick Vilaire

**GRET**

P.O. Box 374, Port-au-Prince

Haïti

Tél. : 00 509 510 07 73

Email : ledu70@hotmail.com

Mme Djinah M. Thomas

**CAMEP**

104 rue Paul VI

BP 1012, Port-au-Prince

Haïti

Tél. : 00 509 222 65 79 / 72 / 223 46 62

Fax : 00 509 222 65 79 / 223 46 62

Email : camep@acn2.net

## **Expérience n° 5 : Aménagement des puits traditionnels avec margelles et système d'exhaure. Education pour la santé dans les écoles et pour les femmes. Construction de 4 latrines VIP. (BACED, Burkina Faso)**

### **Lieu de l'action**

Villages de Bossora, Kadomba, Ouréou, Sala et Satiri, dans le Département de Satiri, au Burkina Faso.

### **Mots clés caractérisant l'expérience décrite**

Appui Conseil, Auto Promotion, Développement.

### **Contexte et enjeux**

Sur la zone du projet, les puits traditionnels ne sont pas aménagés, la situation sanitaire et d'hygiène est précaire, et l'organisation des populations y est faible. L'eau existe en "grande quantité" mais n'est pas potable.

### **Objectifs**

L'objectif général du programme est d'améliorer la qualité de l'eau et de l'assainissement, à travers la construction/réhabilitation d'infrastructures, et à travers la mise en place d'éducation sanitaire et de formation nécessaire à la pérennisation aussi bien technique que financière des installations.

#### Les objectifs du programme, pour deux ans, sont :

- Aménagement de 87 puits traditionnels avec margelles (couvercles) et système d'exhaure (tambours à manivelle) ;
- Education pour la santé dans les écoles et pour les femmes ;
- Construction de 4 latrines VIP dans chacune des 5 écoles ;
- Gestion du Fonds Local d'Appui (FLA), destiné à soutenir la reproduction des ouvrages.
- Formation des artisans pour la réalisation des ouvrages
- Formation des agents de santé et instituteurs à l'éducation à la santé.
- Appui aux Comités de Jumelage Villageois (CJV) et pérennisation des actions.

### **Description**

Le programme s'est déroulé sur 2 ans.

Le programme a démarré par une tournée d'information dans les villages ciblés par le PES, et par une étude du milieu.

Au niveau des aménagements, des puits et des latrines ont été construits dans les écoles des cinq villages, et 87 puits ont été aménagés chez des particuliers.

L'éducation à la santé a été menée au niveau scolaire, et au niveau du grand public, à l'aide de pièces de théâtre, de causeries-débats et de ciné-débats.

Concernant la gestion du Fonds Local d'Appui (FLA), une structure de gestion a été conçue et mise en place ; le bureau exécutif du comité inter villageois a été formé à la gestion comptable et financière ; et des sessions d'octroi ont été organisées pour les nouveaux aménagements de puits.

Des formations ont été assurées auprès des artisans locaux, du bureau exécutif du comité inter villageois et des agents chargés de l'encadrement de l'éducation à la santé.

Un appui a été apporté aux comités de jumelage villageois, afin de renforcer leurs capacités de gestion des ouvrages, et ainsi de pérenniser ces derniers.

Un système d'appui conseil a été mis en place pour aider les comités de jumelage villageois à mieux gérer l'utilisation des véhicules-ambulances villageois.

#### Les interlocuteurs locaux privilégiés et les rôles qu'ils ont joués

Le comité de suivi (suivi des actions et orientations du programme) : DRH des Hauts Bassins, Direction Régionale de la santé du Houet, Inspection Primaire de Bobo 5, projet HCK, BACED, Préfecture de Satiri et les délégués des villages.

Comité Inter Villageois de jumelage : affectation des subventions et gestion des fonds.

Comités de Jumelage Villageois et Associations de Parents d'Elèves : suivi des actions et entretien des ouvrages.

### **Résultats**

#### Aspects organisationnels

- Bonne communication, entre le BACED, les services administratifs et les structures locales ; ainsi qu'au sein des comités de jumelage et du comité inter villageois.
- Appui des services administratifs, intervention de la DRH (études hydrogéologiques), implication de la DRS (animation des ciné-débats). Compréhension entre DRH et DRS sur le changement de maître d'œuvre (passé de la DRH à la DRS).
- Implication de l'inspection de l'enseignement de la circonscription de Bobo V (montage et animation de l'éducation à la santé dans les écoles).
- Appui constant de la Préfecture (mobilisation des populations).
- Education pour la santé effective dans les écoles (forte implication des enseignants).

#### Les réalisations

- Les puits sont effectivement aménagés.
- Les outils d'EPS dans les écoles sont fonctionnels.
- Les latrines sont très bien entretenues, mais leur fréquentation varie selon les écoles.
- L'EPS amorce un début de compréhension parmi les élèves.
- Les mesures d'hygiène autour des puits sont respectées à plus de 50%.
- Les populations ont contribué financièrement à l'aménagement des puits.
- Le PES a évolué et englobe d'autres activités (réhabilitation des forages).
- Les coûts de fonctionnement des puits aménagés sont encore élevés, il faudrait étudier les possibilités de les réduire.

#### L'éducation pour la santé

Des changements de comportements sont déjà perceptibles : accrochage des puisettes au tambour à manivelle, entretien des perrés, etc.

#### Le FLA (Fonds Local d'Appui)

Le FLA n'est pas encore réellement opérationnel, son fonctionnement actuel ne permettant pas son renouvellement.

L'opérateur n'a pas travaillé avec toutes les structures locales et n'a pas non plus démarré les activités génératrices de revenus pour des raisons méthodologiques.



## **Bilan**

### Impacts sur le tissu social

- Stimulation des activités économiques ;
- Début de changement de comportement en matière d'hygiène chez les élèves et chez les femmes ;
- Dynamisation des structures locales (Association des Parents d'Elèves, comités de jumelage) ;
- Emulation positive entre les villages ;
- Préparation des populations à la décentralisation ;
- Amélioration de la qualité de l'eau ;
- Renforcement de la concertation et éducation à la citoyenneté.

### Difficultés rencontrées

- Diffusion de fausses informations avant le lancement du programme ;
- Difficulté de gestion du temps pour les populations ;
- Faible capacité financière des populations.
- Il fallait d'abord dynamiser les structures locales (comités de jumelage villageois, APE et associations féminines). Les autres structures (comités de gestion de santé COGES, et comités de gestion des points d'eau) seront progressivement sollicitées avec le développement des activités (vente de médicaments, gestion de télé centres, etc.).
- Au niveau de l'Education à la Santé, il y a certes des acquis, mais ils sont fragiles et nécessitent une consolidation, afin de tendre vers une maîtrise des mécanismes de gestion financière et administrative. L'intensification de ce type d'éducation auprès des femmes, des jeunes et des élèves est une nécessité. Mais auparavant, il faut augmenter les chances de tous les ménages d'accéder à une eau de qualité améliorée, par la réalisation en nombre suffisant d'ouvrages d'AEPA.

## **Moyens humains et financiers**

Budget global : 400 000 FF, financé par le CFSI du Cantal.

Financements locaux (cotisations des bénéficiaires) : 10 % de participation pour les ouvrages des particuliers, 20 % pour l'équipement des maçons, et 15 % de participation physique (apport en matériaux et main d'œuvre non qualifiée).

## **Equipement**

Puits traditionnels, avec un système de tambour et manivelle, fabriqués par un artisan villageois.

Matériaux : ciments, fer, gravier, sables, etc....

Matériels de projection de cinéma.

## **Perspectives**

Les populations ont été invitées à réfléchir sur les perspectives du PES.

### Pérennisation des actions

Les acquis existent, il y a lieu de poursuivre la sensibilisation et la maintenance des ouvrages. Il faut, à terme, parvenir à une gestion acceptable, et assurer la reproduction de telles actions.

### Perspectives

**Aménagements** : aménager de nouveaux puits, construire des latrines, des puits busés à grand diamètre, des centres de santé, des barrages, des logements pour les enseignants ; appuyer financièrement la normalisation des écoles.

**Education pour la Santé** : promouvoir les postes d'eau potable ; appuyer les centres de santé (médicaments) ; aménager des fosses à ordures dans les écoles ; créer une troupe de théâtre scolaire et former les accoucheuses et matrones pour l'animation ; réaliser de nouveaux ciné-débats.

**Gestion du fonds local** : aménager des jardins pour les écoles et les associations féminines ; équiper les CJV de tracteurs et les associations féminines de moulins ; octroyer des crédits à ces associations ; apporter un soutien financier au comité inter villageois ; mettre en place un fonds générateur de revenus.

### Perspectives régionales

- Extension du PES aux 16 villages du département ;
- Insertion à d'autres programmes de la région Ouest du Burkina Faso ;
- Soumission du modèle d'intervention à d'autres bailleurs de fonds.

### **Éléments concrets à appliquer**

- Changement de mentalités par l'animation et l'appui conseil, avec un opérateur de programmes de développement (Bureau d'Etudes), afin d'impulser une dynamique ;
- Se laver les mains toujours au savon (démonstration à l'occasion de regroupements) ;
- Ne pas laisser traîner les puisettes, mais les accrocher au tambour à manivelle pour ne pas polluer l'eau ;
- Poser des tambours à manivelles pour éviter que la puisette ne traîne : la contribution des artisans locaux est essentielle ;
- Utilisation des latrines par les scolaires avec l'acquisition du matériel grâce au budget des APE.
- L'importance de l'eau potable pour les populations n'était pas évidente.
- Manque de concertation entre secteur privé, public et société civile.
- L'eau n'est pas traitée car elle semble potable (solution : javellisation ?).
- Coût trop élevé des matières premières utilisées pour le traitement des eaux usées (pas de station de traitement).
- Absence ou difficultés de production des matériaux et pièces nécessaires à la mise en place et à la maintenance des sites : formation de réparateurs de pompes avec une caisse villageoise, sur la base des cotisations des utilisateurs des pompes manuelles.
- L'application de toutes ces mesures nécessite une politique claire dans le domaine de l'eau et de la santé et surtout un engagement fort des responsables politiques, administratifs et institutionnels, car même avec peu de moyens ; on peut parvenir à de bons résultats, comme c'est le cas de ce programme.
- La pérennisation des actions nécessite la participation de tous, et particulièrement en plaçant les besoins des populations au centre de la problématique. Une adhésion au programme réelle et consciente des acteurs à divers niveaux est certainement un gage de succès.

- Dans tous les cas, il est nécessaire de mettre l'accent sur la sensibilisation à l'hygiène et les changements de comportement.

### **Solutions**

- Meilleure concertation entre les différents acteurs du développement de la zone ;
- Développement de la participation des populations (notamment sur l'expression de leurs besoins) ;
- Développement des actions de sensibilisation et d'éducation à la santé (curatif prévalant sur le préventif avant ce programme) ;
- Définition d'une politique de l'eau par les autorités nationales et provinciales ;
- Adoption d'une loi sur l'eau au niveau national avec des décrets d'application, afin d'agir dans un environnement institutionnel codifié.

### **Bénéficiaires**

5 villages (le projet touche particulièrement les élèves et les femmes).

### **Durée du projet**

Début du projet : Novembre 1997

Fin du projet : Novembre 1999

Durée d'engagement : 2 ans + extension prévue à tous les villages du Département.

Etat d'avancement : Phase de 2 ans achevée ; extension en cours.

### **Documents produits ayant trait à l'expérience décrite**

- Trois rapports trimestriels ;
- 1 rapport intermédiaire sur les 18 premiers mois d'action ;
- 1 rapport final ;
- 1 rapport d'évaluation.

### **Partenaires étant intervenus sur le projet**

Maître d'ouvrage : Délégation du Cantal du CFSI en France.

Maître d'œuvre : Direction Régionale de la Santé (District sanitaire de Bobo 5).

Partenaires techniques :

Direction Régionale de la santé ;

Direction Régionale de l'Hydraulique des Hauts Bassins ;

Inspection primaire (Circonscription de Bobo 5) ;

Projet HCK ;

Préfecture de Satiri.

Partenaire financier : CFSI du Cantal.

## **CONTACTS**

M. Kaboré Issaka Sidnoma, Directeur

**BACED (Bureau d'Appui Conseil et d'Études pour le Développement)**

01 BP 3700, Ouagadougou 01

Burkina Faso

Tél. : 00 226 30 08 03/ 00 226 33 01 40

Fax : 00 226 31 25 94

Email : [baced@fasonet.bf](mailto:baced@fasonet.bf)

## **Expérience n° 6 : Projet pilote d'alimentation en eau et assainissement des populations défavorisées de La Paz (Lyonnaise des Eaux, Bolivie)**

### **Lieu de l'action**

Quartier El Alto de La Paz, en Bolivie.

### **Mots clés caractérisant l'expérience décrite**

- Réseaux condominaux à faibles coûts.
- Raccordement des foyers défavorisés à système d'approvisionnement en eau et assainissement.
- Coordination institutionnelle.
- Partenariat public-privé.
- Participation des populations aux travaux.
- Pérennisation par autonomisation financière et formation technique des usagers.
- Crédit à la population pour les frais de raccordement.
- Education à l'hygiène.
- Options facturation : compteurs individuels, communs ou forfaits.

### **Contexte et enjeux**

La situation de l'accès aux services eau et assainissement de La Paz est caractéristique des zones urbaines des pays en voie de développement : la municipalité propose des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux quartiers riches, et délaisse les populations défavorisées.

En juillet 1997, le gouvernement bolivien a accordé à Aguas del Illimani (consortium dirigé par la Lyonnaise des Eaux) une concession pour l'exploitation et l'expansion des services de distribution d'eau et d'assainissement à La Paz - El Alto. Aguas del Illimani s'est engagé à desservir en eau tous les foyers de la métropole pour le 31 décembre 2001, et à étendre progressivement les services d'assainissement à 90 % des foyers d'ici 2021. La société devra donc être impliquée dans certains quartiers défavorisés, notamment à El Alto. Un projet pilote a été lancé en 1998, afin d'identifier et de tester des solutions alternatives adaptées aux populations défavorisées.

### **Situation initiale**

El Alto regroupe plus de 600.000 habitants, et possède un taux de croissance annuel de 9,23 %. Le revenu annuel moyen est de 488US\$ : 73 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Le milieu est périurbain. Les habitations sans statut légal sont fréquentes, et la législation bolivienne ne permet en principe pas de desservir les foyers sans titre de propriété. Toutefois, dans le cadre de ce contrat, Aguas del Illimani a obtenu la possibilité de raccorder les habitations illégales.

### **Service d'approvisionnement en eau**

Avant le début du projet : 86 % des résidents de El Alto bénéficient d'un système d'approvisionnement en eau : connexion individuelle, ou à proximité d'un robinet public.

Le service est assuré depuis 1966 par une agence municipale : SAMAPA (Servicio Autónomo Municipal de Agua Potable y Alcantarillado).

Les autres foyers (notamment ceux concernés par le projet pilote) disposent de multiples alternatives : les vendeurs d'eau, les services municipaux de livraison d'eau, leurs voisins connectés au réseau, la collecte d'eau de pluie, les puits privés, ou encore les cours d'eau les plus proches.

### ***Service d'assainissement***

En 1997, 42 % des habitants de El Alto bénéficient de services d'assainissement. Pour 21 % des foyers, les fosses septiques offrent une alternative. Les autres utilisent des latrines, le lit des cours d'eau, les toilettes publiques, ou les toilettes privées de leurs voisins.

### ***Diagnostic institutionnel***

En 1994, le gouvernement a mis en place un système national de régulation sectorielle. Pour le secteur de l'eau, c'est la Superintendencia de Aguas. A sa tête, le Superintendant des Eaux est responsable : de l'attribution des concessions pour les services d'eau et d'assainissement, de la réglementation et de la supervision de ces contrats de concession, et de l'approbation des tarifs.

### **Objectifs**

En 1997, le Superintendant a approuvé un contrat de concession autorisant Aguas del Illimani à prendre en charge les fonctions d'exploitation et à assumer les responsabilités de SAMAPA. Le contrat suit le modèle classique de concession en monopole. Son objectif majeur est de desservir tous les foyers de la métropole : tout d'abord en connectant le plus vite possible un maximum de foyers au système d'approvisionnement ; puis, plus progressivement, au système d'assainissement. Le projet pilote d'El Alto fait partie de ce programme, et doit rechercher un mode durable de desserte des quartiers les plus défavorisés. 60.000 habitants devront être raccordés à un réseau de distribution d'eau et d'assainissement entre 1997 et 2000.

El Alto est desservi par des systèmes condominiaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Ces systèmes réduisent significativement le coût des connexions domestiques d'eau et d'assainissement (65 % du prix des égouts traditionnels) en utilisant des conduites de diamètre plus faible, en plus faible nombre, et en les enterrant dans des tranchées moins profondes.

Afin de garantir la durabilité du système, le projet prévoit la participation des membres de la communauté dans la conception et l'installation du réseau. Aguas del Illimani propose de réduire les dépenses de raccordement au réseau si le foyer participe aux travaux de connexion. 80% des foyers ont choisi cette option. De plus, Aguas del Illimani permet à tous les foyers d'étaler sur 5 ans le paiement des dépenses de raccordement au réseau, sans intérêt.

Il est nécessaire de former la population car chaque foyer devra assurer l'entretien du système. Les membres de la communauté seront responsables de l'entretien des conduites passant sous les lotissements privés, et Aguas del Illimani des collecteurs principaux. En parallèle au travail de construction, le projet participe à l'organisation de la vie de quartier, propose des programmes d'éducation à l'hygiène, et accorde des micro prêts pour les travaux de plomberie internes.

### ***Mode de tarification et de paiement***

Chaque lotissement peut choisir entre trois options de facturation :

- Relevé de compteurs individuels ;
- Relevé de compteurs communs ;
- Forfait sans compteur.

Le projet prévoit, comme condition de durabilité, une autonomie financière de la communauté : absence de subventions venant de l'extérieur, recouvrement total des coûts. A terme, les investissements seront financés par la population reliée au réseau, en adaptant les tarifs.

## **Description**

Mise en œuvre du projet :

### ***Phases du projet pilote***

#### **1. Préparation (décembre 1996 - septembre 1998 )**

Collecte des fonds auprès des investisseurs externes et des participants locaux.

Lancement d'une procédure d'estimation rapide de la situation démographique et des besoins en eau de El Alto (*Participatory Rapid Urban Assessment - PRUA*).

Accord entre les partenaires définissant les objectifs du projet, le schéma d'exécution, et les communautés concernées par l'intervention.

#### **2. Exécution (septembre 1998)**

Formation du personnel des gouvernements local et national.

Formulation des stratégies et des méthodologies pour l'intervention sociale et technique.

Mise en œuvre des infrastructures d'eau et d'assainissement : le projet pilote prévoyait le raccordement de trois quartiers aux réseaux d'assainissement. Dans deux de ces cas, l'équipe a été confrontée à l'opposition d'institutions locales souhaitant développer leurs propres systèmes, ce qui a considérablement freiné l'exécution des opérations.

## **Résultats**

Le projet est aujourd'hui terminé, avec 1 année d'avance. Les 10.000 connexions ont été achevées au printemps 2000.

Au début du projet, la solution mise en œuvre était la facture sans compteur. Le prix était donc indépendant de la quantité d'eau utilisée, mais était établi en fonction de la position des habitations. Les communautés ont rapidement exprimé la préférence pour des systèmes avec compteur individuel (préférant payer exactement pour ce qui est consommé). Cette option est maintenant partout mise en œuvre.

La formation à la maintenance a été réalisée, et donne pour l'instant de bons résultats. Les plus vieux réseaux condominaux ont 1 an et demi, et pour l'instant, aucun problème majeur de blocage n'a été signalé.

L'éducation à l'hygiène est toujours effectuée avant la mise en œuvre du projet. Il faut en effet créer une demande pour l'assainissement, et ne pas "l'imposer" aux populations.

Ainsi ce programme est achevé depuis 2 ans. Cependant, nous n'avons pas suffisamment de recul pour en évaluer l'impact. Des indicateurs de suivi ont été établis, mais le bilan n'a pas encore été réalisé.

## **Bilan**

### ***Interprétation***

#### **Sociale**

Les difficultés rencontrées lors de la phase n°1 du projet pilote résultent d'un manque de concertation avec la population. Les trois quartiers ont été sélectionnés sur des critères techniques (densité des habitations, proximité au réseau existant), et non pour leur intérêt vis-à-vis du projet. Afin de simplifier la réalisation du système, un seul des trois schémas possibles d'assainissement condominial leur a été proposé. Les problèmes décrits dans le §2 en sont le résultat.

Dans la seconde phase du projet, ne seront desservis que les quartiers où plus de 60 % des foyers ont reçu des informations détaillées sur les conditions et les coûts de raccordement et acceptent de participer au projet. Chaque quartier pourra choisir entre plusieurs options technologiques, en fonction de sa volonté de payer et de leur compréhension des obligations d'entretien.

## **Recommandations**

### Organisationnelles

L'implication et la coordination de nombreuses institutions ont porté leurs fruits : le soutien d'autorités locales et nationales a réduit les oppositions au projet, éveillé l'intérêt d'autres communautés boliviennes, et permis d'affronter les difficultés liées à la mise en œuvre de nouvelles technologies. Plus d'un an après le début du projet, tous les partenaires restent activement impliqués dans le projet.

D'importants efforts de communication, un haut degré de professionnalisme et d'expertise technique peuvent venir à bout des réticences aux nouvelles technologies. L'équipe du projet a consacré un temps considérable avec les membres de la communauté, le personnel des services d'eau et les entrepreneurs de construction, afin de leur expliquer le fonctionnement du système. Bien qu'elle ait fortement ralenti la mise en œuvre du projet, cette étape d'apprentissage s'est avérée nécessaire pour en assurer la viabilité.

### Sociales

L'installation du réseau d'eau et d'assainissement peut avoir un impact important sur le développement urbain. Il stimule la construction de nouvelles bâtisses, et donc, la densification du tissu urbain.

La demande pour des services d'assainissement est bien plus importante que ce qui est souvent supposé. A El Alto, elle semble aussi forte que la demande en eau potable.

Tout décalage entre le prix des services disponibles et leur coût réel (en cas de subvention) affecte la demande de nouvelles options de distribution et d'assainissement. Elles peuvent notamment rendre les systèmes alternatifs moins attractifs que les systèmes conventionnels.

### Techniques

Il est indispensable, même dans un projet pilote, que les services proposés correspondent à la demande des habitants.

## **Moyens humains et financiers**

Afin de garantir la durabilité du système, le projet prévoit la participation des membres de la communauté dans la conception et l'installation du réseau. Aguas del Illimani propose de réduire les dépenses de raccordement au réseau si le foyer participe aux travaux de connexion. 80 % des foyers ont choisi cette option.

Un large éventail d'institutions participe aux comités de direction et aux comités techniques du projet aux côtés de Aguas del Illimani :

Des autorités locales et nationales : la municipalité de El Alto, le Gouvernement Départemental de La Paz, le Ministère du Logement et des Services Élémentaires, le vice-Ministère pour l'Investissement Public et le Financement Externe, L'Agence Réglementaire de l'Eau, les communautés concernées par le projet.

Des bailleurs de fonds, l'Agence Suédoise pour le Développement et la Coopération Internationale, et le Programme d'Eau et d'Assainissement de la Banque Mondiale.

Le budget de ce projet s'élève à 5,4 millions de dollars. Il est financé par :

- Aguas del Illimani (4,4 millions de dollars US) pour l'extension des infrastructures et les aspects d'intervention sociale ;



- L'Agence suédoise de Développement International (903.500 US\$) et le WSP-AND (160.000 US\$) pour l'assistance technique, le renforcement institutionnel, la documentation et la diffusion.

## **Equipement**

Dans ce projet, une technologie appropriée, à bas coûts a été choisie : le système condominial d'approvisionnement en eau et assainissement. Ce système évite les connexions domiciliaires au réseau. Un lotissement, une copropriété ou un sous-bassin est alors considéré comme un usager, connecté en un seul point au réseau (installation intra domiciliaire).

Les réseaux principaux sont construits sous les chaussées et trottoirs ; les tronçons en copropriété sont installés sous les trottoirs, à l'arrière ou au milieu des parcelles, selon le choix des habitants de chaque bloc. Les conduites sont enterrées dans des tranchées peu profondes.

Le réseau est composé d'une tuyauterie en PVC (diamètre de 100 mm minimum), et de joints élastiques annulaires en caoutchouc, ce qui garantit une étanchéité complète, évitant fuites et infiltrations (et donc la pollution du niveau phréatique).

Une chambre d'inspection est prévue pour chaque parcelle, à chaque point de connexion domiciliaire avec le tronçon (sous-système indépendant).

Ce système est conçu pour répondre aux besoins des habitants de El Alto pour une période de 20 ans, en ayant réalisé une projection en matière de densification de la population (2000 : 5 hab/parcelle ; 2020 : 10 hab/parcelle), et de consommation d'eau (2000 : 65 l/hab/jour ; 2020 : 120 l/hab/jour).

## **Perspectives**

### ***Extension du projet***

Les résultats néanmoins prometteurs du projet pilote ont permis à Aguas del Illimani d'envisager l'extension des services à l'ensemble de la concession dès le printemps 1999. Ainsi, en juin 2000, 4.000 des 10.000 foyers à faible revenu de La Paz- El Alto seront connectés aux réseaux d'eau et d'assainissement. En juin 2001, 8.000 familles seront rattachées. La population participe aux travaux de construction dans 70 % des cas.

Par ailleurs, Aguas del Illimani prévoit une hausse de la consommation d'eau de 30 % dans les 6 mois suivant le raccordement.

Aguas del Illimani s'est engagé, vis à vis du gouvernement bolivien, à desservir en eau tous les foyers de la métropole pour le 31 décembre 2001, et à étendre progressivement les services d'assainissement à 90 % des foyers d'ici 2021.

Le projet prévoit, comme condition de durabilité, une autonomie financière de la communauté : absence de subventions venant de l'extérieur, recouvrement total des coûts. A terme, les investissements seront financés par la population reliée au réseau, en adaptant les tarifs.

### **Éléments concrets à appliquer**

Dans beaucoup de villes, les services n'atteignent qu'une faible proportion de la population. A Jakarta par exemple, 40 % des 15 millions d'habitants seulement sont connectés au réseau de distribution d'eau et aucun n'est raccordé au système d'assainissement. On voit donc que des investissements financiers gigantesques seraient nécessaires pour développer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, mais l'eau et l'assainissement n'est pas la seule préoccupation des pouvoirs publics. Les autres services urbains, la voirie, l'éducation et la santé sont autant de priorités qui nécessitent-elles aussi des ressources financières importantes. Dans les pays en voie de développement, les capacités financières nécessaires à ces investissements sont hors de portée de gouvernements locaux ou nationaux.

Le défi ne réside pas seulement dans le niveau des investissements mais aussi dans une gestion raisonnable des services urbains, impliquant notamment la fixation des tarifs d'un niveau approprié pour couvrir à la fois le coût des investissements et celui de l'exploitation.

Ceci nous montre donc que les modèles appliqués à ce jour ne correspondent plus aux nécessités. Dans de nombreux pays, les municipalités importantes sont en train d'expérimenter de nouvelles formes de gestion des services d'eau et d'assainissement pour en ouvrir l'accès aux zones à faibles revenus. Les cas de l'Afrique du Sud, Manille, Buenos Aires et La Paz sont des exemples réussis de la distribution d'eau dans les quartiers défavorisés grâce à la mise en œuvre de solutions innovantes.

Aujourd'hui l'obstacle majeur à ce type d'engagement est la réticence des autorités à faire appel aux entreprises privées. Le secteur privé souffre d'une image très négative dans de nombreux pays, et pour beaucoup, un tel partenariat serait synonyme de réduction d'emplois, de fuite des capitaux vers l'étranger, de dégradation des services aux plus démunis dans la logique de recherche des profits.

Il ne s'agit donc pas de remplacer un modèle de gestion public par un modèle de gestion privé, mais de mettre en place de véritables partenariats entre le secteur public et les entreprises du secteur privé. De tels partenariats, ainsi qu'une définition claire des rôles permettent de fournir les services les plus efficaces aux catégories plus démunies de la communauté.

Quatre éléments sont fondamentaux :

#### ***Le contexte institutionnel***

Le secteur privé a prouvé, lorsqu'il était impliqué dans la gestion des services publics, son aptitude à fournir des prestations efficaces à tous les clients. Cependant, l'engagement du secteur privé dans la fourniture de services publics nécessite parfois des réformes institutionnelles profondes. Des contrats de concession bien conçus et des structures tarifaires adéquates sont essentielles pour fournir à la compagnie privée un environnement de travail convenable. Il est très important de bien organiser le partenariat entre les autorités publiques (définissant les conditions et le niveau du service) et les compagnies privées (qui ont la responsabilité de fournir un service répondant aux normes fixées par le contrat et aux réglementations nationales).

#### ***Les technologies adaptées***

Le service fourni au moyen de technologies traditionnelles se révèle souvent trop onéreux pour les communautés à faibles revenus. Une conception innovante des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement permet d'économiser jusqu'à 50% des coûts de construction. Ces économies peuvent ainsi être répercutées sur les charges de raccordement.

#### ***Le soutien au développement de la communauté***

Le développement des services ne peut être planifié de la même façon dans les zones périurbaines et les bidonvilles que dans les zones urbaines conventionnelles. Le schéma urbain est irrégulier, les résidents disposent rarement de titres de propriété, le taux d'alphabétisation est faible et les revenus des familles sont basés sur des activités informelles qui n'apportent que de petites entrées d'argent quotidiennes. Tout effort visant à étendre les services à ces zones doit prendre l'ensemble des aspects en ligne de compte. Les futurs usagers potentiels doivent être étroitement associés au processus de décision relatif au choix de la technologie utilisée, de manière collective, à la construction de l'infrastructure et à sa gestion. Cette démarche est généralement conduite avec l'aide d'organisations non-gouvernementales ou d'associations locales de développement.

## **L'adaptation des tarifs**

Sur la base du postulat selon lequel l'eau est un bien social, les tarifs ont été maintenus à des niveaux artificiellement bas dans de nombreux pays. De ce fait, les ressources financières de beaucoup de compagnies de services des eaux sont devenues insuffisantes pour effectuer les investissements nécessaires dans les zones urbaines à forte croissance ou même pour maintenir en bon état les infrastructures existantes. En conséquence, le service s'est dégradé. On reconnaît aujourd'hui que l'eau est également un bien économique et que le service doit être payé à sa vraie valeur afin de dégager des ressources suffisantes pour exploiter et entretenir les infrastructures et répondre aux nouvelles demandes issues de la croissance démographique.

Mettre en œuvre une approche par la demande, pour prendre en compte les besoins exprimés par les populations.

Faire participer les futurs usagers à toutes les phases du projet, dont celles en amont de la réalisation des infrastructures (par exemple, participation au choix technique).

## **Bénéficiaires**

60 000 habitants du quartier El Alto de La Paz (population défavorisée).

## **Durée du projet**

Début du projet : 1996

Fin du projet : 2000

Durée d'engagement : 4 ans pour le projet pilote. Extension du projet prévue jusqu'en 2001.

Etat d'avancement : projet pilote achevé, extension du projet en cours.

## **Documents produits ayant trait à l'expérience décrite**

Mathys A, Kormives K, 1999 : *Improving peri-urban water and sanitation services: early lessons from El Alto Pilot Project*. Field Note 4. Disponible à la DTR - LDE.

Kormives K, 1999 : *Designing pro-poor water and sewer concessions: early lessons from Bolivia*. Private Participation in Infrastructure - Private Sector Development Division, World Bank. Disponible à la DTR - LDE

WSP-AND (UNPD-World Bank) : *El Alto - A peri-urban challenge in Latin America*. Field Note 4.

*Iniciativa Periurbana de Agua y Saneamiento*, 2000 : Informe de Ejecución de Actividades según el Marco Lógico - Julio 1999 a Febrero 2000. Disponible à la DTR - LDE.

## **Partenaires étant intervenus sur le projet**

- Lyonnaise des Eaux

- Aguas del Illimani

- Superintendencia de Aguas

- Autorités locales et nationales : municipalité de El Alto, Gouvernement départemental de La Paz, Ministère du Logement et des Services Élémentaires, vice-Ministère pour l'Investissement Public et le Financement Externe, Agence Réglementaire de l'Eau.

- Les communautés concernées par le projet

- Bailleurs de fonds (Agence suédoise de Développement et la Coopération Internationale, Programme d'Eau et d'Assainissement de la Banque Mondiale).

## **CONTACTS**

### **Lyonnaise des Eaux**

Alain Mathys, Expert

18, square Edouard VII

75316 Paris Cedex 09

Tél. : 01 46 95 50 00

Fax : 01 46 95 47 32

Email : [alain.mathys@lyonnaise-des-eaux.fr](mailto:alain.mathys@lyonnaise-des-eaux.fr)

## **Expérience n° 7 : Eau et services dans les quartiers périphériques de N'Djamena (Mairie de N'Djamena, Tchad)**

### **Lieu de l'action**

Quartiers périphériques de N'Djamena.

### **Mots clés caractérisant l'expérience décrite**

Placettes publiques aménagées, fontaines publiques, blocs de latrines, drainage des eaux pluviales, éclairage public, formation des structures de gestion, associations de quartier, pérennité, répliquabilité.

### **Contexte et enjeux**

La ville de N'Djamena, dont la population est actuellement estimée à 700 000 habitants, connaît une croissance démographique forte et régulière, estimée à 6,6 % par an.

Les quartiers de la zone d'étude (Farcha - Madjorio, Chagoua, Dembé, Diguel ), tous situés au-delà de la voie de contournement, possèdent les caractéristiques de zones périurbaines :

- une faible densité, mais un fort taux d'accroissement démographique (plus de 7 % par an) ;
- un taux d'équipement extrêmement faible dans tous les domaines : eau, électricité, assainissement, voirie ;
- hormis Madjorio et Diguel-Nord, qui sont en fait des anciens villages « rattrapés » par la ville, les habitants de ces quartiers sont en général installés depuis peu à N'Djamena. Tous ne possèdent donc pas encore un comportement véritablement « urbain » vis à vis des rares services qui leur sont proposés ;
- La STEE (Société tchadienne d'Eau et d'Electricité) est l'unique concessionnaire de ces deux secteurs au Tchad. C'est une société d'économie mixte au capital de 5 milliards, en voie de privatisation, qui fait face à des difficultés importantes. En matière d'eau, la situation n'est guère brillante. La STEE gère un peu plus de 11.000 branchements dans les quartiers du centre où se pose souvent un problème de pression.

Les forages de la STEE produisent environ 30.000 m<sup>3</sup>/j répartis comme suit :

- Usage domestique (40 %) ;
- Usage collectif et industriel(44 %) ;
- Bornes fontaines (3,5 %) ;
- Militaires (12,5 %).

La ville dispose également de 74 bornes fontaines construites à différentes époques à partir de 1986 dans le cadre des projets PADS, ATETIP et Coopération française, auxquelles il faut ajouter quelques dizaines de fontaines privées disséminées en ville. Seulement 30 % de la population est desservie par la STEE et les bornes fontaines.

Le reste de la population utilise l'eau des puits ou s'approvisionne au fleuve Chari, tous deux pollués par une nappe phréatique souillée par un système d'assainissement des eaux usées et des excréments archaïques.

Cette situation a pour conséquence la multiplication des maladies endémiques comme le choléra, la rougeole, etc.

## Objectifs

Face aux difficultés de la S.T.E.E (Société tchadienne d'Eau et d'Electricité) à desservir à moyen terme des quartiers déjà handicapés par leur enclavement, leur éloignement de la voie de contournement et des réseaux d'eau et d'électricité, ainsi que par l'absence de véritables centres d'activités ; ce projet consiste à mettre en place sur cinq sites des quartiers Chagoua, Dembé, Habéna et Diguel, des placettes publiques (places à vivre) aménagées, mises hors d'eau ainsi que leur accès, et équipées d'un forage autonome et d'un micro réseau de distribution d'eau (fontaines publiques) et d'éclairage public.

Les cinq sites seront mis hors d'eau et reliés aux réseaux d'assainissement les plus proches. Par ailleurs, chaque place sera dotée d'un bloc de latrines.

S'agissant du drainage des eaux pluviales, un autre projet d'environ 6.000.000 FF (également financé par l'AFD), couvre cette même zone. Le projet, intitulé « Drainage des zones Est de la voie de contournement de N'Djamena » va de pair avec le projet « Eau et Services ». Une concertation est en cours pour utiliser les mêmes groupes de développement pour la gestion des deux projets. Ce projet consiste à doter les zones Est de N'Djamena, souvent inondées pendant l'hivernage, d'un système de drainage à ciel ouvert, composé des canaux primaires/secondaires et d'une grappe de mares utilisées comme bassins de rétention.

Les études sont en cours d'achèvement, et les travaux des deux projets commenceront en octobre 2000.

## Description

Pour la mise en place des cinq sites, les travaux suivants ont été mis en œuvre :

- Travaux de forage ;
- Travaux de terrassement, de voirie et d'aménagement des sites ;
- Travaux d'extension du réseau électrique de la STEE ;
- Pour les petits réseaux d'approvisionnement en eau, mise en place de réservoirs, de canalisations ;
- Construction de bâtiments, petit génie civil, kiosques, etc.

### Caractéristiques des travaux

Le projet qui couvre les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements municipaux comprend :

- La mise hors d'eau, le revêtement et l'éclairage de cinq places centrales sur lesquelles seront construits des locaux d'activités (destinés à la location pour les petits commerces et les artisans), un abri groupe, un château d'eau de 50m<sup>3</sup> à 9m de hauteur, comprenant un kiosque d'eau de distribution à sa base, un bloc de latrines publiques, des bancs publics et des parterres de plantations ;
- La réalisation de cinq réseaux de distribution d'eau d'une longueur totale de 17,2 Km qui alimenteront 23 kiosques décentrés et 7 bornes fontaines ;
- La réalisation et l'équipement de cinq systèmes de forage munis d'un groupe électrogène.

Outre la partie « travaux », le projet comporte également un volet « actions d'accompagnement » :

- Sélection et formation des structures de gestion des « places à vivre » (fermiers, associations, population, groupe local de développement) ;
- Elaboration de documents contractuels types et appui après la mise en service des places.

La durée prévue de ces travaux est de 20 mois. Concernant les études et la supervision, leur durée a été estimée à environ 18 mois.

Les principes de gestion suivants ont été retenus

- autonomie de gestion des sites :
- mise en place de gestion d'une dynamique de développement local urbain,
- gestion des services marchands par des structures privées,
- nécessité de générer une capacité d'investissement pour élargir l'offre de service.

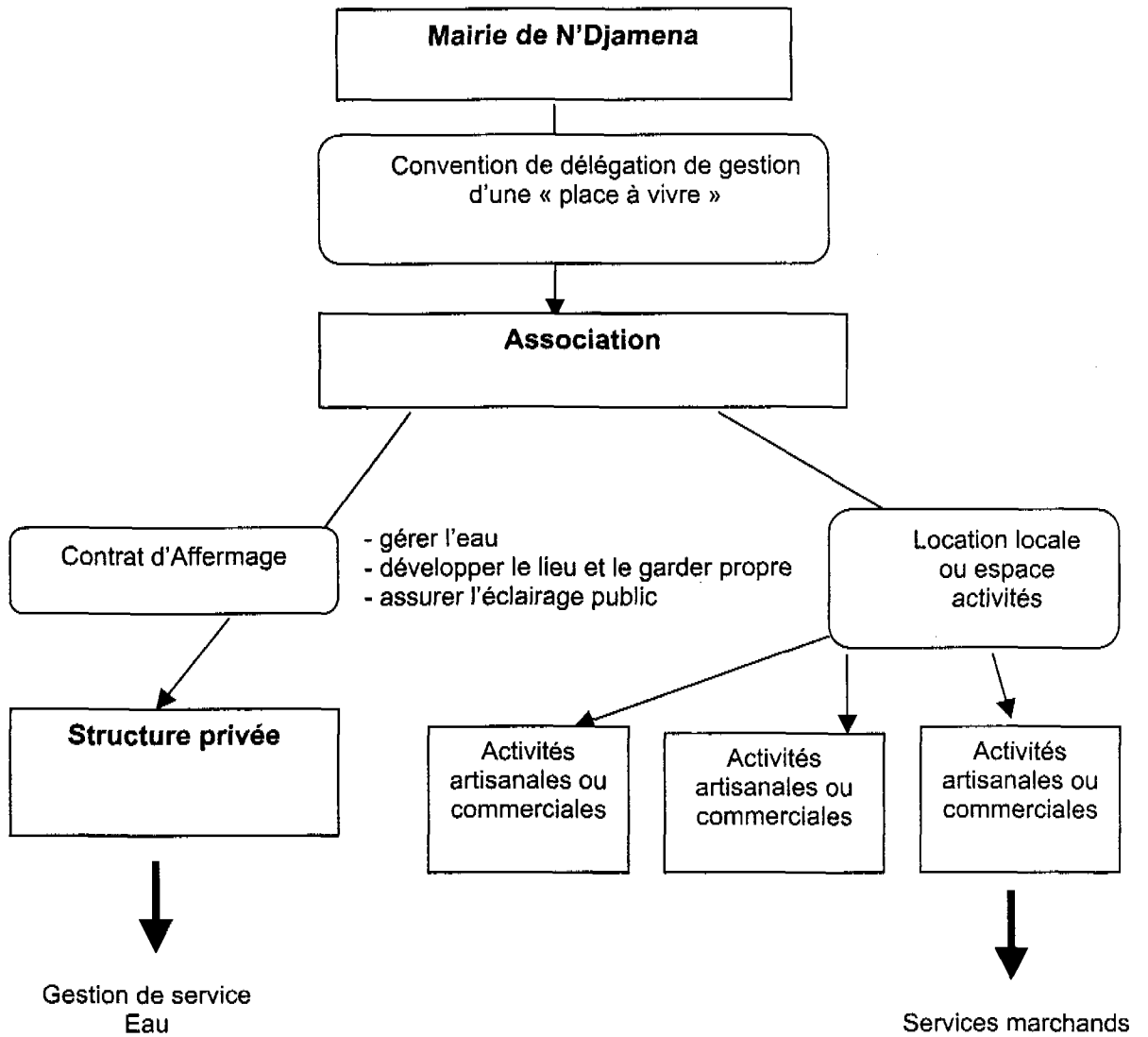
En matière de gestion, le schéma précédemment proposé a été affiné (voir schéma ci-dessous) pendant l'étude d'exécution, et approuvé par la plupart des intervenants. Il sera toutefois examiné dans les prochains mois. Le schéma se base essentiellement sur :

- La dissociation des tâches d'exploitation du système « eau » de la dimension du développement local liée à l'utilisation des bénéfices de la vente d'eau ;
- La domiciliation dans une banque de la place de l'ensemble des fonds destinés à la réalisation des projets locaux et à la « répliquabilité » du projet dans d'autres quartiers, gérés par le groupe local de développement.

La création d'une instance de concertation locale plus représentative, le « groupe local de développement ». Cette instance regroupe les représentants de différentes couches de la population : les leaders d'opinion, les chefs traditionnels, la Mairie. Les compétences de cette structure peuvent dépasser le cadre du projet « eau et service ». Pour ce projet, elle sera appelée à orienter, valider et conduire l'extension de sites aménagés ou de nouveaux projets, dans leurs quartiers respectifs.

Lors de la mise en œuvre de ce schéma, c'est la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la STEE qui nous a posé le plus de problème. Selon les termes de cette convention, le projet ne couvrira que les zones non atteintes par le réseau de la STEE. Lorsque cette dernière étendra son réseau dans les quartiers concernés, les équipements réalisés y seront intégrés, tout en maintenant le même type de gestion pendant cinq ans.

## SCHEMA DE GESTION PROPOSE





## Résultats

- Depuis le 20 mars 2000, le consultant a procédé aux différentes phases d'études exécution.
- Avant projet sommaire (APS)
- Avant projet détaillé (APD)
- Lancement du dossier d'appel d'offre (DAO) depuis le 20/08/00, et dépouillement en septembre.
- Début des travaux prévu à la fin octobre 2000.

## Bilan

Sur le plan institutionnel, pour mieux conduire le projet et impliquer les populations à toutes les phases, quelques organes ont été créés :

La mise en place d'un comité de pilotage comprenant en plus de la Mairie (maître d'ouvrage délégué), la direction de l'Urbanisme, la direction de l'Hydraulique, la Société d'eau et d'électricité (maître d'ouvrage). Le comité (qui se réunit régulièrement) participe à toutes les phases du projet afin d'assurer le bon déroulement et de résoudre les éventuels problèmes qui peuvent se poser.

Les associations dans les quartiers concernés se réorganisent avec l'aide du consultant pour se constituer en groupes locaux de développement (un groupe par site) qui prendront éventuellement le relais du comité à la fin des travaux. Le groupe local regroupera les représentants des associations, des comités d'assainissement, de la Mairie, des autorités traditionnelles, du fermier.

## Problèmes rencontrés

L'identification et le choix des sites devant accueillir les kiosques et les fontaines, choix laissé à la population elle-même, à travers ses représentants. Ainsi, une dizaine des points d'eau par quartiers ont été proposés, mais compte tenu de l'enveloppe budgétaire, nous nous sommes limités à un maximum de cinq points par site. Les autres points proposés qui se justifient par l'étendue des quartiers feront l'objet de recherche de nouveaux financements.

Lors de l'étude de faisabilité, les quartiers Farcha, Milezi, Madjario, et Goudji ont été retenus, puis abandonnés faute de financement.

Par ailleurs, dans ces quartiers généralement « spontanés » en voie de restructuration, les sites vierges pour accueillir ces équipements sont difficiles à trouver.

## Moyens humains et financiers

### Main d'œuvre

Curage d'un caniveau : 50 manœuvres pendant 30 jours (37 500 FF).

Démolition et pose des buses : 20 manœuvres et 5 maçons pendant 20 jours (18 500 FF).

Fabrication des 21 buses : 10 manœuvres et 3 maçons pendant 15 jours (4 800 FF).

Construction du dalot : 20 manœuvres et 3 maçons pendant 20 jours (17 000 FF).

Enlèvement des terres curées et excédentaires : 10 manœuvres pendant 15 jours (3 800 FF).

### Financement

Agence française de Développement : 32 000 000 FF

Mairie de N'Djamena : 170 010 FF

FSD (MCAC) : 396 690 FF

Le budget du projet est de 33.000.000 FF, auquel il convient d'ajouter les fonds débloqués par la Mairie et le fonds social de développement (MCAC) pour la préparation et l'accompagnement du projet.

### **Equipement**

Matériaux pour la fabrication de 50 buses : ciment, gravier, fers, fil d'attache, sable.

Matériaux pour la construction du dalot : béton armé, ciment, gravier, fers, fil d'attache.

Matériaux pour la maçonnerie de tête de buse en moellon : sable, moellon, ciment.

Location d'une benne pour l'enlèvement des terres curées et excédentaires

### Réalisation

- d'un forage de 30m<sup>3</sup>/h pour une profondeur de 50m équipé de PVC 203X 225 ;
- d'un forage de 150m<sup>3</sup>/h pour une profondeur de 80m équipé de PVC 285 X 315 ;
- latrines publiques ;
- locaux d'activités destinés au commerce ;
- bancs publics.

### **Perspectives**

L'un des objectifs principaux du projet « eau et services » est d'assurer, grâce au fonds de « renouvellement » et d'autres financements éventuels :

La pérennité des équipements à mettre en place ;

L'augmentation des points d'eau dans les quartiers concernés ;

La « répliquabilité » du projet dans d'autres quartiers périphériques.

Le fait heureux constaté pendant la phase d'étude est l'appropriation par la population du projet. En effet, l'originalité de ce projet conjugué au comportement peu « urbain » des populations concernées, nous ont fait craindre d'importantes difficultés dans la conduite de ce projet, dans les quartiers concernés, et au-delà, dans toute la ville. Mais une telle appropriation démontre l'importance pour ces populations de disposer d'une eau saine.

Par ailleurs, la mise en place d'un cadre de concertation et d'un comité de pilotage du projet est une expérience très heureuse pour la progression rapide et harmonieuse du projet, et elle nous a permis d'éviter plus d'un écueil.

La Mairie a d'ailleurs décidé d'en créer d'autres dans ses futurs projets.

### ***Documents produits ayant trait à l'expérience décrite***

Un rapport de fin d'études est en cours de rédaction.

### **Éléments concrets à appliquer**

« L'eau c'est la vie », dit un adage qui prend toute son importance dans un pays sahélien et désertique comme le Tchad, de surcroît l'un des plus pauvres de la planète. Si l'on ajoute encore que le pays est à plus de 70 % rural, à vocation essentiellement agropastorale, ayant connu pendant plus de deux décennies des troubles politico-militaires, on se rend compte de l'immensité des besoins en eau, et de la nécessité de mettre en place une stratégie de gestion globale de l'eau.

Ce sombre tableau a eu pour conséquence un énorme retard en matière d'approvisionnement en eau potable. Les populations et le cheptel (réduit de plus de moitié) ont énormément souffert de cette situation.

Les autorités politiques ont pris la mesure du problème. On observe depuis une dizaine d'années la réalisation de forages à travers le pays. L'approvisionnement en eau semble être la priorité de la politique du gouvernement dans cette ère pétrolière. De toute façon, il en va de la survie et de la stabilité même du pays (les transhumances sont à l'origine de conflits entre éleveurs et agriculteurs qui dégénèrent souvent).

L'approvisionnement des villes en eau potable est dévolu exclusivement à la STEE. Mais celle-ci rencontre d'énormes difficultés liées à la mauvaise gestion et à l'insuffisance des moyens, à la cherté du coût de production et d'entretien, ainsi qu'à la vétusté des équipements. Sur plus de 28 villes principales et secondaires, la STEE ne dessert que dix villes et encore très partiellement. Malgré l'adoption de mesures, la situation reste critique. L'Etat a commencé à se désengager de la société au profit de Vivendi. La privatisation de la société est prévue pour les cinq prochaines années.

La conjonction de ces facteurs rend le branchement à l'eau potable hors de portée de la population, dont plus de la moitié vit sous le seuil de pauvreté.

Une gestion efficiente de l'eau doit se traduire par les mesures suivantes :

- Assainir la STEE ;
- Réhabiliter et renforcer ses capacités de production et de distribution ;
- Libéraliser le secteur, au moins la distribution, afin de faciliter l'accès de tous à l'eau potable ;
- Renforcer, même dans les quartiers centraux, l'aménagement des points d'eau en veillant à l'hygiène (aspect pris en compte dans le projet « eau et services ») ;
- Utiliser d'autres sources d'énergie pour le pompage de l'eau (solaire, éolienne, etc.).

En matière d'assainissement également la situation reste très précaire.

### ***Drainage des eaux pluviales***

Le site de N'Djamena est plat et se caractérise par de très faibles pentes. Les problèmes susmentionnés font que la ville est sous équipée, notamment en matière de canalisations. En l'absence d'un plan directeur d'urbanisme, la ville s'est étendue sur des sols (argileux) non propices à l'urbanisation.

N'Djamena fait face chaque année à des inondations entraînant dégâts matériels et morts d'hommes.

Dans ce domaine également, des efforts ont été consentis (construction de plusieurs kilomètres de caniveaux et bassins de rétention) ;

Les plans d'aménagement restent peu respectés (notamment l'extension de la ville vers des zones impropres à l'urbanisation).

Toutefois, beaucoup reste à faire, nécessitant d'importants investissements qui peuvent se faire grâce au concours de bailleurs de fonds.

### ***Assainissement des eaux usées - excréments***

Pour l'évacuation des excréments, la situation est particulièrement dramatique. A N'Djamena, il ressort d'une enquête récente (1998), que plus de 90 % des concessions utilisent une fosse et plus de 8 % de la population défèque en plein air. Seules 2 % des concessions disposent d'un équipement sanitaire conforme. Le système de latrines traditionnelles est une fosse de 5 à 9m de profondeur, sans traitement, qui pollue donc particulièrement la nappe phréatique.

Une campagne de « latrinisation » est nécessaire. Cette politique, qui débute dans le cadre du présent projet, peut s'articuler autour des points suivants :

- concevoir des latrines adaptées aux réalités locales (latrines à double fosse avec chaise à la turque) ;
- produire à moindre coût, au besoin, les subventionner ;
- vulgariser ce type de latrines auprès des populations.

### **Bénéficiaires**

Plus de 8 000 familles dans les quartiers périphériques de N'Djamena, à raison de 5 personnes par famille : 40 000 personnes touchées par le projet.

### **Durée du projet**

Début du projet : mars 2000 ;

Fin du projet : Septembre 2001 ;

Durée d'engagement : 20 mois ;

Etat d'avancement : Projet en cours.

### **Partenaires étant intervenus sur le projet**

#### ***Partenaires financiers***

- *Agence française de Développement*, Tél. : 52 35 73

Victor PAULIN chargé des projets

- *Groupement ANTEA IBRL, Consultants*, Tél. : 51 65 86

J.L. LAVALLADE, Chef du projet

- *Direction de l'Urbanisme*, Tél. : 52 41 35

- *Direction de l'Hydraulique*

- *Mairie* :

    Directeur des Services Techniques Municipaux, Tél. : 52 60 53

    Service de l'Urbanisme, Tél. : 52 35 20

    Service d'Hygiène et de Santé, Tél. : 52 35 20

    Service Etude et Coordination des Travaux, Tél. : 52 35 20

- *Société tchadienne d'Eau et d'Electricité (STEE) (directeurs techniques : Electricité et Hydraulique)*, Tél. : 52 28 81

- *Associations* :

a) Bureau de coordination des comités d'assainissement BCCA ;

b) Responsables des comités d'assainissement et associations des quartiers concernés (Chagoua, Dembé, Darassalam, Diguel, Habena, Ndari).

## CONTACTS

M. Abbazene Badawi Djidda, Chef de service d'Urbanisme, des Affaires Domaniales et Foncières

**Mairie de N'Djamena**

BP 439, N'Djamena, Tchad

Tél : 00 235 51 47 77 / 00 235 51 47 79

Tél. M. Abbazene Badawi : 00 235 52 35 20

Fax : 00 235 51 41 43

Email : [facmairie@intnet.td](mailto:facmairie@intnet.td)

## **Expérience n° 8 : Cas d'étude sur l'expérience du SISAR (Service Intégré d'Assainissement Rural, Brésil)**

### **Lieu de l'action**

Etat du Ceara, au Brésil.

### **Mots clés caractérisant l'expérience décrite**

Eau, assainissement, rural, Brésil, autonomie, citoyenneté, service public, recouvrement.

### **Contexte et enjeux**

L'État du Ceará, situé au Nord-Est du Brésil, compte parmi les zones les moins développées du pays, faisant partie de ce qu'on appelle le polygone des sécheresses.

En 1992, à peine 57 % de la population rurale de l'État avait accès à un quelconque système d'alimentation en eau, en général précaire, et aucun système d'assainissement n'existait hors des zones urbaines. L'eau et l'assainissement ont toujours été dans cette région un instrument traditionnel de clientélisme politique, contrainte majeure au développement autonome d'une population rurale très pauvre, parsemée dans des communautés de petite taille dont l'accès est en général difficile. Par endroits, la mortalité infantile peut atteindre 150/1000.

Un des seuls services d'état qui ait songé aux zones rurales est celui de la Fondation nationale de la Santé (FNS). Son *modus operandi* se fondait sur des conventions établies avec les mairies, lesquelles rendaient des services dits « autonomes » d'eau et d'assainissement. S'il est vrai que ce modèle avait permis l'installation de quelques systèmes dans les zones rurales, il est surtout à remarquer que les services rendus ont été le plus souvent déficitaires. Le modèle du FNS n'a jamais donné de place effective à la participation des communautés, ne faisant que déconcentrer le service public au niveau des municipalités.

Au Ceará, l'entreprise d'état, la CAGECE, depuis sa création en 1971 et jusqu'au début des années 1990, avait mis en place un service tourné essentiellement vers les centres urbains, d'importance et d'exécution très centralisée. Un projet financé par la KfW en 1991 allait marquer le début du changement. Cependant, l'approche de la CAGECE était de type technico-financière traditionnelle : solutions techniques traditionnelles, monopole étatique, pas de participation de la population. Le tout allait vers un échec et la remise en question du projet par le bailleur pour des raisons de mauvaise gestion financière.

Le programme a été réorienté pour en assurer : la faisabilité technico-économique, par des solutions simples et robustes, des coûts d'exploitation faibles, une exploitation au travers des capacités techniques locales ; et surtout, une autonomie financière totale avec une approche participative pour assurer la faisabilité de l'exploitation et le recouvrement des coûts ; la prise en compte des nouvelles réalités découlant de la décentralisation du pouvoir politique vers les municipalités.

### **Objectifs**

Le Service Intégré d'Assainissement Rural (SISAR) a été créé en janvier 1996. Il est né de la fédération d'associations communautaires représentant chacune un petit centre urbain ayant bénéficié de l'implantation de systèmes d'eau potable et d'assainissement grâce à un financement KfW de 25 millions DM auprès de l'État du Ceará. Le SISAR regroupe maintenant 45 collectivités dans une trentaine de mairies, avec une population moyenne de 1000 habitants répartis sur un territoire de 30000 km<sup>2</sup>.

Les objectifs sont multiples :

- assistance aux associations membres pour l'opération et la maintenance des systèmes ;

- détermination et recouvrement des tarifs dans un cadre d'autogestion et de transparence ;
- promotion du principe associatif et de l'éducation sanitaire.

Le modèle SISAR propose une nouvelle forme de partenariat entre les communautés et les municipalités en vue d'un développement socio-économique et humain durable. Il s'agit de la prise en charge par des associations d'usagers de la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement installés dans leurs collectivités ; ces associations sont mises en réseau pour créer un service autonome. Du point de vue de la légitimité, la préoccupation a été d'associer l'ensemble des acteurs du domaine.

## **Description**

L'approvisionnement en eau est assuré par des captages en général souterrains, tous munis d'un traitement adapté à la qualité de l'eau brute ; la distribution se fait par un réseau complet et des branchements particuliers assortis de compteurs (tous les usages de l'eau, même publics, sont comptabilisés et facturés).

L'assainissement est effectué dans l'ensemble des collectivités, hormis quelques rares systèmes autonomes, par un réseau de collecte (de type condominial), un traitement collectif par lagunage, les latrines ayant été construites dans le cadre du projet. Du point de vue qualité du service et efficacité technique, les techniques mises en œuvre sont relativement simples et maîtrisables par les capacités locales. L'opération des systèmes est réalisée par les propres techniciens communautaires appuyés par une unité technique du SISAR.

L'autonomie financière de l'opération constitue la clé de voûte de tout l'édifice, l'ensemble des coûts liés à l'opération et à la maintenance, ainsi qu'au fonctionnement du SISAR, étant pris en charge par les usagers à travers une facture mensuelle (basée sur un volume réellement consommé : 2,7 US\$ pour 10 m<sup>3</sup> / mois d'eau potable et l'assainissement). Les coûts énergétiques liés au pompage sont généralement à la charge des municipalités et l'amortissement des infrastructures reste sous la responsabilité de l'état.

## **Résultats**

Après une phase de développement, les résultats financiers se sont stabilisés en 1997 et 1998, les recettes mensuelles (12 000 US\$) correspondant sensiblement aux dépenses opérationnelles (10 800 US\$), alors que la facturation tourne autour de 13 200 US\$/mois. En 1999, en raison de la sécheresse, le bénéfice escompté n'a pu être obtenu, et ce en dépit de la poursuite du paiement du service par les usagers de certaines collectivités rationnées. Enfin, signe de succès, le segment de la population le plus défavorisé est aussi le plus ponctuel dans le règlement des factures, avec plus de 90% de recouvrement.

## **Bilan**

Le modèle SISAR s'est développé dans un cadre de renforcement des organisations de la société civile émergente, partie intégrante d'un processus de démocratisation et de décentralisation, avec renforcement des pouvoirs des municipalités. En terme de légalité, le processus s'inscrit dans le nouveau contexte juridico-institutionnel qui a émergé de l'adoption de la Constitution en 1988.

L'institution SISAR est devenue un lieu de négociation et de résolution de conflits, assurant un rôle de mobilisateur et de facilitateur. Le développement des capacités s'effectue, sur le plan opérationnel, par l'Unité de gestion, tant sur le plan technique que communautaire.

### Les points forts

Le SISAR a démontré la validité du modèle en matière de recouvrement des coûts, pierre angulaire de la pérennité du service. Les usagers paient un tarif comparativement élevé par rapport à leur pouvoir d'achat (4 % du salaire minimum, salaire qui n'est toutefois touché que par une minorité d'usagers, les autres revenus étant le plus souvent informels) et au prix du service en zone urbaine (tout au moins en ce qui concerne le tarif dit « social »).

Le succès de la mise en œuvre de ce modèle est assuré par une réelle dynamique de participation communautaire conduisant progressivement à un changement des mentalités. Le SISAR est en mesure de jouer un rôle dans la relance des activités économiques au sein des communautés, dans divers domaines tels que la pêche, l'artisanat, le petit commerce et les services de transport et de réparation. Sur le plan éducationnel et sanitaire, les résultats sont déjà probants ; les maladies endémiques (choléra) ayant disparu de la région couverte par le SISAR, et les maladies d'origine hydrique étant désormais contrôlées.

### Les difficultés

Cependant, cela n'a pas été obtenu sans problèmes. L'implication du SISAR s'est inscrite dans un long et difficile processus de négociation. La difficulté majeure provient du fait que le SISAR représente une alternative au monopole de l'Etat sur les services d'eau et d'assainissement, générant, d'une part, une résistance de type corporative des services d'Etat, et d'autre part l'opposition des élites politiques traditionnelles. Une autre contrainte très importante vient du fait que l'implantation des systèmes, au début du programme financé par la KfW, n'avait pas assez fait appel à la consultation et à la participation communautaire ; la mobilisation des communautés en faveur d'une gestion participative n'en a été que plus complexe par la suite.

### **Moyens humains et financiers**

#### Moyens humains (répartis sur 7 ans de programme)

- 1 consultant international en permanence pour d'une part, la construction des infrastructures et l'élaboration du concept du SISAR, et d'autre part, la mise en place du SISAR et son lancement ;
- des équipes de consultants ponctuels pour les différentes tâches techniques (hydrogéologie, construction, hydraulique), les tâches de mobilisation (santé publique, processus de mobilisation, formation à l'élaboration des associations) et les tâches de formation (représentants des associations, opérateurs techniques, membres de l'équipe du SISAR) ;
- une dizaine de bureaux d'études techniques locaux pour l'étude des projets ;
- une vingtaine d'entreprises de construction employant 10 à 30 personnes localement pour la construction des ouvrages ;
- une équipe de coordination et de pilotage d'une vingtaine de personnes pendant toute la phase de construction des ouvrages.

### **Budget**

Financement international (KfW) : environ 70 millions FF.

Financement national (Etat du Ceara) : environ 30 millions FF.

### **Equipement**

Equipements de provenance nationale (pompes, équipement électromécanique, canalisations, compteurs, matériaux de construction).

### **Perspectives**

La conquête de l'eau peut permettre l'éveil d'une conscience citoyenne et la transformer en un axe de développement. La notion de gestion partagée peut prendre toute son ampleur, le développement étant considéré comme catalyseur de l'ensemble des acteurs et des niveaux de pouvoirs, à la croisée des intérêts des usagers, des municipalités et de l'État. On songe aujourd'hui à l'extension du programme à d'autres communautés de l'Etat du Ceara et un projet a été déposé à cet effet. Cela permettrait d'élargir les recettes et de consolider le SISAR comme institution autonome des associations d'usagers.



## **Éléments concrets à appliquer**

De nombreux programmes similaires à l'expérience décrite ci-dessus ont été implantés au Brésil ; Pourtant, très peu ont pu fonctionner au-delà de la phase de mise en place, hors appui externe.

En effet ceux-ci ont négligé presque systématiquement l'association et la responsabilisation des usagers au fonctionnement des services publics d'eau et d'assainissement.

Le succès du SISAR est fondé sur :

- Une responsabilité partagée entre les niveaux de l'Etat, des municipalités, et surtout des usagers ; Ceux-ci assument le contrôle intégral de l'exploitation du service.
- Une formation importante et continue des différents acteurs du SISAR (une cinquantaine d'employés, principalement dans les communautés mais aussi au siège du SISAR) et des acteurs volontaires (bureau des associations).
- Une gestion des services au plus bas niveau (niveau de la collectivité) avec un appui technique rapide en tant que besoin.
- Une structure à coût minimum (recours au volontariat sur la base du principe associatif).
- Une réponse à un manque d'intervention efficace de l'Etat en matière de services publics en zone rurale et suburbaine.
- Une autonomie financière permettant d'éviter le recours aux financements publics.

Dans ce cadre, il semble primordial de contractualiser la responsabilité du service public avec des structures locales, démocratiques et représentatives, suffisamment formées techniquement et politiquement pour assurer leur autonomie, garantissant ainsi leur pérennité.

La question de l'accès aux financements dans le cadre de l'exploitation du service (matériel, formation, travaux...) reste non résolue et constitue un des enjeux de l'indépendance du SISAR.

## **Bénéficiaires**

Environ 50 000 personnes, dans 45 collectivités de l'Etat du Cearà.

## **Durée du projet**

Début du projet : 1993

Fin du projet : 1999

Durée d'engagement : 7 ans

Etat d'avancement : projet achevé.

## **Partenaires étant intervenus sur le projet**

- Chef de projet : M. Dominique Hautbergue ;
- Responsable pour l'implantation du SISAR : M. Kurt Nieradtka ;
- Responsable pour le financement : M. Thomas Schiller ;
- Bailleur : KFW.

## CONTACTS

### **Agence BETURE CEREC de Besançon**

M. Dominique Hautbergue, Directeur

Tél. : 03 81 52 38 38

Email : dirbcb@mail.fc-net.fr

## **Expérience n° 9 : Alliance pour l'apprentissage de la gestion et de la maintenance d'une adduction d'eau dans le Corregimiento de Mondomo, Cauca (CINARA, Colombie)**

### **Lieu de l'action**

Corregimiento de Mondomo, Municipalité de Santander de Quilichao, Département de Cauca.

### **Mots clés caractérisant l'expérience décrite**

Durabilité, alliance et stratégie, participation, et gestion communautaire, tissu social et valeurs humaines.

### **Contexte et enjeux**

Mondomo est un district de la municipalité de Santander de Quilichao, située au Nord du département de Cauca, l'un des 32 départements qui composent la République de Colombie. C'est une localité montagneuse, de 3.300 habitants avec un taux de croissance de 2,6 % par an. Le district, lui, compte 535 foyers.

Les activités principales sont l'élevage et l'agriculture. Le Yuca, la tomate et les agrumes sont très répandus. La transformation de l'amidon du Yuca et le commerce sont également importants. Le chômage demeure le problème principal des habitants. La majeure partie de la population perçoit un salaire minimum de journalier pour les travaux agricoles (5 \$ par jour).

L'assainissement est précaire : 37 % des foyers sont raccordés à un réseau qui fonctionne mal. Il existe un poste de santé ; l'électricité et le téléphone sont en service. Le service d'alimentation en eau est géré par la collectivité, qui s'appuie sur une organisation communautaire chargée de l'administration de la construction et de la maintenance.

En 1945, au début de l'installation de la communauté, un premier aqueduc a été construit sans système de potabilisation.

En 1994, un séisme a bouleversé la zone, mettant en péril la population par la destruction du système d'approvisionnement en eau.

100 % des habitants consomment une eau non potable, 45 % n'ont pas accès au service et 75 % présentent des maladies d'origine hydrique.

Avant cette catastrophe, un groupe de 10 entreprises privées du département de Valle del Cauca, en association avec l'équipe municipale, l'université et la communauté de Mondomo, a initié un processus de gestion collective pour la construction d'un système d'approvisionnement en eau dans la localité.

### **Objectifs**

#### Objectif initial

Planifier, construire et évaluer de manière participative et intégrale le système d'approvisionnement en eau de la localité de Mondomo, dans une perspective de durabilité.

#### Objectifs spécifiques

- Renforcement de la participation et de la gestion communautaire ;
- Constitution et renforcement d'une organisation de base pour assurer le service d'approvisionnement en eau ;
- Planification et réalisation d'un programme de développement institutionnel ;
- Evaluation et suivi de la qualité de la prestation de services des aqueducs.

## **Description**

L'Alliance a intégré les acteurs institutionnels et communautaires, lesquels devaient accomplir des tâches spécifiques nécessaires au développement de toutes les phases du projet.

Pour travailler, l'Alliance s'était dotée d'un **comité technique** composé de :

### ***Communautés de Mondomo***

Association des Usagers de l'Aqueduc de Mondomo, Bureau Directeur de l'Association, Bureau de l'action communale, Groupe Ecologique, Association des pères de famille.

Ils ont été chargés de la gestion du projet au niveau communautaire, de promouvoir la participation active de la communauté au cycle du projet, de communiquer et d'informer la communauté, de reproduire l'expérience acquise, d'établir les mécanismes nécessaires au contrôle et au bon fonctionnement du projet.

### ***Secteur privé***

Comité entrepreneurial « Une Vallée solidaire avec El Cauca ».

Ils ont été chargés de la gestion générale du projet et des moyens physiques et financiers provenant du secteur privé, outre la responsabilité globale de la gestion institutionnelle du projet.

### ***Secteur Public***

Mairie de Santander de Quilichao, Gouvernement du Cauca.

Ils ont été responsables du suivi matériel du projet, de la gestion des financements publics, et ont apporté des moyens matériels, économiques et humains.

### ***Secteur de l'enseignement et de la recherche***

L'Université a été responsable du transfert de technologie et du renforcement de l'action locale, par la consolidation d'une entreprise communautaire de base et la coordination du processus au niveau institutionnel et communautaire.

### ***Organismes Internationaux***

L'Union européenne, le Plan International et l'UNICEF ont, entre autres, participé par des financements qui ont permis d'achever les ouvrages.

## **Résultats**

Les principaux résultats du projet ont été vérifiés à 3 niveaux :

### ***a) Infrastructure***

- Réalisation d'un système d'approvisionnement en eau en état de marche, comprenant un dispositif de traitement qui garantit une eau de bonne qualité ;
- Fourniture d'eau en quantité suffisante pour la population actuelle avec une projection pour 2010 ;
- Service continu 24 h sur 24 ;
- Couverture des besoins en eau potable totale, des riches comme des pauvres, à des coûts supportables par tous (1,5 U\$/mois).

### ***b) Participation et organisation communautaire***

- Haut niveau de participation et d'organisation communautaire ;
- Formation de 10 leaders (6 hommes et 4 femmes) ;

- Constitution et renforcement d'une entreprise communautaire de base chargée de la gestion du système d'approvisionnement en eau ;
- Reconnaissance institutionnelle et locale de l'organisation communautaire ;
- Promotion de nouvelles initiatives en matière d'organisation ou d'entreprise.

#### c) Impact social

- Diminution des maladies d'origine hydrique de 75 % à 25 % la première année, pour atteindre 5 % deux ans plus tard.
- Formation de 40 personnes à l'administration de services publics ;
- Création de trois emplois directs.
- Additionnellement, 30 personnes ont été formées à la construction, la surveillance et à la maintenance d'un service d'approvisionnement en eau.

### **Bilan**

#### Points forts

- Synergie et travail en équipe ;
- Etablissement de relations horizontales et confiance mutuelle ;
- Conduite du projet par la communauté et participation active à la planification et aux prises de décisions ;
- Capacité acquise de concertation et de résolution des conflits ;
- Hautes capacités de gestion de la communauté et des institutions ;
- Qualités humaines des acteurs des différents horizons.

#### Problèmes rencontrés

- Difficulté de communication entre les partenaires du fait des distances ;
- Temps disponible insuffisant ;
- Processus social très important, influant sur le rythme ;
- Décaissement des crédits ;
- Problèmes de troubles de l'ordre public.

#### Leçons à en tirer

- La participation de la communauté à tout le cycle du projet et la promotion de la durabilité du service sont vitales.
- Il est nécessaire de promouvoir des alliances centrées sur les personnes, et basées sur des valeurs comme la solidarité, l'autonomie, la loyauté, la responsabilité et la confiance.
- Les alliances permettent la construction d'un tissu social, démultiplient les efforts et évitent les doublons dans le fonctionnement.
- Les alliances puisent leur légitimité dans la participation de tous les acteurs.
- La participation en tant qu'attitude de vie exige des qualités humaines.
- La capacité de gestion n'est pas innée, elle se construit.
- Il est nécessaire de démystifier le rôle de la technologie et des professionnels.
- L'union des volontés permet d'atteindre des objectifs apparemment inaccessibles individuellement.

## **Moyens humains et financiers**

Le projet a coûté 1150 millions de pesos (575 000 \$) répartis de la manière suivante :

Communauté : 10 % du projet soit 100 millions de pesos (50 000 \$) ;

Secteur privé : 240 millions (120 000 \$) ;

Secteur public : 600 millions (300 000 \$) ;

Organismes internationaux : 210 millions (105 000 \$).

Les moyens apportés ont été tant financiers que matériels.

Actuellement, trois personnes de la communauté sont employées à l'administration, à la gestion et à la maintenance du service. Pendant la phase de construction, 40 emplois ont été créés et 30 personnes ont été formées à la construction et à la maintenance des ouvrages d'approvisionnement en eau.

## **Equipement**

L'équipement utilisé est celui communément employé pour le génie civil. Les matériaux de construction ont été fournis localement (sable, pierres, bois, etc.).

Pour travailler avec les habitants, du matériel d'animation (papier, tableaux, feutres, peinture, etc.) ainsi que des moyens de transport et des locaux ont été utilisés.

Pour l'administration, du matériel de bureau (dont des ordinateurs) a été acquis.

## **Perspectives**

Toutes les composantes du système d'approvisionnement sont en état de marche (captage, désableur, tuyaux, station de traitement, réseau de distribution, etc.).

La station de traitement fournit une eau de turbidité comprise entre 0,3 et 1 NTU avec une valeur moyenne de 0,5 NTU conforme aux normes de potabilité de l'eau en vigueur en Colombie. La couleur est en moyenne à 4 PCU et les teneurs en coliformes fécaux sont réduites (0 à 1 FCU/100 ml) avant de procéder à la désinfection. Après le traitement de désinfection aucune contamination fécale n'a été observée dans le réseau de distribution.

La réalisation complète de la station de traitement est prévue sur 20 ans, sa construction se fait par étapes, elle est actuellement réalisée à 80%, les 20% restant ne le seront que lorsque cela s'avèrera nécessaire aux alentours. Alors que sa capacité est de 16 l/s, la station délivre pour l'instant 9 l/s du fait de l'usage rationnel de l'eau par la communauté.

Il sera nécessaire de travailler à la protection du micro bassin versant, où est installé le captage. La déforestation et l'érosion qui en découlent provoquent des pointes de turbidité allant jusqu'à 200 NTU.

La demande d'équipement des localités avoisinantes est forte, mais aucun financement n'est disponible pour accroître le réseau et réaliser un réservoir d'alimentation.

## **Éléments concrets à appliquer**

Pour améliorer le fonctionnement des infrastructures hydrauliques (gestion et maintenance), il faut :

- Impliquer les populations dans tout le cycle du projet ;
- Promouvoir la durabilité du service ;
- Renforcer les capacités des communautés ;
- *Démystifier le rôle de la technologie et des professionnels ;*
- Renforcer les appuis institutionnels aux communautés.

- L'alliance entre les acteurs doit être centrée sur des valeurs telles que la solidarité, l'autonomie, la loyauté, la responsabilité et la confiance ;
- Ce type d'alliance contribue à la construction du tissu social, à la démultiplication des efforts, et à une meilleure coordination entre les initiatives et les acteurs qui en sont porteurs ;
- Promouvoir la stratégie de l'Alliance entre partenaires publics, privés et communautaires ;
- Rechercher de nouveaux moyens financiers pour améliorer la qualité de l'eau, et garantir un suivi et contrôle efficace des projets.

### **Bénéficiaires**

Le système d'approvisionnement dessert actuellement 585 usagers, 90 % pour la consommation domestique et le reste pour des restaurants et un centre de loisir.

### **Durée du projet**

Début du projet : 1995 ;

Fin du projet : 1998 ;

Etat d'avancement : Projet achevé.

### **Documents produits ayant trait à l'expérience décrite**

Jimenez C, *La Gestión comunitaria en la prestación de servicios públicos*, Cinara 1998.

*Diagnostico Participativo. Corregimiento de Mondomo*, Cinara, 1995.

### **Partenaires étant intervenus sur le projet**

- Association des usagers de l'Aqueduc de Mondomo ;
- M. Luis Velasco, Président de la « Junta Directiva » ;
- Bureau de l'Aqueduc ;
- Plaza Central ;
- Corregimiento de Mondomo ;
- Mairie de Santander de Quilichao ;
- Département du Cauca ;
- Santiago de Cali ;
- Valle de Cauca.

## **CONTACTS**

M. Gerardo Galvis, Directeur exécutif

Mme Claudia Inès Jimenez Gutiérrez

### **Institut CINARA**

Universidad del Valle

Institut de recherche et de développement pour l'eau potable, l'assainissement de base et la protection de la ressource en eau

Edificio 344, Ciudad Universitaria Meléndez

Santiago de Cali, Colombie

Tél. : 00 572 339 23 45 / 00 572 321 22 90

Fax : 00 572 339 32 89

Email : [cinara@cinara.univalle.edu.co](mailto:cinara@cinara.univalle.edu.co)



## **Expérience n° 10 : Programme d'appui à la gestion de l'eau : PAGE (AFVP, ISF, Sénégal)**

### **Lieu de l'action**

Une centaine de villages de la région de Saint Louis, au Sénégal (Vallée du fleuve Sénégal).

### **Mots clés caractérisant l'expérience décrite**

Désengagement, partenaires, concertation, maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre, gestion, privatisation, autonomie, implication, dynamique, représentation, exploitation, distribution, consommation, service, acteurs locaux, développement local.

### **Contexte et enjeux**

Au Sénégal, la gestion de l'eau en milieu rural a connu des mutations assez profondes mais aussi de grandes évolutions.

Dans la plupart des cas, le ravitaillement en eau potable des populations et des animaux se fait à partir de forages à exhaure motorisée, électrique ou solaire.

Aujourd'hui on compte à peu près 1000 systèmes d'adductions d'eau communément appelées AEP.

Avant 1984, l'Etat sénégalais prenait en charge l'ensemble des frais de fonctionnement et de renouvellement des installations. C'était la période de l'Etat providence. Les populations étaient réduites à de simples consommatrices d'un service qu'elles n'avaient pas à payer.

Le nombre sans cesse croissant de forages, conjugué à la diminution du budget consacré aux services en charge de l'encadrement, de l'entretien et de la maintenance des ouvrages hydrauliques, ont amené le gouvernement sénégalais à revoir sa politique en 1984.

A partir de 1984, par circulaire interministérielle, l'Etat officialise et généralise les comités de gestion (organisation villageoise ou inter villageoise ayant comme fonction principale de faire fonctionner les forages). Ce sont ces organisations qui doivent désormais prendre en charge les frais de fonctionnement du forage. Le renouvellement est toujours pris en charge par le gouvernement. C'est le début du processus de responsabilisation des populations.

Cette nouvelle politique a très vite montré ses limites, ce qui a poussé l'Etat sénégalais à entreprendre une nouvelle politique en matière de gestion des forages dès 1998.

Celle-ci vise à responsabiliser davantage les populations et à modifier le cadre juridique qui régit les organisations de base en charge de la gestion des forages.

Elle vise une prise en charge totale par les populations aussi bien des frais de fonctionnement que des charges de renouvellement.

### **Objectifs**

Le P.A.G.E a fait suite à une action pilote financée par le FAC du Ministère français de la coopération dans le cadre de plusieurs actions de recherches et d'actions pilotes à travers l'Afrique. Cette action intitulée « Gestion communautaire des centres secondaires de la Vallée du fleuve Sénégal » avait pour objet de vérifier l'hypothèse suivante :

La gestion des adductions d'eau potable (A.E.P) par les populations est-elle viable ?

Le P.A.G.E a comme finalité d'appuyer et de conseiller les acteurs afin qu'ils améliorent considérablement la gestion de leur forage.

*Des objectifs globaux du programme, on peut retenir :*

- la professionnalisation des comités de gestion,
- l'augmentation des compétences des conducteurs de forages,

- la promotion du secteur privé de la petite maintenance,
- l'influence sur les politiques en matière de gestion des forages.

*Les objectifs intermédiaires sont :*

- mettre en place des cadres de concertation et d'échanges pour discuter de la problématique de la gestion de l'eau d'une manière générale et celle des forages d'une manière particulière ;
- favoriser la mise en relation entre différents acteurs locaux, nationaux et étrangers.

## **Description**

La gestion des adductions d'eau en milieu rural fait intervenir beaucoup d'acteurs (comités de gestion, conducteurs de forages, opérateurs privés, les structures déconcentrées de l'Etat, les ONGs, les associations de migrants, etc.).

Le P.A.G.E est un programme essentiellement « soft » qui s'appuie sur une dynamique d'acteurs.

La multiplicité des acteurs et la complexité de la problématique de la gestion des forages ont amené le programme à adopter une démarche méthodologique qui s'articule autour de :

- l'animation villageoise,
- la formation des acteurs engagés dans la gestion des forages,
- la mise en place de documents de gestion et d'organisation,
- le suivi rapproché et l'évaluation.

La logique qui sous-tend le programme est d'arriver à :

- lancer le débat autour de la gestion de l'eau,
- identifier les facteurs de blocages,
- dégager avec les acteurs des axes de travail pour améliorer le service.

Bien que des fonctions spécifiques soient assignées à chaque groupe d'acteurs, il n'en demeure pas moins qu'un travail de recadrage des fonctions et des responsabilités est nécessaire pour améliorer les relations entre acteurs travaillant dans un même secteur. Ce à quoi le PAGE est actuellement en train de travailler, avec les acteurs.

## **Résultats**

Globalement, l'ensemble des acteurs intervenant dans la zone du programme a compris la problématique et l'importance de la gestion de l'eau. Un début de repositionnement allant dans le sens de l'amélioration du service de l'eau est observé. Ceci grâce aux nombreuses rencontres et formations dont les acteurs ont pu bénéficier dans le cadre du programme.

### ***Vis-à-vis des comités de gestion***

Vers un début de professionnalisation avec : des statuts clairs, des règlements intérieurs, une parfaite sécurisation de l'argent (ouverture de comptes bancaires) et une meilleure organisation interne (procès verbaux à l'issue de chaque réunion, etc.).

### ***Vis-à-vis des conducteurs de forages***

Le manuel du conducteur de forage a été un support important pour l'entretien et la maintenance des installations (meilleure connaissance de l'outil de travail, meilleur entretien des machines, fonctionnalité assez correcte des ouvrages).

### ***Vis-à-vis des opérateurs privés***

L'appui apporté aux opérateurs privés de la petite maintenance a permis à ceux-ci de connaître la part de marché qu'il leur était possible de gagner et, en fonction de la réforme de la politique du secteur hydraulique, de voir quels rôles ils pouvaient jouer.

Actuellement, une organisation timide est en train de se réaliser : par corps de métiers, les opérateurs privés de la petite maintenance ont décidé de s'organiser d'abord en petit groupe sous forme de GIE pour ensuite se regrouper au sein d'une organisation plus vaste qui regrouperait l'ensemble des corps de métiers à savoir les plombiers, les électromécaniciens, les diésélistes et les topographes. L'objectif étant de pouvoir gagner des marchés de grande importance.

### ***Vis-à-vis des associations de migrants***

Les nombreuses rencontres et séminaires d'information organisés ont permis aux associations de migrants intervenant sur la filière eau :

- de comprendre les tenants et les aboutissants de la réforme,
- en fonction de la nouvelle politique, de repenser leurs propres politiques d'appui en matière de gestion des forages.

### **Bilan**

#### ***Les points forts***

Le PAGE est un programme essentiellement basé sur l'appui conseil, pour mieux gérer les infrastructures hydrauliques déjà existantes. Pas d'investissement physique.

Son originalité est de s'appuyer sur un réseau d'acteurs en lui fournissant essentiellement de l'appui conseil et de la formation.

Si les acteurs sont appuyés, conseillés et formés, ils sont en mesure de bien remplir les fonctions qui leur sont assignées dans le cadre du développement de leur terroir.

#### ***Les points faibles***

L'absence de fonds pour réaliser des études techniques afin de proposer des pistes de sorties de crises pour bon nombre de comités de gestion confrontés à des problèmes de dimensionnement de réseau ou d'équipements mal adaptés a fortement freiné les avancées en matière de gestion des AEP.

#### ***Les leçons à tirer***

Un programme d'appui pour améliorer la distribution en eau potable des populations et des animaux, s'il est bien pensé, peut avoir des effets positifs sur le service de l'eau. Reste à définir une stratégie claire et simple d'appui, de conseil et de formation à destination des acteurs qui ont en charge la gestion des AEP.

La maîtrise des relations entre les différents acteurs, l'analyse des comportements et de l'évolution du contexte dans lequel s'exercent les dynamiques locales, constituent des préalables à toute action de développement.

### **Moyens humains et financiers**

Actuellement, l'équipe fonctionne avec :

- 1 coordinateur salarié national de l'Association française des Volontaires du Progrès (AFVP) ;
- 1 volontaire du Progrès (assistant technique) ;
- 1 animateur salarié national de l'Association française des Volontaires du Progrès ;

L'équipe est aussi appuyée par la Délégation Régionale de l'AFVP Sénégal par le biais de son directeur national et des chargés d'appui aux programmes.

#### Sources de financement :

- le Conseil Régional Nord Pas de Calais (CRNPC) ;
- le Syndicat des Eaux D'Ile de France (SEDIF) ;
- le Service de la Coopération et de l'Action Culturelle (SCAC) ;
- l'Association française des Volontaires du Progrès (AFVP) ;
- Ingénieurs sans Frontières (ISF), etc.

#### **Equipement**

Le parc automobile est composé de deux motos et d'un véhicule ;

Deux ordinateurs portables et une imprimante.

#### **Perspectives**

Extension du Programme sur toute la région administrative de Saint Louis si toutefois le financement de l'Union européenne est octroyé.

#### **Éléments concrets à appliquer**

De nombreux facteurs bloquent aujourd'hui l'amélioration de la distribution en eau potable des populations et des animaux.

Ces facteurs sont, entre autres :

- une mauvaise définition du prix de l'eau ;
- un mauvais taux de recouvrement pour les cotisations ;
- une gestion défectueuse des fonds mobilisés pour faire fonctionner les installations ;
- une mauvaise organisation au niveau de certains villages ;
- une confusion des rôles et des responsabilités parmi les différents acteurs (qui doit faire quoi ?) ;
- un entretien et une maintenance des ouvrages au rabais ;
- une main d'œuvre locale très peu responsabilisée ;
- une réelle difficulté d'approvisionnement en pièces de rechanges, etc. ;
- de nombreux conflits entre les villages s'approvisionnant à un système d'adduction d'eau commun (AEP inter villageoise), etc.

Face à cette panoplie de contraintes, il est urgent aujourd'hui :

- de définir un système d'organisation locale approprié pour une prise en charge adéquate du système d'approvisionnement en eau ;
- de mettre en place des cadres de concertations et d'échanges pour discuter et réfléchir sur les modalités d'amélioration du service de l'eau ;
- de payer l'eau à son prix réel ;
- de mettre en place un système adéquat de recouvrement des cotisations et de sécurisation des fonds (ne faut-il pas généraliser les compteurs pour éviter le gaspillage de l'eau ?) ;
- de responsabiliser davantage les usagers du service et les acteurs locaux ayant une qualification pour faire valoir leurs compétences, etc.

Pour y parvenir, il est nécessaire de favoriser la concertation entre les acteurs, pouvoirs publics et ONGs, afin de bâtir une réelle politique en matière de gestion du service de l'eau dans les centres secondaires.

### **Bénéficiaires**

Plus d'une centaine de villages, dont le nombre d'habitants varie entre 2 000 et 20 000.

Environ 300 000 bénéficiaires.

### **Durée du projet**

Début du projet : 1998

Etat d'avancement : en cours, avec extension prévue à toute la région administrative de Saint Louis.

### **Documents produits ayant trait à l'expérience décrite**

Rapport Intermédiaire mai 1997 ;

Rapport final mars 98 ;

Rapport d'activités mars 98- mars 99 ;

Etat d'avancement du programme mai 2000.

### **Partenaires étant intervenus sur le projet**

AFVP

ISF

## **CONTACTS**

M. Abdoulaye Diallo, coordinateur du PAGE

### **AFVP Sénégal**

BP 1010, Dakar

Sénégal

Tél. : 00 221 827 40 75

Fax : 00 221 827 40 74

Email : afvp@telecomplus.sn

Email A. Diallo : page@metissacana.sn

### **ISF / Ingénieurs Sans Frontières**

9, passage Dubail

75010 Paris, France

Tél. : 01 44 24 06 82 / 01 45 86 16 04

Fax : 01 44 24 26 94

Email : isf\_fr@club-internet.fr

## **Expérience n° 11 : Programme d'hydraulique villageoise en Basse Guinée (4<sup>ème</sup> phase AFD) (SNAPE, République de Guinée)**

### **Lieu de l'action**

Zones rurales des préfectures de Fria, Dubréka, Coyah et Forécariah, en République de Guinée.

### **Mots clés caractérisant l'expérience décrite**

- Eau potable
- Vente de l'eau
- Animation et sensibilisation
- Maintenance décentralisée
- Autofinancement de la maintenance
- Prise de conscience villageoise du lien entre l'hygiène hydrique et la santé

### **Contexte et enjeux**

Une récente évaluation du SNAPE conduite à la demande de la Commission européenne concluait, fin 1996, au remarquable succès des programmes d'hydraulique villageoise exécutés depuis les années 80 : les objectifs de 6100 points d'eau à l'horizon étaient dépassés de 25 %, avec 7141 PE, avec 80% de taux de fonctionnement des pompes.

La même évaluation constatait une disparité à l'intérieur des régions, dont les besoins correspondaient à 8000 nouveaux points d'eau.

Depuis 1988, l'AFD a financé 3 projets consécutifs d'hydraulique villageoise (340 forages, 3 mini réseaux et 112 aménagements de sources) pour un coût total de 123 700 000 FF destinés à 440 000 personnes de la Basse et Moyenne Guinée.

En matière de maintenance, des enquêtes menées sur les premiers projets AFD ont révélé en 1995 que 82 % des pompes de la 1<sup>ère</sup> phase et 91 % des pompes de la 2<sup>ème</sup> phase étaient en bon état de fonctionnement, mais avec des problèmes de désamorçage (50 % pour la phase 1 et 10 % pour la phase 2).

Seules les pièces de première nécessité étaient disponibles dans les points de vente, tandis que 41 % des artisans réparateurs formés en phase 1 n'étaient plus disponibles.

La plupart des clôtures étaient non fonctionnelles.

Les caisses étaient alimentées irrégulièrement, en général à l'occasion d'une panne de la pompe (18 % des points d'eau de la phase 1 et 27 % de la phase 2 avaient une caisse alimentée). Dans ces conditions la pérennité des installations des phases 1 et 2 n'était pas garantie, par manque de mécanisme d'autofinancement de la maintenance des pompes. Les remarquables résultats acquis sur le terrain sont davantage attribuables au dynamisme du SNAPE qu'à la motivation des bénéficiaires du projet.

C'est pourquoi le projet de la 4<sup>ème</sup> phase doit se recentrer sur l'objectif d'une maintenance décentralisée de l'eau potable, autofinancée par les villageois demandeurs de nouveaux points d'eau, avec la nécessaire prise de conscience villageoise du lien entre l'hygiène hydrique et la santé, en renforçant la composante sanitaire du projet.

## Objectifs

Le programme porte sur la réalisation de 350 nouveaux points d'eau comprenant :

- 5 mini-réseaux à groupe strictement électrique ;
- 3 mini-réseaux à groupe de pompage solaire ;
- 292 forages équipés de pompes manuelles ;
- 10 puits équipés de pompes manuelles ;
- 10 sources aménagées éventuellement avec un réseau gravitaire.

Un accent particulier sera mis sur l'autofinancement de la maintenance par les bénéficiaires, la santé publique et le recours à l'épargne bancaire.

Le projet systématisera la vente de l'eau à la pompe en bidons fermés. Seuls les villageois adhérant à ce principe seront intégrés au projet.

Les 350 pompes existantes seront réhabilitées, les 100 déferriseurs défectueux modifiés, et les populations concernées bénéficieront des mêmes actions de sensibilisation et d'animation, ainsi que des actions du volet assainissement du projet. Au total, 600 comités de points d'eau (CPE) adhéreront au projet.

83 écoles et 32 centres de santé recensés seront équipés de latrines collectives. 160 latrines collectives et 6 000 latrines familiales seront ainsi réalisées.

Tous les villageois adhérents signeront un contrat contenant les engagements suivants :

- Acceptation du système obligatoire de la vente de l'eau aux tarifs du contrat ;
- Participation initiale destinée au budget de suivi du SNAPE (150 000 FG par forage et 100 000 FG pour une source ; 150 000 FG par borne-fontaine pour les mini-réseaux) ;
- Ouverture d'un compte et versement d'un montant minimum de 200 000 FG avant l'installation d'une pompe ;
- Ouverture d'un compte et versement d'un montant minimum de 1 500 000 FG avant la mise en service du réseau. Signature d'un contrat de maintenance avec un organisme extérieur spécialisé dans les mini-réseaux.

Une attention particulière sera portée à :

- La formation des CPE et des artisans réparateurs (AR) ;
- L'animation et la sensibilisation des populations bénéficiaires de points d'eau modernes ;
- L'analyse et le traitement de l'eau des forages à problèmes ;
- L'évaluation de l'impact du point d'eau moderne sur la santé.

## Description

Les missions du SNAPE portent sur :

- la définition et l'adoption des dispositions en matière de vente de l'eau ;
- la centralisation et le traitement de l'information ;
- la mise à jour des fichiers villages ;
- l'organisation des appels d'offres en liaison avec l'ACGP (Administration Centrale des Grands Projets) ;
- la préparation des contrats, des actes de notification et ordres de services.

La collaboration entre SNAPE et ACGP dont les différentes attributions se recoupent parfois, n'est pas toujours facile.

Les tâches de l'ingénieur conseil portent sur :

- la définition des actions de sensibilisation, des messages et supports d'animation ;
- la sélection des coordonnateurs nationaux d'animation ;
- la sélection et la formation des AR ;
- l'implantation des ouvrages, du contrôle et de la surveillance des travaux.

Le suivi sera assuré tout au long du projet et se poursuivra un an après les travaux. Le suivi au cours du projet est supervisé par l'ingénieur-conseil, alors que celui du post programme est assuré par huit animateurs du SNAPE.

Enfin, la prise en charge progressive et systématique de la maintenance, de la gestion de la vente de l'eau et des comptes d'épargne, sera confiée à la fin du programme à une ONG spécialisée qui comprendra un chef de projet, 4 volontaires et 4 animateurs.

Les travaux de forage et de construction des mini AEP seront confiés à des entreprises spécialisées recrutées sur appels d'offres restreints, préparés par le SNAPE et supervisés par l'ACGP.

## Résultats

La **première campagne** (février à juin 1998) a été consacrée à la formation des animateurs, à l'évaluation de l'approvisionnement en eau actuel, et à la mise au point d'une méthodologie d'animation des nouveaux points d'eau.

La **deuxième campagne** (octobre 1998 à juin 1999) a été consacrée à l'achèvement des enquêtes sur les anciens points d'eau, sur le comportement familial, et sur le réseau de maintenance.

Il ressort que :

- 83 % des pompes étaient en bon état. Le financement de la maintenance repose dans 83 % des cas sur des cotisations ponctuelles (en cas de panne seulement), et dans 7 % des cas sur des cotisations régulières ;
- 70 % des points d'eau ont une source de contamination.

Les points ci-dessous ont été réalisés :

- Analyse du contexte hydrologique de la zone ;
- Visite de reconnaissance des sites des mini-réseaux ;
- Achèvement des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phases d'animation ;
- Préparation des différents appels d'offres (travaux de forages, puits, sources, latrines et AEP) ;
- Réalisation des premiers forages par le SNAPE.

La **troisième campagne** (octobre 1999 à juin 2000) a enregistré :

En matière d'animation : les premières sessions de formation des CPE ; la formation des villageois à la méthode participative, la mise au point d'un programme d'animation radiophonique, et l'évaluation de la formation des CPE.

En matière de travaux : l'achèvement des plans topographiques des AEP, l'évaluation des offres des entreprises pour la réalisation des AEP et la réalisation de 125 forages par le SNAPE et la FOREXI.



## **Bilan**

### Points forts de l'action

Le principal succès de ce projet est la motivation effective des villageois à payer l'eau dans une région très arrosée. Cela a été possible grâce à une forte animation et sensibilisation, mais aussi grâce à l'implication de tous les acteurs concernés (autorités, communautés, agents de terrain).

La gestion saine des recettes de la vente de l'eau, grâce à l'ouverture de comptes bancaires gérés par les villageois eux-mêmes, est également un motif d'engagement.

L'organisation d'une émulation (distribution de bidons aux CPE organisés, affectation de bicyclettes aux AR performants, affectation de temps d'antenne à la radio rurale aux CRD) est par ailleurs assez motivante.

### Problèmes rencontrés

L'enclavement de certains villages et l'état défectueux de leurs pistes rendent difficiles l'accès des machines aux sites des forages. Dans ce cas, la solution du puits ou du captage de source reste le seul recours.

La délimitation peu claire des rôles du SNAPE et de l'ACGP crée également des frustrations. Il ne semble pas judicieux que ces 2 institutions se prêtent simultanément au suivi des projets sur le terrain.

Si la participation des entreprises privées de travaux est effective dans ce type de programme, celle de l'expertise guinéenne est par contre timide. Or la participation de l'ensemble du secteur privé guinéen est incontournable pour réduire les coûts des projets.

Les villageois acceptent de financer la maintenance de leurs points d'eau à condition que les fonds mobilisés soient gérés de manière transparente.

## **Moyens humains et financiers**

Le Bureau d'études BURGEAP chargé des prestations d'ingénieurs conseils a mobilisé comme personnel :

- 1 spécialiste en animation et développement, chef de projet expatrié ;
- 1 superviseur hydrogéologue, expatrié ;
- 1 spécialiste en santé rurale, expatrié ;
- 1 spécialiste en animation et organisation rurale, expatrié ;
- 1 spécialiste en mini-réseaux solaires ;
- 1 ingénieur hydrogéologue junior ;
- 2 coordinateurs en animation, guinéens (hygiène/santé/assainissement et animation/mobilisation de crédit/autofinancement de la maintenance) ;
- 7 chauffeurs nationaux.

L'équipe du SNAPE est composée de :

- 1 hydrogéologue expérimenté, homologue du chef de projet ;
- 9 animateurs dont un spécialiste en bactériologie et un spécialiste en chloration ;
- 2 contrôleurs de forage ;
- 1 géophysicien (courtes missions) ;
- 1 ingénieur civil ;

- 1 topographe (courtes missions).

Le budget du projet s'élève à 53 690 000 FF dont 52 000 000 FF à la charge de l'AFD et 1 690 000 FF de contributions locales (SNAPE et participations villageoises)

### **Equipement**

L'équipement est composé de :

- 7 véhicules tout terrain ;
- 13 motocyclettes tout terrain ;
- Plusieurs lots de matériels (analyses chimiques et bactériologiques, instruments de mesure divers, communication, informatique, campement).

### **Perspectives**

Le projet se poursuivra jusqu'en juin 2001 avec :

- l'achèvement des travaux de forage (167) ;
- la construction des mini-réseaux, des puits, des captages de sources et des latrines ;
- la consolidation des actions d'animation et la formation des CPE et des usagers.

### **Eléments concrets à appliquer**

- Les principaux facteurs de blocage qui freinent le développement du secteur de l'hydraulique villageoise en Guinée sont les suivants :
- Absence d'un cadre institutionnel approprié ;
- Manque de concertation entre secteur privé, public et société civile ;
- Coût unitaire élevé des forages, occasionné par le coût élevé des prestations étrangères ;
- Absence de transparence dans la gestion des participations villageoises, occasionnant la démotivation des communautés pour payer l'eau, et mettant en péril la maintenance, donc la pérennisation des équipements.

Les solutions susceptibles d'éliminer ou de réduire l'influence de ces différents facteurs de blocage passent par :

- La mise en place d'un cadre institutionnel approprié fixant clairement les rôles respectifs de l'ACGP et du SNAPE.
- La restructuration de l'administration qui devrait se recentrer sur des activités de service public en transférant les prestations de services et de travaux au secteur privé.
- La promotion et le développement d'un secteur privé local performant (prestations et travaux).

La motivation des communautés grâce à :

- une information et une sensibilisation suffisantes ;
- une gestion transparente des fonds communautaires ;
- une formation en gestion des CPE et des CRD ;
- la vente de l'eau (moyen le plus sûr de collecter de manière régulière les fonds nécessaires à la maintenance des points d'eau et au renouvellement des équipements) à son juste prix aux usagers ;
- l'insertion effective des femmes dans la gestion communautaire des points d'eau est susceptible d'en améliorer les résultats.

Pour que le dispositif de la maintenance fonctionne correctement, il faudrait également assurer un bon mécanisme de suivi grâce à :

- Une motivation suffisante des artisans réparateurs afin qu'ils contrôlent régulièrement les pompes. Pour cela il est essentiel qu'ils soient rémunérés à temps par les communautés. Une dotation en bicyclettes, remboursable par tranches, améliorerait leurs conditions de travail.
- Un contrôle périodique des circuits de distribution des pièces détachées.
- Un contrôle régulier des caisses et comptes bancaires des CPE.

En privilégiant enfin les mini-réseaux, on améliorerait considérablement la desserte en eau potable des gros villages.

### **Bénéficiaires**

565 000 habitants des zones rurales des préfectures de Fria, Dubréka, Coyah et Forécariah.

### **Durée du projet**

Début du projet : février 1998.

Fin du projet : juin 2001

Durée d'engagement : 4 ans.

Etat d'avancement : Projet en cours.

### **Documents produits ayant trait à l'expérience produite**

*Mission de préparation du programme d'hydraulique villageois dans les préfectures de Fria, Dubréka, Coyah et Forécariah, TABOTTA A.*

*Rapport d'évaluation du Projet de quatrième phase d'hydraulique villageoise du SNAPE en Guinée, BOMMELAER O., AFD.*

*Etat d'avancement du Programme (Rapports BURGEAP n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10).*

### **Partenaires étant intervenus sur le projet**

SNAPE : M. Bah Mamadou Bobo

ACGP : M. Nabe Alpha Ibrahima

BURGEAP : M. Prevost Christophe

FOREXI : M. Cayo Kadje Michel

VERGNET GUINEE : M. Diallo Adama

### **CONTACTS**

M. Amadou Diallo, Directeur

#### **Bureau d'Etudes Laforêt (BEL)**

BP 3484, Kaloum, Conakry

République de Guinée

Tél./Fax : 00 224 41 19 82 / 00 224 42 19 14

M. Bah Mamadou Bobo, chef de mission

#### **SNAPE**

BP 2064, Conakry

République de Guinée

Tél. : 00 224 41 44 66 (direct : 22 92 25)

Fax : 00 224 41 50 58

## **Expérience n° 12 : Projet de forage et d'actions d'accompagnement (Eau Vive, Burkina Faso)**

### **Lieu de l'action**

Village de Wangwangue, dans la région de Sanmantenga, au Burkina Faso.

### **Mots clés caractérisant l'expérience décrite**

Eau Potable, villages bien impliqués, villages acteurs, villages opérateurs, villages maîtres d'ouvrage, fonds villageois comme capital de l'action.

### **Contexte et enjeux**

De façon générale le problème de l'eau et surtout de l'eau potable se pose dans les pays du Sahel et particulièrement au Burkina, où aucune source importante d'eau de surface n'est présente. Ceci rend le problème de l'approvisionnement en eau potable des villes et des campagnes permanent.

Dans les campagnes, la problématique de l'eau potable se pose en terme d'exploitation des eaux souterraines par des forages ou puits, et donc en terme d'investissement initial et d'investissement courant. La comparaison des besoins d'investissement et des ressources financières très insuffisantes du monde rural explique combien il est complexe d'y acquérir des sources d'eau potable, puis de les entretenir.

Wangwangue est un village situé au cœur de la zone sahéenne du Burkina Faso. Celui-ci est resté longtemps dans une situation de besoin en matière d'eau potable, n'ayant bénéficié que d'un seul forage dont la réalisation n'a pas permis (pour plusieurs raisons) de résoudre les besoins en eau d'une population qui comprenait alors environ 1000 habitants. Confrontées aux difficultés économiques de la zone (faible exploitation des terres pour essentiellement des produits céréaliers de survie) et du pays, aux faibles pluviométries annuelles (600 à 700 mm), aux maladies hydriques, les populations de Wangwangue ont quand même compris que leur survie dépendait de la rupture de ce cycle, en s'engageant autour de l'acquisition d'un forage bien pensé par elles-mêmes, et en développant d'autres activités tendant à améliorer globalement leurs conditions d'existence.

### **Objectifs**

#### Objectif initial

Satisfaire le besoin en eau potable très déficitaire dans le village de Wangwangue. Satisfaire serait trop dire, il faudrait plutôt considérer qu'on améliore de façon significative (c'est-à-dire le plus possible) l'approvisionnement en eau potable, pour au moins atteindre les normes nationales qui sont des normes minimales eu égard aux conditions initiales et à l'immensité des besoins sur tout le territoire.

L'action de réalisation d'un forage doit permettre de répondre à la question de la proximité de la source d'eau, quand on sait que pour un seul forage implanté dans une zone de quartiers dispersés, les femmes rurales mettent des heures en temps de puisage et en temps de transport de l'eau puisée. Les objectifs visés par l'action sont également de permettre la prise en charge de l'entretien de l'ouvrage et de son renouvellement.

La réalisation de l'action et les résultats qui en découleront peuvent permettre d'envisager une utilisation économique de l'eau, mais ceci dépendra en priorité des caractéristiques du forage, notamment de son débit. L'un des objectifs induits est de permettre la prise de conscience qu'une bonne organisation villageoise est la clé de la réussite des actions.

### **Description**

L'action a consisté en la réalisation d'un forage par une entreprise dont le village et Eau Vive sont clients. L'action peut être considérée comme une suite d'opérations :

- le forage avec pompe manuelle comme action principale ;
- un aménagement de surface autour du forage réalisé pour assurer sa salubrité ;
- le reboisement symbolique de 500 plants ;
- la formation d'un comité d'eau pour la gestion du point d'eau, la formation et l'équipement de deux artisans réparateurs de pompes.

Le village est demandeur de l'action, et il la finance (6 %) avec Eau Vive (94 %). Eau vive reste le conseiller technique du village en matière de sensibilisation et d'option technique. Le village doit rechercher des devis, les discuter avec les entreprises, avant que celui-ci n'arrive sur le bureau du conseiller d'Eau Vive.

Le village et l'association Eau Vive assurent le suivi de la réalisation sur le terrain. La population villageoise participe physiquement aux travaux.

Une entreprise s'est chargée de réaliser le forage et d'installer la pompe, une autre entreprise s'est chargée de l'aménagement de surface, et une troisième a assuré la formation des réparateurs.

Tout le travail d'équipement a été suivi par un contrôleur indépendant.

Chaque partenaire est signataire d'un contrat tripartite entre lui-même, le village et Eau Vive. Ces contrats visés par l'administration, déterminent les conditions d'engagement de chacun.

### **Résultats**

Un forage de 5m<sup>3</sup>/h a été réalisé, avec un aménagement de surface autour.

Un comité de gestion de ce forage a été mis en place.

Deux artisans réparateurs de pompes outillés en conséquence ont été mis à disposition.

500 arbres ont été plantés, avec un taux de réussite de 60 %.

Autour du forage, un petit potager a été mis en place par les femmes.

### **Bilan**

L'action forage a été un succès sur le plan technique. La longue discussion ayant précédé la mise en œuvre de l'action et l'implication de la communauté villageoise telle que décrite plus haut, montre bien que les demandeurs se sont appropriés l'action.

Enfin, et c'est un point important, l'action forage a déclenché par son déroulement, une volonté d'entreprendre d'autres activités telles qu'une banque de céréales, une salle d'alphabétisation, etc.

#### On peut noter deux difficultés

- La difficile reprise du « bébé » par le village. Il a fallu plusieurs discussions pour que la communauté comprenne et assimile son rôle dans le déroulement de l'action.

- L'autre difficulté fut les rendez vous manqués avec l'entreprise et sa mise en relation avec le village au départ. Les entreprises s'étonnaient de voir un village en position de maître d'ouvrage, négociant son action et posant ses conditions (même si celles-ci n'étaient pas d'ordre très technique).

#### Les leçons à tirer de cette expérience

Autour d'une action ayant comme objectif principal (et vital) l'approvisionnement en eau potable, on peut passer beaucoup de messages, allant de la responsabilisation du village à son organisation interne, le tout étant d'être efficace sans bousculer ce qui existe déjà.

L'autre leçon est qu'une action qu'on peut caractériser de sociale est en mesure, et même se doit de déclencher des actions « économiques », dans le but de la soutenir et de la viabiliser.

## **Moyens humains et financiers**

### Moyens humains

- L'équipe de Eau Vive Burkina Faso : 1 conseiller technique, 1 conseiller technique à l'animation, 1 chargé de mission, bureau ;
- 3 entreprises burkinabé ;
- 1 contrôleur indépendant ;
- 5 ouvriers par jour pendant toute l'action, pour ce qui est de la participation du village à la main d'œuvre non qualifiée.

Budget total pour le forage et ses actions d'accompagnement : 6.700.000 FCFA

### **Equipement**

- Une foreuse, un camion de forage et des accessoires fabriqués à l'extérieur.
- Une pompe INDIA (fabriquée en partie au Burkina Faso).
- Aménagement de surface : béton avec ciment du Burkina Faso et agrégats de la zone.
- Outils de réparations (fabriqués en partie au Burkina Faso).

### **Perspectives**

Vu le grand débit observé, les utilisateurs pensent que l'usage du forage peut évoluer vers une utilisation plus économique : maraîchage ou adduction d'eau.

Sa durée de vie générale est de 10 ans, avec 5 ans pour le renouvellement des équipements (pompe et son corps).

*Éléments concrets à appliquer :*

Pour aboutir à une nette amélioration du problème de l'eau il faut se pencher sur deux axes :

#### En amont du projet

Veiller à ce qu'il y ait une concertation avec les services de l'Etat qui bénéficient de financements bilatéraux ou multilatéraux pour des actions de forage.

Ceci est nécessaire afin de ne pas suréquiper une zone, et de permettre aux populations concernées d'avoir leur mot à dire.

En effet, la non-concertation entre ces deux opérateurs (Etat et ONG) favorise parmi la population un esprit de « profit », plutôt qu'un esprit d'analyse et de participation/appropriation du projet indispensable à la viabilité de ce dernier.

#### En aval du projet, veiller à deux choses

- Maintenir ce qui existe dans sa durée de vie objective ;
- Acquérir de nouveaux points d'eau.

Ceci présente des difficultés autant économiques qu'organisationnelles pour le village.

#### Au niveau organisationnel

- mettre en avant la notion de projet intégré ;
- impliquer les communautés dans toutes les phases du projet ;
- mettre en œuvre des actions d'accompagnement ;
- revoir l'organisation générale du village dans cette perspective.

### Au niveau économique

- renforcer la capacité économique des villages par le biais de projets (moulin, banque de céréales, activités artisanales des femmes, matériel agricole, etc.).
- Pour la maintenance, cela peut aussi se traduire par la création d'une mutuelle, visant à anticiper la prise en charge des interventions. Les usagers de différents villages de la zone cotiseraient à une caisse commune (inter villageoise), qui servirait à payer le réparateur à chaque panne. Ces fonds seraient gérés par les mutualistes.

Un contrat serait signé entre l'artisan et la mutuelle, ce qui permettrait de réduire le prix unitaire d'intervention. En effet, vu le volume de travail qui serait ainsi assuré au réparateur, la mutuelle pourrait négocier les tarifs d'intervention à la baisse.

Les délais d'intervention seraient plus courts, du fait qu'ils ne dépendraient plus du rassemblement de fonds souvent difficilement mobilisables dans l'urgence.

Pour mettre en place un tel système, il est nécessaire de :

- définir un cahier des charges ;
- étudier et identifier : les coûts des pannes courantes, le montant des cotisations (en conjuguant viabilité et capacité financière des mutualistes), le mode de rassemblement des cotisations.
- Informer et sensibiliser.

Eau Vive se propose d'accompagner une telle démarche.

### **Bénéficiaires**

Communauté villageoise de Wanwangué, qui compte 1200 habitants, vivant de la culture du mil et du petit commerce.

### **Durée du projet**

Début du projet : 1995.

Fin du projet : 1998.

Durée d'engagement : 1 an pour l'action forage, et 10 ans pour l'appui au développement de façon générale, suivi du forage compris.

Etat d'avancement : Projet achevé.

### **Documents produits ayant trait à l'expérience décrite**

Les documents capitalisés sont en gros le suivi que fait Eau Vive sur le déroulement de l'action et les différents rapports produits sur chaque action (forage, aménagement de surface, contrôle, formation).

### **Partenaires étant intervenus sur le projet**

Eau Vive : M. Clément Ouedraogo

BUMIGEB : entreprise semi-publique

Afrique-Hydro : entreprise privée

APICOMA : entreprise privée

Ingénieur/contrôleur indépendant : M. Gabi Bidjere

## CONTACTS

M. Clément Ouedraogo, responsable du Bureau Local au Burkina Faso

**Association Eau Vive**

01 BP 2512, Ouagadougou 01

Burkina Faso

Tél. : 00 226 30 75 52

Fax : 00 226 31 19 44

Email : [eauvivebf@cenatrin.bf](mailto:eauvivebf@cenatrin.bf)

Email C. Ouedraogo : [clementouedraogo@hotmail.com](mailto:clementouedraogo@hotmail.com)



## **Expérience n° 13 : Renforcement et développement de l'Union des Exploitants d'Adduction d'Eau Potable (UEAEP, CCAEP, Mali)**

### **Lieu de l'action**

Toutes les régions du Mali.

### **Mots clés caractérisant l'expérience décrite**

Eau potable, AEP, fédération, union, solidarité, communication, appui-conseil, promotion.

### **Contexte et enjeux**

Le sous-secteur de l'eau potable est actuellement en pleine construction au Mali, aussi bien sur le plan des infrastructures que sur le plan législatif.

Aujourd'hui, l'Etat malien a recensé 59 centres ruraux et semi-urbains équipés d'une adduction d'eau potable gérée professionnellement (vente de l'eau et réalisation de provisions pour le renouvellement du matériel) par un exploitant de type associatif et assurant l'alimentation en eau potable de 363 000 personnes.

La tendance de ces dernières années (forte croissance du taux d'équipement en infrastructures hydrauliques) est confirmée à court terme par des projets en cours (région de Kayes et Sud Mali notamment).

En raison de leur enclavement, les exploitants d'adduction d'eau potable dans les centres ruraux et semi-urbains sont confrontés à des difficultés d'exploitation : problèmes d'organisation, de gestion, de formation et d'approvisionnement, difficile accès à l'information.

Pour les représenter et défendre leurs intérêts, les exploitants se sont regroupés pour créer en 1997 l'Union des Exploitants d'adduction d'Eau Potable, une association qui regroupe actuellement 29 associations d'usagers.

### **Objectifs**

L'Union souhaite devenir un acteur à part entière du sous secteur au Mali, au service des exploitants d'adduction d'eau potable des centres ruraux et semi-urbains, dans un contexte de croissance des AEP et de profonde évolution du secteur de l'eau potable.

### **Description**

Pour répondre aux objectifs qu'elle s'est fixés, l'Union a structuré ses activités autour de 4 pôles :

#### Communication

- L'Union publie un journal pour :
- La diffusion de la politique nationale de l'eau ;
- La diffusion de l'actualité des centres au Mali ;
- La promotion des centres auprès des partenaires.

#### Solidarité

L'Union souhaite initier et développer le principe de solidarité entre les centres par la constitution d'un fonds de solidarité qui se décompose comme suit :

- stock de pièces détachées constitué des reliquats de projets et chantiers divers.
- Fonds financier proposant des prêts préférentiels aux centres en difficulté.

### Appui Conseil

Dans un souci d'optimiser et de pérenniser les centres AEP, l'Union veut proposer des services d'appui conseil qui porteront sur :

- L'évaluation des besoins pour la formation des personnels ;
- L'exploitation et réhabilitation des systèmes AEP (procédures, mise en relation avec les partenaires et les bureaux d'études) ;
- L'élaboration de cadres de réflexion et de concertation avec les acteurs sur la problématique eau potable ;
- La mise en place de partenariats pour la réalisation d'études relatives à la problématique AEP.

### Promotion

Pour promouvoir et défendre les intérêts des AEP, l'Union doit être présente dans les organes institutionnels qui ont les compétences décisionnelles en matière de politique et de stratégie nationale.

### **Résultats**

Aujourd'hui, le pôle communication a été mis en place par le lancement de « AEP Solidarité », le journal de l'Union.

### **Bilan**

#### Les points forts de l'action

Grâce aux actions de sensibilisation menées auprès des Ministères concernés, de nombreuses factures impayées de services administratifs ont été recouvrées.

#### Les problèmes rencontrés

L'Union manque de moyens financiers et dispose de peu de ressources humaines pour appliquer sa politique. Par ailleurs, l'Union ne dispose pas actuellement de représentant permanent à Bamako. Enfin, l'Union ne dispose pas de l'ensemble des compétences nécessaires pour mener les quatre pôles d'activités qu'elle a définis.

#### Les leçons à tirer

Les actions menées par l'Union laissent apparaître la difficile concertation entre les centres enclavés, la difficulté de les fédérer pour des actions collectives, et les limites du bénévolat.

### **Moyens humains et financiers**

#### Moyens humains

- Le président, réellement impliqué dans le volet exécutif de l'Union ;
- 1 assistant technique.

## Moyens financiers

<b>Investissements</b>	<b>Montant</b>
Aménagement installation et mobilier	21 500 FF
Matériel et équipement	60 000 FF
<b>Total</b>	<b>81 500 FF</b>
<b>Charges de fonctionnement annuelles</b>	<b>Montant</b>
Charges salariales	79 800 FF
Fournitures et divers	50 400 FF
<b>Total</b>	<b>130 200 FF</b>

## **Equipement**

Outils de communication et de bureautique mis à disposition par la Direction Nationale de l'Hydraulique.

## **Perspectives**

Les quatre pôles décrits plus haut sont envisagés dans le contexte de la décentralisation et du recentrage des activités de l'Etat vers des tâches régaliennes, à savoir contrôle, réglementation et arbitrage.

L'Union entend ainsi se placer comme :

- promoteur de la problématique « exploitant d'AEP » au Mali,
- organe de garantie solidaire auprès des centres en difficulté,
- interface avec les partenaires institutionnels, techniques et financiers des AU,
- porte-parole des centres au niveau des sphères décisionnelles.

## **Éléments concrets à appliquer**

Pour résoudre les difficultés exprimées plus haut relatives à l'exécutif, aux compétences et à la permanence, le recrutement d'un personnel basé à Bamako apparaît comme une solution indispensable.

Dans un premier temps, et dans le souci de minimiser les charges, le choix du recrutement d'un salarié unique pour le poste de secrétaire général a été retenu. Chargé de l'exécutif, possédant les compétences requises et basé à Bamako, le secrétaire général est chargé de coordonner et de développer les 4 pôles d'activités de l'Union.

A travers ses activités, l'Union doit se positionner comme organe ressource de l'AEP rurale au Mali. Le premier travail de l'Union est de proposer des partenariats dans le cadre d'actions recherche. Ses premières propositions sont les suivantes :

- étude sur la mise en place d'une micro-économie autour de l'AEP villageoise (système de crédit-épargne proposé par l'AEP à ses usagers pour pallier l'éloignement des institutions bancaires) ;
- réflexion pour sécuriser l'environnement institutionnel et commercial (règlement des factures impayées notamment) et permettre ainsi d'attirer l'investissement privé.

Aujourd'hui l'Union est freinée dans sa démarche par le manque de moyens financiers. L'estimation des besoins d'investissements est de 80 000 FF. Les charges de fonctionnement annuel imputables au recrutement et à l'activité d'un secrétaire général s'élèvent à 130 000 FF.

L'Union souhaite ainsi réellement lancer son action et prendre l'envergure d'un véritable acteur du sous-secteur de l'eau potable au Mali.

### **Bénéficiaires**

Potentiel de 59 centres secondaires, alimentant plus de 300 000 usagers.

### **Durée du projet**

Début du projet : Octobre 1997.

Durée d'engagement : L'Union s'inscrit dans une démarche institutionnelle plutôt que de projet. Il s'agit donc d'une démarche à long terme : ni une date de fin de projet ni une durée d'engagement ne peuvent être avancées.

Etat d'avancement : En cours.

### **Documents produits ayant trait à l'expérience décrite**

*Projet de renforcement de l'Union des exploitants d'adduction d'eau potable (document d'intention).*

### **Partenaires étant intervenus sur le projet**

HP Gauff Ingénieurs : M. Daniel Faggianelli

BP 701, Bamako, Mali

Tél. : 00 223 21 63 22

Fax : 00 223 21 91 72

CCAEP, cellule de Conseil aux AEP : Yaya Dembélé

## **CONTACTS**

M. Bilal Keita, Président

M. Denis Désille, Assistant technique

### **UEAEP**

Avenue de la Somme, BP 1602, Bamako, Mali

Tél. : 00 223 21 01 91

Fax : 00 223 21 96 21

Email : [ccaep@cefib.com](mailto:ccaep@cefib.com)